



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

**Synode  
du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Ordre du jour

1. Ouverture, ordre du jour, communications
2. Procès-verbal du synode du 18 au 20 juin 2023 – Approbation
3. Élections
  - 3.1 Conseil EERS
    - 3.1.1 Élection de deux membres du Conseil de l'EERS pour le reste du mandat 2023 – 2026
  - 3.2 Synode
    - 3.2.1 Élection d'un vice-président ou d'une vice-présidente du synode pour le reste du mandat 2023 – 2024
4. Message de la présidente de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS
5. Informations du Conseil
6. Objectifs de législature du Conseil 2023 – 2026 – Prise de connaissance
7. Motion d'Esther Straub et de trois cosignataires « Rapport de l'organe de médiation » du 8 septembre 2022 : réponse de la présidence du Synode – Prise de connaissance et classement
8. Nouvelles interventions
  - 8.1 Interpellation de Michel Müller concernant l'accord sur l'aumônerie de l'armée
  - 8.2 Interpellation d'Esther Straub concernant l'« aumônerie dans les milieux de santé »
9. Processus association Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean – Prise de connaissance et décision
10. Adhésion à des associations et des institutions – Décision
11. Aumônerie de l'armée, rapport – Prise de connaissance
12. Assemblée de la Conférence des Églises européennes (CEE) de Tallinn, juin 2023 : rapport oral – Prise de connaissance
13. Aumônerie pour les requérantes et les requérants d'asile dans les centres fédéraux d'asile : financement 2024 – Prise de connaissance et décision
14. Activité missionnaire de l'Église et relation de l'EERS avec les organisations missionnaires – Décision
15. Projection 2023 – Prise de connaissance

16. Budget 2024 – Approbation
17. Plan financier 2025 – 2028 – Prise de connaissance
18. Organisations missionnaires
  - 18.1 Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME) : rapport annuel 2022 – Prise de connaissance
  - 18.2 DM : rapport annuel 2022 – Prise de connaissance
  - 18.3 Mission 21 : rapport annuel 2022 – Prise de connaissance
19. Élection de membres des conseils de fondation
  - 19.1 Fondation Entraide Protestante Suisse EPER
    - 19.1.1 Élection d'un membre du Conseil de fondation pour le mandat 2024 – 2027
20. fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, règlement d'organisation de fondia, révision partielle – Approbation
21. Heure des questions (art. 67 - 68 du Règlement du Synode)
22. Synodes 2025 – 2027 : lieux et dates – Prise de connaissance



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

2

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Procès-verbal du synode du 18 au 20 juin 2023

### Proposition

Le Synode adopte le procès-verbal du synode du 18 au 20 juin 2023.

Berne, le 21 septembre 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Evelyn Borer      Hella Hoppe



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.1.1

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Élection de deux membres du Conseil de l'EERS pour le reste du mandat 2023 – 2026

### Proposition

Le Synode élit deux membres au Conseil de l'EERS pour le reste du mandat 2023 – 2026.

Berne, le 6 septembre 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination  
La présidente  
Judith Pörksen Roder

En vertu de l'art. 21, let. g, de la constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse (Compétences),

*Le Synode élit à bulletin secret les autres membres du Conseil pour un mandat de quatre ans.*

Actuellement, le Conseil est composé des membres suivants :

Présidente	Rita Famos, pasteure	ZH
Vice-présidente	Catherine Berger	AG
Vice-président	Pierre-Philippe Blaser, pasteur	FR
Membres	Lilian Bachmann	LU (démission annoncée)
	Claudia Haslebacher, pasteure	EEM (démission annoncée)
	Philippe Kneubühler, théologien, pasteur	BE
	Ruth Pfister	TG

La Commission de nomination a reçu les candidatures suivantes au Conseil de l'EERS pour assurer la fin du mandat 2023–2026 :

Florian Schubert, pasteur	NE
Michel Rudin	LU
Thomas Gugger	AI/AR

L'ordre de la liste des candidatures est déterminé par l'ordre de dépôt des candidatures.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.2.1

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Élection d'un vice-président ou d'une vice-présidente du Synode pour le reste du mandat 2023 – 2024

### Proposition

Le Synode élit un membre ou une membre à la vice-présidence du Synode pour la fin du mandat 2023 – 2024.

Berne, le 31 août 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination  
La présidente  
Judith Pörksen Roder

En vertu de l'art. 20, al. 1, de la constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse (Présidence du Synode),

*<sup>1</sup> Le Synode élit parmi ses membres à bulletin secret une présidence, constituée d'une présidente ou d'un président du Synode, et de deux vice-présidents du Synode. Les membres de la présidence font obligatoirement partie de différentes Églises membres.*

Si Florian Schubert, pasteur (NE) est élu membre du Conseil de l'EERS et, par conséquent, quitte la vice-présidence du Synode, la Commission de nomination propose au Synode d'élire à la vice-présidence du Synode pour la fin du mandat 2023–2024 :

Michael Büniger                      EEM              nouvellement élu

Actuellement, la présidence du Synode est composée des membres suivants :

Présidente du Synode	Evelyn Borer	SO	
Vice-président	Gilles Cavin, pasteur	VS	
Vice-président	Florian Schubert, pasteur	NE	(candidat au Conseil)



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

6

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Objectifs de législature du Conseil pour la période 2023 – 2026

### Proposition

Le Synode prend acte des objectifs de législature du Conseil pour la période 2023 – 2026.

Berne, le 31 juillet 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

L'EERS est la communion des Églises évangéliques réformées et d'autres Églises protestantes en Suisse. Son action est régie par le principe de subsidiarité. En adoptant la Constitution de 2020, les membres ont affirmé leur volonté de croître ensemble de manière plus soudée et de renforcer la communion ecclésiale. Le travail du Conseil, de même que la structure, l'organisation et les projets de la chancellerie qui en découlent, s'inscrivent dans les fondements et les tâches définis par la Constitution de l'EERS.

Durant la législature 2023-2026, le Conseil recourt à trois instruments de pilotage pour mener son travail de fond.

Premièrement, le Conseil met l'accent sur certains axes en vue du développement de la communion ecclésiale, et les présente au Synode en tant qu'objectifs de législature, conformément à l'art. 21, let. e de la Constitution.

Ces axes sont les suivants :

1. L'Église évangélique réformée de Suisse s'illustre dans le pays par ses impulsions spirituelles et sociales.
2. Les Églises de l'EERS et leurs membres se voient comme partie prenante de l'Église évangélique réformée de Suisse.
3. Les responsables, collaborateurs et collaboratrices des Églises membres discernent et encouragent le potentiel de croissance de l'Église dans les paroisses ainsi que dans les projets innovants.

Deuxièmement, le Conseil veille attentivement à ce que l'action des groupes stratégiques soit alignée sur les objectifs de législature. Il est ressorti du débat qui a eu lieu lors du synode d'été 2023 sur le rapport intermédiaire des comités stratégiques les points de cohérence suivants.

1. *Formation et professions* : Deux questions posées par le comité stratégique sur la création d'une haute école ecclésiale et sur la promotion de la relève dans les métiers d'Église sont au cœur de l'objectif de législature 4.3. « Nous élaborons avec les Églises membres des modèles attrayants pour favoriser l'engagement professionnel et bénévole. »
2. *Sauvegarde de la Création* : La proposition du comité stratégique d'organiser un synode sur le climat a fait place à celle d'une journée de l'Église sur le climat à la suite du débat au synode.
3. *Communication* : La communication fait partie intégrante de toutes les actions et de toutes les interventions de l'EERS, de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. Ainsi, au sens large, l'ensemble des objectifs de législature s'appliquent au champ d'action Communication. Au sens strict, citons en particulier l'objectif 1 – « Les valeurs et les positions de l'EERS sont connues dans la société et retiennent l'attention » –, l'objectif 2 – « Les membres de nos Églises connaissent leur foi et en parlent volontiers » –, l'objectif 3 – « Nos membres ressentent la communion au plan national comme un enrichissement » – et l'objectif 6 – « Avec nos Églises membres, nous trouvons de nouvelles formes de communion, des entrées dans divers milieux de vie et nous nous entraînons pour que les ressources soient utilisées au mieux » –.

Troisièmement, le Conseil utilise la mission fondamentale comme outil de pilotage garant de la continuité programmatique des « projets » et des « services et offres ». Le travail des trois conférences de l'EERS ainsi que de nombreux services et offres du secteur Relations publiques et œcuménisme notamment s'inscrivent dans ce cadre.



Église évangélique réformée  
de Suisse

## Objectifs de législature du Conseil de 2023 jusqu'en 2026



L'EERS est la communion des Églises évangéliques réformées et d'autres Églises protestantes en Suisse. Son action suit le principe de subsidiarité. A travers la Constitution de 2020, les Églises ont exprimé la volonté de se rapprocher les unes des autres et de renforcer leur communion. Le travail du Conseil – qui inclut la structure, l'organisation et les projets de la chancellerie – s'oriente selon les principes et tâches découlant de la Constitution de l'EERS.

Pour la législature 2023–2026, le Conseil met l'accent sur trois éléments du riche portefeuille de projets pour le développement de la communion ecclésiale.

### **L'Église évangélique réformée de Suisse s'illustre dans le pays par ses impulsions spirituelles et sociales.**

Ce premier élément est retenu par le Conseil pour rappeler dans le débat public le mandat social de l'EERS et répondre proactivement au discours qui relaie une « perte d'importance » et un sentiment général de marginalisation des positions et des valeurs protestantes.



**Donner  
des impulsions  
protestantes**

**Témoigner  
de l'Évangile**

### **Les Églises de l'EERS et leurs membres se voient comme partie prenante de l'Église évangélique réformée de Suisse.**

Un deuxième accent porte sur l'intensification de la vie ecclésiale sur trois plans : paroisse, Église membre et communion d'Églises. La vie spirituelle est valorisée sur ce dernier plan. Le Conseil y voit une exigence liée au passage de la FEPS à l'EERS.



**Vivre en Église**

**Favoriser  
la collaboration**

### **Les responsables, collaborateurs et collaboratrices des Églises membres discernent et encouragent le potentiel de croissance de l'Église dans les paroisses ainsi que dans les projets innovants.**

Troisièmement, le Conseil entend soutenir les Églises membres afin qu'elles restent attrayantes pour divers groupes cibles et atteignent les personnes non socialisées dans l'Église. Le Conseil voit dans le relevé empirique des données et leur interprétation institutionnelle une chance de mettre en perspective les percées et les innovations réelles face aux scénarios de déclin qui se concentrent sur le seul nombre de membres.



**Discerner  
l'évolution  
de l'Église**

**Préparer  
l'avenir**



# Donner des impulsions protestantes

## Objectif 1

**Les valeurs et les positions de l'EERS sont connues dans la société et retiennent l'attention.**

Nous insufflons dans les débats publics notre expertise théologique et éthique, dans les domaines touchant à la représentation de l'être humain, la démocratie et la culture.

Nous sommes une source d'information fiable et appréciée pour les décideuses et les décideurs de l'économie, de la politique et de la société.

Nous renforçons le sentiment d'appartenance des membres de l'Église avec l'EERS par nos prises de position publiques.

Nous contribuons à rendre plus visible tout ce que les Églises apportent à la cohésion sociale.

« L'EERS proclame l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes. »

d'après la Constitution de l'EERS § 2.1

# Témoigner de l'Évangile

## Objectif 2

**Les membres de nos Églises connaissent leur foi et en parlent volontiers.**

Nous transmettons les fondements de la foi évangélique réformée.

Nous soutenons les efforts de nos Églises membres pour aider leurs membres dans leurs tâches théologiques et spirituelles en paroisse ou dans de nouvelles formes de communauté.

Nous partageons avec ces membres un patrimoine biblique, thématique et hymnologique.

« Nous exprimons la foi chrétienne d'une manière adaptée à notre époque. »

d'après la Constitution de l'EERS § 3.3

# Vivre en Église

## Objectif 3

**Nos membres ressentent la communion au plan national comme un enrichissement.**

Nous contribuons à souder la communion d'Églises par des événements et des actions.

Nous valorisons notre vie spirituelle commune.

« Nous encourageons la vie spirituelle au sein de la communion d'Églises. »

d'après la Constitution de l'EERS § 6.4

# Favoriser la collaboration

## Objectif 4

**Nous facilitons le travail de nos Églises membres en assurant la coordination entre elles et en les reliant les unes aux autres.**

Nous accompagnons de nouvelles formes de communauté et d'action ecclésiales dans la société et assurons la coordination et la mise en réseau des acteurs concernés au niveau national.

Nous soutenons les Églises membres dans l'élaboration de stratégies pour la protection de l'intégrité personnelle.

Nous élaborons avec les Églises membres des modèles attrayants pour favoriser l'engagement professionnel et bénévole.

Nous encourageons la coordination et les réseaux d'aumônerie spécialisée.

« L'EERS et les Églises membres se soutiennent mutuellement dans la réalisation de leurs tâches et travaillent ensemble. »

d'après la Constitution de l'EERS § 5.1

# Discerner l'évolution de l'Église

## Objectif 5

**Nous connaissons nos Églises membres et rendons leur vie plus visible.**

Nous discernons les tendances futures par un suivi systématique de l'action des Églises membres.

Nous anticipons avec nos Églises membres les évolutions et établissons un catalogue commun des données à recueillir.

« Nous vivons la communion ecclésiale sur trois plans, paroisse, Église membre et communion nationale. »

d'après la Constitution de l'EERS § 4.1

# Préparer l'avenir

## Objectif 6

**Avec nos Églises membres, nous trouvons de nouvelles formes de communion, des entrées dans divers milieux de vie et nous nous entraïdons pour que les ressources soient utilisées au mieux.**

Nous mettons en évidence et renforçons les impulsions données par les Églises membres qui visent à de nouvelles formes de communion et d'appartenance.

Dans une vision ecclésiale, nous voulons répondre aux attentes des personnes de divers milieux de vie. Nous sensibilisons donc les acteurs ecclésiaux à leur diversité et aux opportunités qu'offre cette diversité.

De concert avec les Églises membres, nous analysons les flux financiers de l'EERS et développons des concepts pour une utilisation multiforme des bâtiments ecclésiaux.

« Nous perpétons la Réforme. »

d'après la Constitution de l'EERS § 3,2



Evangelisch-reformierte Kirche  
Schweiz

## Legislaturziele des Rates 2023 bis 2026



Die EKS ist die Gemeinschaft der evangelisch-reformierten sowie weiterer protestantischer Kirchen in der Schweiz. Ihr Handeln richtet sich nach dem Subsidiaritätsprinzip. Mit der Verfassung von 2020 haben die Mitgliedkirchen den Willen zum Ausdruck gebracht, enger zusammenzuwachsen und die Kirchengemeinschaft zu stärken. Die Arbeit des Rates und daraus folgend der Aufbau, die Organisation und die Projekte der Geschäftsstelle richten sich nach den Grundlagen und Aufgaben aus der Verfassung der EKS.

Innerhalb des reichen Projektportfolios setzt der Rat drei Akzente für die Weiterentwicklung der Kirchengemeinschaft in der Legislatur 2023 bis 2026.

### **Die Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz wird mit ihren geistlichen und gesamtgesellschaftlichen Impulsen landesweit wahrgenommen.**

Mit dem ersten Akzent will der Rat dem gesellschaftlichen Auftrag der EKS in der Öffentlichkeit Nachdruck verleihen und der Rede von «Bedeutungsverlust» und der Grundstimmung der Marginalisierung evangelischer Positionen und Werthaltungen proaktiv begegnen.



**Evangelische  
Impulse geben**

**Evangelium  
bezeugen**

### **Die Mitgliedkirchen und ihre Kirchenmitglieder verstehen sich als Teil der Evangelisch-reformierten Kirche Schweiz.**

Mit dem zweiten Akzent werden Impulse zur Intensivierung kirchlichen Lebens auf den drei Ebenen Kirchengemeinde, Mitgliedkirche und Kirchengemeinschaft und die Förderung des geistlichen Lebens auf der Ebene der Kirchengemeinschaft gesetzt. Der Rat erkennt darin ein zentrales, mit dem Übergang von SEK zu EKS verbundenes Anliegen.



**Kirche erleben**

**Zusammen-  
arbeit fördern**

### **Verantwortungsträgerinnen und Mitarbeitende der Mitgliedkirchen nehmen kirchliches Wachstum in Gemeinden und weitere innovative Formate wahr und fördern sie.**

Mit dem dritten Akzent will der Rat die Mitgliedkirchen darin unterstützen, für verschiedene Zielgruppen attraktiv zu bleiben und Menschen zu erreichen, die nicht kirchlich sozialisiert worden sind. Der Rat erkennt in der empirischen Datenerhebung und der institutionell verantworteten Interpretation dieser Daten ebenfalls die Chance, den negativen, rein auf Mitgliederzahlen fokussierten Untergangsszenarios die tatsächlichen Neuaufbrüche und zukunftsgerichteten Entwicklungen entgegenzustellen.



**Kirchliche  
Entwicklung  
wahrnehmen**

**Zukunft  
gestalten**



# Evangelische Impulse geben

## Ziel 1

**Die Werte und Positionen der EKS sind in der Gesellschaft bekannt und finden Beachtung.**

Wir prägen durch theologisch-ethische Expertise in den Bereichen Menschenbild, Demokratie und Kultur die öffentlichen Debatten mit.

Wir dienen gesellschaftlichen Entscheidungsträgerinnen und -trägern aus Wirtschaft, Politik und Gesellschaft als verlässliche und geschätzte Informationsquelle.

Wir stärken durch öffentliche Impulse die Verbundenheit der Kirchenmitglieder mit der EKS.

Wir tragen dazu bei, die Sichtbarkeit des kirchlichen Beitrags zum gesellschaftlichen Zusammenhalt zu erhöhen.

«Die EKS verkündigt das Evangelium von Jesus Christus in Wort und Tat.»

gemäss Verfassung  
EKS § 2,1

# Evangelium bezeugen

## Ziel 2

**Unsere Kirchenmitglieder wissen über ihren Glauben Bescheid und reden gerne davon.**

Wir vermitteln die Eckwerte evangelisch-reformierten Glaubens.

Wir unterstützen die Mitgliedkirchen in der Befähigung ihrer Kirchenmitglieder, theologische und geistliche Aufgaben in der Gemeinde oder in neuen Formen von Gemeinschaften zu übernehmen.

Wir teilen mit ihnen ein gemeinsames Wissen um evangelische Texte, Motive und Lieder.

«Wir bringen den Christlichen Glauben in zeitgemässer Weise zum Ausdruck.»

gemäss Verfassung  
EKS § 3,3

# Kirche erleben

## Ziel 3

**Unsere Mitglieder erleben die nationale Verbundenheit als Bereicherung.**

Wir tragen mit Anlässen und Aktionen zum Zusammenwachsen der Kirchengemeinschaft bei.

Wir fördern das gemeinsame geistliche Leben.

«Wir fördern auf Ebene der Kirchengemeinschaft das geistliche Leben.»

gemäss Verfassung  
EKS § 6,4

# Zusammenarbeit fördern

## Ziel 4

**Wir erleichtern die Arbeit unserer Mitgliedkirchen durch Koordination und Vernetzung untereinander.**

Wir begleiten neue Formen kirchlicher Gemeinschaft und kirchlichen Wirkens in der Gesellschaft und gewährleisten die nationale Koordination und Vernetzung zwischen den Beteiligten.

Wir unterstützen die Mitgliedkirchen bei der Erarbeitung von Schutzkonzepten zur Wahrung der persönlichen Integrität.

Wir erarbeiten gemeinsam mit den Mitgliedkirchen attraktive Modelle zur Förderung professionellen, ehrenamtlichen und freiwilligen Engagements.

Wir fördern die Koordination und die Netzwerke für eine professionelle Spezialseelsorge.

«Die EKS und die Mitgliedkirchen unterstützen einander in der Erfüllung ihrer Aufgaben und arbeiten zusammen.»

gemäss Verfassung  
EKS § 5,1

# Kirchliche Entwicklung wahrnehmen

## Ziel 5

**Wir kennen unsere Mitgliedkirchen und machen das kirchliche Leben sichtbar.**

Wir erheben in einem Mitgliedkirchenmonitoring zentrale Entwicklungen im Wirken der Mitgliedkirchen.

Wir antizipieren zusammen mit den Mitgliedkirchen Entwicklungen und legen einen gemeinsamen Katalog an zu erhebenden Daten fest.

«Wir leben Kirchengemeinschaft auf den drei Ebenen Kirchengemeinde, Mitgliedkirche und EKS.»

gemäss Verfassung  
EKS § 4,1

# Zukunft gestalten

## Ziel 6

**Gemeinsam mit den Mitgliedkirchen finden wir neue Formen der Verbundenheit, Zugänge zu unterschiedlichen gesellschaftlichen Lebenswelten und helfen einander, Ressourcen gut einzusetzen.**

Wir zeigen und verstärken Impulse aus den Mitgliedkirchen zu neuen Formen der landeskirchlichen Verbundenheit und Zugehörigkeit.

Wir wollen als Kirche den Menschen mit ihren unterschiedlichen lebensweltlichen Bedürfnissen gerecht werden. Deshalb sensibilisieren wir kirchliche Akteure für die lebensweltliche Diversität und die sich daraus ergebenden Chancen.

Wir analysieren gemeinsam mit den Mitgliedkirchen die Finanzgefässe der EKS und entwickeln Konzepte, wie kirchliche Liegenschaften vielfältig genutzt werden können.

«Wir führen die Reformation weiter.»

gemäss Verfassung  
EKS § 3,2



Chiesa evangelica riformata  
in Svizzera

## Obiettivi di legislatura del Consiglio CERiS dal 2023 al 2026



La CERiS è la Comunione delle Chiese evangeliche riformate e di altre Chiese protestanti in Svizzera. La sua azione è guidata dal principio di sussidiarietà. Con la Costituzione del 2020, le Chiese membro hanno espresso la volontà di rafforzare la loro unione e la comunione esistente tra di loro. Il lavoro del Consiglio e di conseguenza la struttura, l'organizzazione e i progetti dell'ufficio direttivo si attengono a quanto previsto dalle basi e dai compiti formulati nella Costituzione della CERiS.

Scegliendo tra i molti progetti in cantiere, il Consiglio stabilisce tre priorità per lo sviluppo ulteriore della comunione tra le Chiese nella legislatura 2023–2026.

### **La Chiesa evangelica riformata in Svizzera, mediante le sue prese di posizione spirituali e politiche, ottiene ascolto in tutto il paese, anche al di là della cerchia dei suoi membri.**

Con la prima priorità, il Consiglio intende rafforzare, nell'opinione pubblica, la percezione del mandato della CERiS a favore dell'intera società e affrontare in modo proattivo la questione della «perdita di importanza» e dell'emarginazione delle prese di posizione e dei valori evangelici.



**Proporre impulsi  
da un punto  
di vista evangelico**

**Testimoniare  
l'Evangelo**

### **Le Chiese membro e le persone che le compongono si considerano parte della Chiesa evangelica riformata in Svizzera.**

Mediante la seconda priorità il Consiglio intende intensificare la vita ecclesiale ai tre livelli: comunità locale, Chiesa membro e Comunione di Chiese e vuole promuovere la vita spirituale a livello della Comunione di Chiese. Il Consiglio ritiene che ciò sia un tema centrale legato al passaggio dalla FCES alla CERiS.



**Vivere la Chiesa**

**Promuovere  
la cooperazione**

### **Responsabili e collaboratori delle Chiese membro sostengono e promuovono la crescita della Chiesa nelle comunità e in altri formati innovativi.**

Con la terza priorità il Consiglio intende aiutare le Chiese membro a rimanere attrattive per diverse fasce della popolazione e raggiungere anche persone che non sono state socializzate nella Chiesa. Il Consiglio riconosce inoltre nella raccolta di dati empirici e nella loro interpretazione sotto la responsabilità dell'istituzione, l'opportunità di contrapporre agli scenari negativi, incentrati unicamente sul numero dei membri, le effettive nuove spinte e gli sviluppi orientati al futuro.



**Percepire lo sviluppo  
della Chiesa**

**Plasmare il futuro**

# Proporre impulsi da un punto di vista evangelico

## Obiettivo 1

**Far conoscere, nella società, i valori e le posizioni della CERiS.**

Interveniamo, mediante prese di posizione etico-teologiche, nel dibattito pubblico relativo agli ambiti della concezione dell'essere umano, della democrazia e della cultura.

Siamo una fonte di informazioni affidabile e apprezzata per i decisori dell'economia, della politica e della società.

Rafforziamo, mediante prese di posizione pubbliche, il legame tra i membri delle Chiese e la CERiS.

Contribuiamo ad accrescere la visibilità del contributo delle Chiese a favore della coesione sociale.

«La CERiS proclama l'evangelo di Gesù Cristo con le parole e con i fatti.»

secondo la Costituzione CERiS § 2,1

# Testimoniare l'Evangelo

## Obiettivo 2

**I membri delle nostre Chiese conoscono la loro fede e ne parlano volentieri.**

Trasmettiamo i valori fondamentali della fede evangelica riformata.

Sosteniamo le Chiese membro nell'abilitare le persone che le compongono ad assumere compiti teologici e spirituali nelle parrocchie o in nuove forme comunitarie.

Condividiamo con loro una conoscenza comune dei testi, dei temi e degli inni evangelici.

«Esprimiamo la fede cristiana in modo conforme ai tempi in cui viviamo.»

secondo la Costituzione CERiS § 3,3

# Vivere la Chiesa

## Obiettivo 3

**I nostri membri vivono la comunione nazionale come un arricchimento.**

Contribuiamo, mediante eventi e campagne, alla crescita della Comunione di Chiese.

Promuoviamo la vita spirituale comune.

«Promuoviamo la vita spirituale a livello della Comunione di Chiese.»

secondo la Costituzione CERiS § 6,4

# Promuovere la cooperazione

## Obiettivo 4

**Agevoliamo il lavoro delle nostre Chiese membro mediante il coordinamento e il collegamento in rete tra di loro.**

Accompagniamo nuove forme di comunione ecclesiale e di attività ecclesiale nella società e assicuriamo il coordinamento nazionale e il collegamento in rete tra le parti interessate.

Sosteniamo le Chiese membro nell'elaborazione di piani di protezione per la tutela dell'integrità personale.

Elaboriamo, insieme con le Chiese membro, modelli attrattivi per la promozione dell'impegno professionale e volontario.

Promuoviamo il coordinamento e il collegamento in rete per una cura pastorale professionale specializzata.

«La CERiS e le Chiese membro si sostengono reciprocamente nell'adempimento dei loro compiti e lavorano insieme.»

secondo la Costituzione CERiS § 5,1

# Percepire lo sviluppo della Chiesa

## Obiettivo 5

**Conosciamo le nostre Chiese membro e rendiamo visibile la vita ecclesiale.**

Mediante un monitoraggio delle Chiese membro rileviamo sviluppi importanti nelle loro attività.

In collaborazione con le Chiese membro anticipiamo gli sviluppi e definiamo un catalogo comune di dati da raccogliere.

«Viviamo la Comunione di Chiese su tre livelli: Comunità locale, Chiesa membro e CERiS.»

secondo la Costituzione CERiS § 4,1

# Plasmare il futuro

## Obiettivo 6

**Insieme con le Chiese membro troviamo nuove forme di comunione, l'accesso a diversi ambienti sociali e ci aiutiamo reciprocamente a impiegare le risorse in modo efficace.**

Mostriamo e rafforziamo gli impulsi provenienti dalle Chiese membro a favore di nuove forme di comunione e di appartenenza tra le Chiese cantonali.

Come Chiesa vogliamo rispondere alle esigenze delle persone nelle loro diverse situazioni esistenziali. A questo scopo rendiamo attenti gli attori ecclesiali alle opportunità che derivano da tali diversità esistenziali.

Insieme con le Chiese membro analizziamo i canali di finanziamento della CERiS e sviluppiamo proposte su come i beni immobili ecclesiastici possano essere usati in modo diversificato.

«Proseguiamo nel cammino della Riforma.»

secondo la Costituzione CERiS § 3,2



**Synode  
du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Motion d'Esther Straub et de trois cosignataires « Rapport de l'organe de médiation » du 8 sep- tembre 2022 : réponse de la présidence du Sy- node

### Propositions

1. Le Synode prend connaissance de la réponse de la présidence du Synode à la motion « Rapport de l'organe de médiation ».
2. Le Synode classe la motion.

Berne, le 18 août 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode

La présidente	La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer	Hella Hoppe

# Développement

À l'automne 2022, le Synode a transmis à sa présidence une motion d'Esther Straub et de trois cosignataires intitulée « Rapport de l'organe de médiation ». Selon cette motion, le contrôle exercé par le Synode des deux personnes médiatrices doit être attribué à la Commission d'examen de la gestion. Selon la motionnaire, le rapport annuel des personnes médiatrices sur les activités qu'elles ont effectuées doit être présenté à la Commission d'examen de la gestion, et le règlement du Synode doit être modifié.

La présidence du Synode a pris en compte la demande de la motionnaire et a soutenu la proposition voulant que la présentation du rapport des personnes médiatrices soit réglée dans le Règlement du Synode.

Afin d'établir clairement les compétences à cet égard, un avocat spécialiste des questions de gouvernance a été mandaté pour donner un avis juridique.

En cas de conflit relevant du droit du personnel, l'organe de médiation externe prévu à l'article 54 de l'ordonnance sur le personnel du 12 avril 2022 est à la disposition des collaboratrices et collaborateurs et des membres du Conseil, pour fournir des prestations de conseil et d'intermédiation, en tant qu'institution neutre, indépendante et facile d'accès. Il est prévu, à l'article 54, alinéa 3, que l'organe de médiation soit élu par le Conseil sur proposition de la chancellerie. Sa médiation n'intervient pas entre, en quelque sorte, une clientèle de l'EERS, ou d'autres tiers, et l'EERS, mais en cas de conflit survenant au sein de la chancellerie ou du Conseil ou à leur interface.

En ce sens, cette fonction est fondamentalement interne à l'administration et elle est donc un instrument de l'exécutif.

Selon cette logique, dans le respect du droit de la protection des données et du droit de la protection de la personnalité, l'organe de médiation doit rendre compte de son activité d'abord au Conseil, en sa qualité d'organe exécutif de l'EERS. Il s'ensuit que le rapport devrait être remis à la Commission d'examen de la gestion.

Afin d'établir clairement l'attribution de cette tâche, cette nouvelle disposition doit être intégrée à l'article 9 du Règlement du Synode, qui règle les compétences de la Commission d'examen de la gestion.

Il faut donc que cet article soit complété par un nouvel alinéa 4, formulé comme suit :

*« 4 La Commission d'examen de la gestion prend connaissance du rapport des personnes médiatrices sur les activités qu'elles ont effectuées durant l'année. »*

Notons que les modalités précises de ce rapport sont décidées par les médiatrices ou médiateurs : avocates ou avocats, elles ou ils sont soumis à des règles déontologiques et doivent notamment respecter le secret professionnel dont la violation est sanctionnée par le Code pénal (art. 321 CP). Elles ou ils sont donc responsables des éléments qu'elles ou ils intègrent dans le rapport, et du poids qu'elles ou ils leur donnent.

Notons que la procédure élargie de traitement des plaintes prévue pour l'EERS (directives, édition 09/2022) est en cours d'élaboration et qu'elle sera présentée au Synode pour approbation en 2024.



**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Interpellation de Michel Müller concernant l'accord sur l'aumônerie de l'armée

Conformément à l'art. 64 du Règlement du Synode

### Proposition

L'auteur de l'interpellation prie le Conseil de répondre aux questions suivantes lors du synode qui aura lieu du 5 au 7 novembre 2023.

Le 2 juillet 2023, on pouvait lire sur ref.ch l'article suivant : <https://www.ref.ch/news/svp-politikerin-yvette-estermann-will-reformierte-pfarrerin-werden/> (« La politicienne UDC Yvette Estermann veut devenir pasteure », en allemand). Cette information figurait aussi dans les journaux de CHmedia, comme par exemple l'article suivant : <https://www.luzernerzeitung.ch/schweiz/svp-nationalraetin-soldaten-betreuen-anstatt-im-bundeshaus-politisieren-yvette-estermann-wird-armeeseelsorgerin-ld.2477385> (« Une conseillère nationale UDC auprès des soldats au lieu de faire de la politique au Palais fédéral – Yvette Estermann devient aumônière », aussi en allemand).

L'auteur de l'interpellation reconnaît que le ton général de ces articles est positif, et le fait qu'ils soient parus (par hasard) en même temps que le rapport sur la prière musulmane doit aussi être jugé de façon tout à fait positive. Il n'empêche que le procédé interpelle, aussi le signataire demande-t-il une réponse aux questions suivantes :

1. Comment se fait-il qu'une étudiante en théologie puisse devenir aumônière de l'armée ? Par quelle Église a-t-elle été recommandée alors qu'elle n'a pas terminé ses études et donc qu'elle n'a *a fortiori* pas été ordonnée ?
2. A-t-elle d'ailleurs été recommandée ? Les articles ne le mentionnent pas, ils évoquent uniquement un assessment réalisé par Samuel Schmid, chef de l'Aumônerie de l'armée.
3. Comment l'EERS, partenaire de l'accord, a-t-elle été associée ? Ou bien s'agit-il d'une autre partenaire de l'accord ? Laquelle ?
4. Y a-t-il d'autres cas semblables ou similaires ?



**Synode  
du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Interpellation d'Esther Straub concernant l'« aumônerie dans les milieux de santé »

Conformément à l'art. 64 du Règlement du Synode

### Proposition

L'auteure de l'interpellation prie le Conseil de répondre aux questions suivantes lors du synode du 5 au 7 novembre 2023 :

Le 13 février 2023, l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) mettaient en consultation un projet de création d'un bureau œcuménique de coordination de l'aumônerie dans les milieux de santé. Les résultats ont été communiqués le 9 mai 2023 dans un bref rapport. Ce dernier ne permet malheureusement pas de savoir comment les Églises évangéliques réformées cantonales se sont exprimées sur le projet, mais semble suggérer que les personnes ayant participé à la consultation partagent une seule et même opinion. L'interpellatrice estime que le Synode de l'EERS devrait être informé de la position des Églises réformées sur le projet. Elle demande donc réponse aux questions suivantes :

1. Quelle image la consultation a-t-elle donnée pour les 16 Églises membres y ayant participé ? Veuillez donner des chiffres précis (rapport numérique des cases cochées et principaux commentaires) pour chaque question posée.
2. Comment le Conseil de l'EERS représente-t-il l'opinion majoritaire au sein des Églises évangéliques réformées cantonales dans la planification du projet ?
3. Comment le Conseil de l'EERS peut-il garantir que le bureau de coordination œcuménique respecte l'autonomie des Églises évangéliques réformées dans les cantons et n'empiète pas sur leurs stratégies respectives en matière d'aumônerie dans les milieux de santé ?



**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Processus association Commanderie Suisse de l'Ordre du Saint-Jean

### Propositions

1. Le Synode prend connaissance de la présentation de la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean.
2. Le Synode formule ses attentes concernant une association et la convention à négocier avec la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean.
3. Le Synode donne mandat au Conseil de poursuivre les négociations.

Berne, le 16 août 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

## **I. Remarques générales au sujet de l'association**

La constitution de l'EERS de 2018 prévoit, au § 36, la possibilité pour les Églises et communautés intéressées de s'associer à l'EERS. Elle décrit l'association comme une « rencontre sous une forme institutionnalisée et [...]un échange structuré » entre l'EERS et les Églises ou communautés concernées, mais fixe en même temps des critères auxquels doivent satisfaire les institutions intéressées (entre autres : communauté s'inscrivant dans la tradition protestante, ancrée au niveau régional, constituée d'une manière démocratique). Certaines Églises et communautés ont déjà manifesté dans le cadre du processus de révision de la constitution leur intérêt potentiel pour une association.

Lors de sa session d'automne 2022, le Synode, par l'adoption du règlement d'association, a défini la procédure correspondante et fixé les compétences notamment pour la procédure et le dépôt d'une demande (art. 1), les négociations en vue de la conclusion d'une convention (art. 2), et la discussion et la décision au Synode (art. 3).

Ainsi, dans une première phase de l'ouverture de la procédure et du dépôt de la demande, l'Église ou la communauté prend contact avec le Conseil. Celui-ci conduit ensuite un entretien préalable. S'il considère que l'Église ou la communauté satisfait aux prérequis, il lui recommande de déposer une demande motivée (art. 1). Ensuite, l'Église ou la communauté se présente au Synode. Après la présentation, si l'évaluation du Synode est positive, des négociations portant sur la teneur et les dispositions de la convention d'association sont engagées (art. 2 et 3).

## **II. Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean : description et demande**

La Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean, se fondant sur les dispositions du règlement d'association, a pris contact avec le Conseil et déposé, par lettre datée du 27 novembre 2022, une demande d'association (conformément à l'art. 1, al. 1).

La Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean inscrit sa demande dans le contexte des discussions menées depuis plusieurs années au sein de l'Ordre en vue de clarifier les rapports avec les Églises protestantes respectives. Alors qu'en Allemagne l'Ordre fait depuis longtemps partie de l'Église protestante en Allemagne (EKD) et qu'en Autriche, les chevaliers sont devenus entre-temps membres de l'Église protestante en Autriche, la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean s'est aussi prononcée pour un rapprochement avec l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) par la voie de l'association.

L'Ordre de Saint-Jean se décrit comme un ordre laïc fondé au XI<sup>e</sup> siècle et comme le seul ordre protestant aux racines pré-réformatrices. Son action est fortement axée sur la diaconie, sachant qu'il constitue, avec l'ordre catholique de Malte, la deuxième plus grande organisation caritative œuvrant à l'échelle mondiale. Les quelque 120 membres suisses s'engagent personnellement dans des domaines tels que le travail auprès des personnes réfugiées et le transport d'aide humanitaire. Une condition préalable pour devenir membre de l'Ordre de Saint-Jean est d'être membre actif d'une Église évangélique réformée.

## **III. Discussions du Conseil de l'EERS**

Conformément au règlement (cf. art. 1, al. 1), une délégation du Conseil de l'EERS a conduit un entretien préalable avec des personnes dirigeantes de la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean, ce qui lui a permis d'obtenir un aperçu approfondi de l'action, de la structure et du mode de travail de l'Ordre.

Le Conseil de l'EERS retient de cet entretien les aspects suivants :

- Le Conseil est impressionné par l'engagement diaconal des membres de l'Ordre. Certains projets caritatifs connus au-delà des frontières régionales (Table couvre-toi, Villa Yoyo, entre autres) trouvent leur origine dans l'engagement et la participation de membres de sections régionales de l'Ordre de Saint-Jean, sans que le grand public en ait connaissance.
- L'engagement diaconal est très large, le soutien porte aussi bien sur des projets de travail diaconal auprès de personnes âgées, que sur l'accompagnement de migrantes et migrants.
- Cet engagement ne se limite pas à l'espace suisse, mais recouvre également des projets à l'étranger, notamment dans le domaine de l'aide sociale en Europe de l'Est.
- Les statuts de l'Ordre de Saint-Jean formulent l'exigence suivante envers les membres : « Les membres de la Commanderie soutiennent cet effort par leur contribution et par leur engagement personnel », en particulier pour soutenir « ceux qui sont dans le besoin, notamment les malades et les faibles, selon l'esprit de l'évangile de Jésus-Christ » (Art. 2 des statuts). Le Conseil, au vu de cet engagement caritatif, a pu constater que les membres de la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean accomplissaient de diverses manières la mission découlant des statuts de l'Ordre.
- L'action des membres ne se limite pas à des activités diaconales, ils participent également aux débats sur la théologie et la tradition réformées, que ce soit lors de leurs réunions ou en d'autres occasions.
- Les membres de la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean viennent de différents domaines d'action de la société (hautes écoles, politique, économie, etc.) et sont ainsi en mesure d'apporter des perspectives intéressantes pour le travail et les débats de l'EERS.

La constitution de l'EERS énonce au § 36 quatre exigences auxquelles les Églises ou communautés protestantes doivent satisfaire pour pouvoir s'associer. Ainsi, peuvent être associées :

*« les Églises et communautés protestantes sises en Suisse qui :*

- 1. s'inscrivent en tant qu'Église ou communauté dans la tradition protestante,*
- 2. ont au moins un ancrage régional,*
- 3. sont constituées d'une manière démocratique,*
- 4. ne sont pas rattachées à une Église déjà membre de l'EERS ou qui n'appartiennent pas à une union synodale déjà membre de l'EERS. »*

Le Conseil considère que la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean remplit les critères susmentionnés : La Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean, tant au regard de ses statuts (art. 2 / art. 4) qu'à celui de la pratique vécue, s'inscrit dans la tradition protestante (1). Avec ses six sous-commanderies (Bâle, Berne, Genève, Neuchâtel, Vaud et Zurich), elle a un ancrage à l'échelle suisse (2). Les statuts de 2005 montrent que la Commanderie suisse est organisée sous forme d'une association au sens des art. 60 ss. du Code civil suisse, et qu'elle dispose de structures associatives correspondants et est constituée d'une manière démocratique (3). Enfin, il convient de noter que la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean n'est pas rattachée à une Église déjà membre de l'EERS et n'appartient pas non plus à une union synodale déjà membre de l'EERS (4).

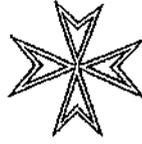
Le Conseil souligne qu'aux termes des statuts, seuls des hommes peuvent faire partie de la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean. Il inscrit cette disposition dans la tradition séculaire des ordres séparés selon les sexes, à savoir des communautés de frères et de sœurs telles qu'elles subsistent parfois aujourd'hui encore. Au vu de cet ancrage historique, le Conseil manifeste son ouverture envers l'admission de communautés protestantes

d'hommes ou de femmes, ce qui permettra à l'avenir d'accueillir aussi, par exemple. des communautés de sœurs diaconesses en tant que communauté associée.

#### **IV. Procédure**

L'étape du dépôt de la demande d'association étant achevée, celle-ci est à présent transmise au Synode. Le règlement d'association prévoit que le processus standard se déroule sur au moins deux sessions du Synode. La première est consacrée à une rencontre entre l'Église ou la communauté et les membres du Synode. L'Église ou la communauté ayant déposé la demande s'y présente, le Synode peut poser des questions et exprime ses attentes concernant cette association ainsi que sur la convention (art. 3, al. 1).

Au terme de cette étape, le Conseil de l'EERS mènera avec ladite Église ou communauté des négociations devant aboutir à une convention d'association convenue en commun (art. 2). Le règlement d'association dispose en outre que : « Le Synode se prononce sur l'association au plus tôt lors du synode suivant sa première rencontre avec l'Église ou la communauté. La convention d'association au sens de l'art. 2 est portée à la connaissance du Synode avec la demande d'association. » (art. 3, al. 3).



**SCHWEIZERISCHE KOMMENDEN DES JOHANNITERORDENS  
COMMANDERIE SUISSE DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN**

**DER KOMMENDATOR / LE COMMANDEUR**

Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Der Rat / Le Conseil  
Frau Pfrn. Rita Famos, Präsidentin  
Sulgenauweg 26  
3007 Bern

Bern, am letzten Sonntag des Kirchenjahres 2022

*version française à la fin de lettre*

**Gesuch um Eintritt in Verhandlungen für einen Beitritt zur EKS als assoziiertes Mitglied**

Sehr geehrte Frau Präsidentin, sehr geehrte Damen und Herren des Rates,

mit grosser Freude habe ich vom Beschluss Ihrer Herbstsynode vom 7./8. November 2022 Kenntnis genommen, das «Reglement zur Assoziation von Kirchen und Gemeinschaften» nun anzunehmen und sogleich in Kraft treten zu lassen.

Der Konvent der Schweizerischen Kommende des Johanniterordens, hat am vergangenen 16. November beschlossen, dass wir gerne mit Ihnen in Verhandlung treten wollen, um die Grundlagen für einen Entscheid in Sachen Beitritt gemäss Art. 36 der Verfassung vorzubereiten. Gleichzeitig hat er mich als deren Vorsitzenden (Kommendator) beauftragt, Ihnen ein entsprechendes Gesuch zu unterbreiten. Das ging so rasch, weil unser interner Vorbereitungsprozess bereits einige Jahre reifen konnte.

2012 hat die oberste Instanz unseres Ordens, der Herrenmeister, S.K.H. Dr. Oskar von Preussen, die ausserdeutschen Kommenden und Genossenschaften (das sind Finnland, Frankreich, Österreich, Ungarn und die Schweiz) aufgefordert, ihr Verhältnis zur evangelisch-reformierten Kirche ihres Landes zu klären. Für Deutschland selber ist dies keine Frage, weil der Orden seit je Teil der Evangelischen Kirche Deutschlands EKD ist. Die österreichischen Johanniter sind mittlerweile offiziell Teil der Evangelischen Kirche in Österreich geworden.

Die Schweizerische Kommende hat im Herbst 2012 eine Arbeitsgruppe ins Leben gerufen, welche unter der Leitung von Prof. Dr. Martin Sallmann beriet und im Oktober 2013 ein Grundsatzpapier mit «pro und contra» vorgelegt hat. An der Ausarbeitung waren alle sechs Subkommenden (= Regionalgruppen) beteiligt: Bern (Prof. Dr. René Pahud de Mortanges), Basel (Dr. Traugott von Hoffmann), Genf (Jean Roussy), Neuchâtel (Dr. Michael Renk), Vaud (vacat) und Zürich (Dr. Johannes von Heyl).

**BALLEY BRANDENBURG DES RITTERLICHEN ORDENS ST. JOHANNIS VOM SPITAL ZU JERUSALEM**

Dr. Daniel B. Gutscher  
Regierender Kommendator  
Scheuermattweg 6  
CH-3007 Bern



mail: [gutscher@bluwin.ch](mailto:gutscher@bluwin.ch)  
Tel: +41 79 652 24 35  
[www.johanniterorden.ch](http://www.johanniterorden.ch)  
IBAN CH58 0900 0000 3003 7095 1



**SCHWEIZERISCHE KOMMENDEN DES JOHANNITERORDENS**  
**COMMANDERIE SUISSE DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN**

In Kürze: Warum interessieren wir uns, allenfalls «assoziiertes Mitglied der EKS» zu werden? In einem Satz beantwortet: «Je länger je mehr: Wir haben einander nötig; wir die Kirche und die Kirche uns.»

Die Johanniter sind ein weltlicher Orden, am Ende des 11. Jahrhunderts in Jerusalem gegründet als Hospitalorden. Als einziger protestantischer Orden mit vorreformatorischen Wurzeln stellt er heute – zusammen mit seinem katholischen Äquivalent, dem Malteserorden – international nach dem Roten Kreuz, bzw. Halbmond die zweitgrösste weltweit aktive Hilfsorganisation dar. Voraussetzung zur Ordens-Mitgliedschaft sind seit der Gründung die beiden tragenden Säulen „*tuitio fidei*“ (Glauben bekennen, nicht missionieren) und „*obsequium pauperum*“ (Bedürftigen helfen, ohne Ansehen von Herkunft und Religion) sowie die aktive Mitgliedschaft in einer unserer Kirchen. Das persönliche Engagement in Hilfswerk und Ortskirchen ist zentraler Bestandteil unserer Tätigkeit. Deshalb finden Sie Johanniter in vielen kirchlichen Gremien, aber tatkräftig auch in der Flüchtlingsarbeit oder beim Lebensmittelverteilen bis hin zum internationalen Hilfsgütertransport.

Wir sind heute in der Schweiz rund 130 Mitglieder, verteilt über das ganze Land. Detailliertere Informationen zu Geschichte und Gegenwart unserer Kommende entnehmen Sie dem beiliegenden Faltblatt bzw. unserer Website [www.johanniterorden.ch](http://www.johanniterorden.ch). Dort finden Sie auch unsere Satzung sowie unsere zweimal jährlich erscheinenden Bulletins.

Ich würde mich sehr freuen, sehr geehrte Damen und Herren, wenn wir miteinander ins Gespräch kommen könnten. Der bisherige persönliche Austausch mit Ihrer Präsidentin hat mich zuversichtlich gestimmt.

Mit freundlichen Grüessen

  
Dr. Daniel Gutscher, RK

**Beilagen:** einige Exemplare unseres Faltblattes (d / f)



Berne, le dernier dimanche de l'année ecclésiastique 2022

**Demande d'entrée en négociation pour une adhésion à la EERS en tant que membre associé**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil,

C'est avec une grande joie que j'ai pris connaissance de la décision de votre Synode d'automne des 7 et 8 novembre 2022 d'accepter le "Règlement pour l'association d'Églises et de communautés" et de le faire entrer en vigueur immédiatement.

Le 16 novembre dernier, le Conseil de la Commanderie suisse de l'Ordre de Saint-Jean a décidé que nous souhaitions entrer en négociation avec vous afin de préparer les bases d'une décision en matière d'adhésion conformément à l'article 36 de la Constitution. En même temps, le Conseil m'a chargé, en tant que président (commandeur), de vous soumettre une demande dans ce sens. Si cela a été si rapide, c'est parce que notre processus de préparation interne a déjà pu mûrir pendant quelques années.

En 2012, l'instance suprême de notre Ordre, le Herrenmeister, S.A.R. Dr. Oskar de Prusse, a demandé aux commanderies et Genossenschaften hors d'Allemagne (c'est-à-dire la Finlande, la France, l'Autriche, la Hongrie et la Suisse) de clarifier leur relation avec l'Église évangélique réformée de leur pays. Pour l'Allemagne elle-même, cela ne pose pas de question, car l'Ordre fait depuis toujours partie de l'Église protestante d'Allemagne EKD. Et entretemps Saint-Jean d'Autriche est devenu part de l'église protestante.

La Commanderie suisse a donc mis en place un groupe de travail en automne 2012, qui a délibéré sous la direction du professeur Martin Sallmann et a présenté en octobre 2013 un document de base avec "pour et contre". Les six sous-commanderies (= groupes régionaux) ont participé à son élaboration : Berne (Prof. Dr. René Pahud de Mortanges), Bâle (Dr. Traugott von Hoffmann), Genève (Jean Roussy), Neuchâtel (Dr. Michael Renk), Vaud (vacat) et Zurich (Dr. Johannes von Heyl).

En quelques mots : Pourquoi nous intéressons-nous à devenir éventuellement "membre associé de la EERS" ? Réponse en une phrase : "Plus le temps passe, plus nous avons besoin les uns des autres ; nous avons besoin de l'Église et l'Église a besoin de nous".

Les Chevaliers de Saint-Jean sont un ordre séculier, fondé à la fin du 11<sup>e</sup> siècle à Jérusalem en tant qu'ordre hospitalier. Seul ordre protestant dont les racines remontent à la pré-réforme, il représente aujourd'hui - avec son équivalent catholique, l'Ordre de Malte - la deuxième plus grande organisation humanitaire au monde après la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Depuis sa création, l'adhésion à l'Ordre est soumise aux deux piliers "tuitio fidei" (professer la foi, ne pas faire de prosélytisme) et "obsequium pauperum" (aider les personnes dans le besoin, sans distinction d'origine ou de religion), ainsi qu'à l'appartenance active à l'une de nos églises. L'engagement personnel dans l'œuvre de bienfaisance et les églises locales est un élément central de notre activité. C'est pourquoi vous trouverez les Johanniter dans de nombreuses commissions ecclésiastiques, mais aussi dans le travail auprès des réfugiés ou dans la distribution de nourriture, voire dans le transport international de biens de première nécessité.



**SCHWEIZERISCHE KOMMENDE DES JOHANNITERORDENS  
COMMANDERIE SUISSE DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN**

*Nous sommes aujourd'hui environ 130 membres en Suisse, répartis dans tout le pays. Vous trouverez des informations plus détaillées sur l'histoire et le présent de notre commanderie dans le dépliant ci-joint ou sur notre site Internet [www.johanniterorden.ch](http://www.johanniterorden.ch). Vous y trouverez également nos statuts ainsi que nos bulletins semestriels.*

*Je serais très heureux, Mesdames et Messieurs du Conseil, que nous puissions dialoguer ensemble. Les échanges personnels que j'ai eus jusqu'à présent avec votre présidente m'ont donné confiance.*

*Avec mes meilleures salutations*

*Dr. Daniel Gutscher, Commandeur*

**Annexes : quelques exemplaires de notre dépliant (d / f)**



## STATUTS

### de la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean

(Traduction du texte original en langue allemande,  
avec les modifications du 25 mai 2005)



# STATUTS

## de la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean

(Traduction du texte original en langue allemande,  
avec les modifications du 25 mai 2005)

La Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean est une branche du «Baillage de Brandebourg de l'Ordre de Chevalerie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem» – nommé Ordre de Saint-Jean – et présidé par le Herrenmeister. La Commanderie Suisse est soumise à l'idéal et se conforme aux principes fixés dans la Règle de l'Ordre de Saint-Jean.

### *I. Nom, siège et but*

#### Article 1

Sous la dénomination «Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean» il existe une association divisée en sous-commanderies, conformément aux présents statuts et aux dispositions du Code Civil Suisse.

**Nom et forme  
juridique**

Le Siège de la Commanderie est à Berne.

La responsabilité individuelle des membres pour les engagements de la Commanderie est exclue. La Commanderie ne répond de ses engagements que sur sa fortune sociale.

## Article 2

**But** La Commanderie poursuit exclusivement des buts d'utilité générale, de bienfaisance et religieux. Elle soutient par une aide spirituelle et matérielle ceux qui sont dans le besoin, notamment les malades et les faibles, selon l'esprit de l'évangile de Jésus Christ.

La Commanderie peut soutenir des œuvres de bienfaisance domiciliées en Suisse ou à l'étranger.

Les membres de la Commanderie soutiennent cet effort par leur contribution et par leur engagement personnel.

## II. Membres

### Article 3

**Membres** Peut être membre de la Commanderie et appelé Chevalier:

- Tout citoyen suisse, ou citoyen de la Principauté du Liechtenstein.
- Tout membre de l'Ordre de Saint-Jean ou autre ordre faisant partie de l'Alliance des Ordres de Chevalerie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour autant qu'il en ait reçu l'autorisation des organes compétents de l'Ordre.
- Tout étranger qui habite en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.

Les candidats doivent être âgés de 25 ans au moins.

### Article 4

**Conditions  
d'admission,  
Devoirs et  
obligations**

L'appartenance à une Eglise de confession protestante est une condition essentielle pour pouvoir faire partie de la Commanderie. Les Chevaliers professent, dans leurs paroles et leurs actes, l'évangile de Jésus Christ.

Ils s'engagent à respecter l'esprit de chevalerie, l'amour du prochain et la fidélité réciproque.

## Article 5

Les membres de la Commanderie sont répartis dans les catégories suivantes:

**Catégories de membres**

1. Chevalier d'honneur (Ehrenritter)
2. Chevaliers de justice (Rechtsritter)
3. Commandeurs (Kommandatoren)
4. Membres d'honneur (Ehrenmitglieder)

## Article 6

Les demandes d'admission comme membre de la Commanderie doivent être adressées par les sous-commanderies compétentes au Commandeur qui les soumet au Conseil avec son préavis. Le rejet d'une candidature n'a pas besoin d'être motivé. Lorsqu'une candidature est acceptée par le Conseil et confirmée par le Herrenmeister, le nouveau membre est nommé Chevalier d'honneur et il obtient le droit de porter l'insigne de l'Ordre.

**Admission, Chevaliers d'honneur, Chevaliers de justice**

La nomination au titre de Chevalier de justice se fait par le Conseil sur proposition du Commandeur; elle devient effective dès sa ratification par le Herrenmeister. Pour être nommé au titre de Chevalier de justice les conditions suivantes doivent en principe être remplies:

- Etre membre de la Commanderie depuis 7 années au moins.
- Réaliser des prestations particulières; par exemple assumer une tâche importante au sein de l'Ordre.

## Article 7

Les membres, excepté les membres d'honneur, paient un droit d'entrée et une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'Assemblée des Chevaliers sur proposition du Conseil.

**Droit d'entrée, Cotisations annuelles**

Si l'admission d'un membre a lieu dans la deuxième moitié de l'année civile, l'obligation de cotiser commence l'année suivante.

Le Commandeur peut exceptionnellement, dans des cas particuliers, baisser le montant de la cotisation d'un membre.

## Article 8

**Membres d'honneur** Le Conseil a le droit, sur proposition du Commandeur, de nommer Membre d'honneur des personnalités ayant mérité cette distinction de la Commanderie. Les Membres d'honneur ont les mêmes droits que les Chevaliers d'honneur.

## Article 9

**Démission** Un membre qui désire ne plus faire partie de la Commanderie doit préalablement discuter les raisons de sa décision avec le Commandeur.

## Article 10

**Exclusion** L'Assemblée des Chevaliers est compétente pour décider de l'exclusion de la Commanderie d'un membre qui, par sa non observation des devoirs mentionnés à l'article 4 ne peut plus être considéré comme digne de rester membre de la Commanderie. Pour être valable, la décision doit être prise à la majorité des  $\frac{2}{3}$  des voix présentes.

Les membres qui démissionnent de la Commanderie ou qui en sont exclus doivent acquitter leurs cotisations pour l'année en cours.

Tout membre qui persiste à ne pas payer à la Commanderie les contributions qu'il a l'obligation de verser dans le délai imparti, soit parce qu'il ne le veut pas, soit parce qu'on ne peut pas le joindre, est réputé démissionnaire. Le Commandeur est compétent pour constater cette démission ou en décider autrement après consultation du Sous-Commandeur concerné. Une réadmission par l'Assemblée des Chevaliers est possible à titre exceptionnel, avec l'accord du Herrenmeister.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Nouvel alinéa 3 selon décision de l'Assemblée des Chevaliers du 28 mai 2005 à Bâle

### III. Organisation

#### Article 11

Les organes de la Commanderie sont:

**Organes**

1. L'Assemblée des Chevaliers (Rittertag)
2. Le Conseil (Konvent)
3. L'Organe de Contrôle

#### Article 12

L'Assemblée des Chevaliers est l'assemblée des membres de la Commanderie. Elle est convoquée en règle générale au moins une fois par an par le Conseil, qui doit expédier les convocations avec l'ordre du jour au moins 20 jours avant la date de l'Assemblée. Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui ne figurent pas sur l'ordre du jour, excepté sur une proposition de convoquer une nouvelle Assemblée. La discussion de propositions et les discussions qui ne requièrent pas de décision, n'ont pas besoin de figurer préalablement à l'ordre du jour.

**Assemblée des Chevaliers**

#### Article 13

L'Assemblée des Chevaliers a les compétences suivantes:

**Compétences de l'Assemblée des Chevaliers**

1. Nommer le Commandeur, les Membres du Conseil et de l'Organe de Contrôle.
2. Recevoir et approuver le rapport du Conseil.
3. Approuver les comptes et donner décharge au Conseil.
4. Modifier les statuts et décider de la dissolution de la Commanderie.
5. Décider de l'exclusion d'un membre.
6. Fixer le montant du droit d'entrée et de la cotisation annuelle.
7. Se prononcer sur toutes autres affaires qui lui sont soumises par le Conseil.

#### Article 14

**Présidence** La Présidence est assurée par le Commandeur. En cas d'empêchement de celui-ci, par un membre du Conseil par ordre d'ancienneté d'appartenance à la Commanderie.

#### Article 15

**Votations et élections** Chaque membre a le droit de vote. Sous réserve des dispositions de l'article 23, l'Assemblée des Chevaliers est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

Excepté les cas prévus aux articles 10, 22 et 23, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. Les votations et élections se font par vote à main levée; cependant, par une décision de la majorité des membres présents, un vote secret peut avoir lieu.

S'il y a partage, la voix du Commandeur est prépondérante.

#### Article 16

**Conseil** Le Conseil est composé d'au moins cinq membres. Il se compose du Commandeur, du Secrétaire, du Trésorier, du Correspondant de presse et des Conseillers. Les Membres du Conseil, à l'exception du Commandeur, sont nommés pour la durée de trois ans. Ils sont rééligibles.

La représentation des sous-commanderies doit être convenablement assurée au sein du Conseil.

Le Conseil est convoqué par le Commandeur et peut valablement délibérer quel que soit le nombre de ses membres présents.

#### Article 17

**Compétence du Conseil** Le Conseil traite toutes les affaires qui lui sont soumises par le Commandeur ou par des membres de la Commanderie et prend toutes décisions qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée des Chevaliers ou du Commandeur.

## Article 18

Le Commandeur est élu sur proposition du Conseil par l'Assemblée des Chevaliers pour une durée de cinq ans. Il est rééligible. Cette nomination ou réélection ne devient effective qu'après confirmation par le Herrenmeister.<sup>2</sup>

**Commandeur**

Le Commandeur a toutes les compétences qui ne sont pas expressément réservées à l'Assemblée des Chevaliers ou au Conseil.

Le Commandeur représente la Commanderie au chapitre de l'Ordre de Saint-Jean et vis-à-vis de l'extérieur. Le Commandeur soumet à l'approbation de l'Assemblée des Chevaliers les décisions prises par le Chapitre de l'Ordre.

Il engage valablement la Commanderie par sa signature individuelle. En cas d'empêchement, il est remplacé par le membre du Conseil qui est le plus ancien dans la Commanderie.

## Article 19

L'Assemblée des Chevaliers élit en son sein deux membres pour constituer l'organe de contrôle. La durée de leur mandat est de 3 ans; ils sont rééligibles.

**Organe de  
Contrôle**

## Article 20

Les membres sont tenus de liquider toute dispute pouvant survenir entre eux par voie d'arbitrage.

**Arbitrage**

Le Commandeur désigne le Tribunal d'Arbitrage et fixe la procédure en accord avec les parties. La décision du Tribunal d'Arbitrage est finale.

## Article 21

Les publications de la Commanderie paraissent dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce. Les communications aux membres se font par lettre ou dans le Journal de l'Ordre de Saint-Jean.

**Publications et  
communications**

---

<sup>2</sup> Nouvelle teneur selon décision de l'Assemblée des Chevaliers du 28 mai 2005 à Bâle

#### IV. Modifications des statuts et dissolution

##### Article 22

**Modifications des statuts** Les modifications statutaires doivent être décidées à la majorité des  $\frac{2}{3}$  au moins des membres présents. Elles doivent être approuvées par le Herrenmeister.

##### Article 23

**Dissolution** La dissolution de la Commanderie peut être décidée en tout temps par l'Assemblée des Chevaliers, à laquelle au moins  $\frac{2}{3}$  des membres doivent être présents. La décision de dissoudre la Commanderie doit être prise à la majorité des  $\frac{2}{3}$  des voix présentes.  
L'Assemblée des Chevaliers est compétente pour décider de l'attribution du produit de la liquidation qui ne peut cependant être destiné qu'à des buts de bienfaisance.

#### V. Entrée en vigueur

Ainsi décidé lors de l'Assemblée des Chevaliers du 28 juin 1975.  
Approuvé par le Herrenmeister le 23 juin 1975.

#### Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean

Le Commandeur:  
*Helmuth v. Graffenried*

Le Secrétaire:  
*Hans-Fritz v. Tschanner*

(nouvellement imprimés en décembre 2011)



**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Adhésion à des associations et des institutions

### Propositions

1. Le Synode décide de l'adhésion de l'EERS à l'association alémanique « Deutschschweizer Jugendkirchentag » (Journée des Églises pour les jeunes).
2. Le Synode décide de l'adhésion de l'EERS à l'association « œco Églises pour l'environnement ».
3. Le Synode décide que l'EERS adresse une demande d'adhésion à l'Institution suisse des droits humains (ISDH).

Berne, le 20 juillet 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>Association « Deutschschweizerischer Verein für den Jugendkirchentag » .....</b>	<b>2</b>
2.1.	Activités de l'association .....	2
2.2.	Considérations.....	3
2.3.	Coûts découlant de l'adhésion .....	3
<b>3.</b>	<b>Association « œco Églises pour l'environnement » .....</b>	<b>3</b>
3.1.	Activités de l'association .....	4
3.2.	Considérations.....	4
3.3.	Coûts découlant de l'adhésion .....	4
<b>4.</b>	<b>Institution nationale des droits humains ISDH.....</b>	<b>4</b>
4.1.	Activités de l'organisation .....	4
4.2.	Considérations.....	5
4.3.	Coûts découlant de l'adhésion .....	6

## 1. Introduction

Les compétences du Conseil sont réglées à l'article 28, lettre a de la constitution de l'EERS. La constitution ne réglant pas la compétence relative à l'adhésion à une association, le droit des associations s'applique à titre subsidiaire. Selon l'article 65, alinéa 1 CC, l'assemblée générale – autrement dit le Synode – « règle les affaires qui ne sont pas du ressort d'autres organes sociaux ».

La décision d'adhérer à l'association incombe donc non pas au Conseil, mais au Synode en sa qualité d'assemblée générale. Le Conseil et la chancellerie de l'EERS accomplissent leurs activités conformément à la constitution, aux objectifs de législation et aux mandats confiés par le Synode au Conseil de l'EERS. Lorsqu'ils collaborent avec des organisations ou des Églises, la chancellerie et le Conseil cherchent à travailler de manière bilatérale, par des discussions ou en réseau. Le cas échéant, adhérer à une association ou à une institution de droit public peut toutefois être souhaitable, et l'on examine alors au cas par cas s'il est opportun de proposer une adhésion au Synode. Le Conseil ne dispose pas de critères applicables systématiquement pour décider de proposer une adhésion à une association ; sa réflexion se fonde uniquement sur l'accomplissement de sa mission, telle qu'elle est prévue par la constitution et les objectifs de la législation.

Trois propositions d'adhésion à une association ou une institution sont soumises au Synode.

## 2. Association « Deutschschweizerischer Verein für den Jugendkirchentag »

### 2.1. Activités de l'association

Au fil des dernières années, diverses Journées des Églises réformées destinées aux jeunes ont été organisées. Selon leurs organisateurs, au vu du nombre de participantes et participants, elles ont remporté un franc succès. La rencontre « Reformation » qui s'est tenue en 2017, est l'un de ces rendez-vous. Prévu pour avoir lieu une seule fois, ces

rendez-vous ont fait naître, chez les responsables de la jeunesse de certaines Églises réformées, le souhait de les voir se tenir régulièrement, comme en atteste l'enquête menée sur ce sujet par la commission de publicité pour les études de théologie « Werbekommission Theologiestudium (WEKOT) » dans les Églises réformées alémaniques.

Créée à l'automne 2022 à l'instigation de responsables de la jeunesse, l'association « Deutschschweizer Jugendkirchentag » – Journée alémanique des Églises pour les jeunes – a depuis lors été rebaptisée « REFINE. jugend reformiert. ». Elle a pour but d'organiser tous les deux ans, lors du week-end de la Réformation en novembre, une journée destinée aux jeunes et accueillie par un hôte d'une région. La première rencontre est prévue à Zurich en 2025. D'autres Églises, respectivement régions, ont déjà témoigné leur intérêt pour les rencontres suivantes. Ce projet est financé en partie par la KIKO avec une contribution annuelle de CHF 50 000.-.

Le Conseil de l'EERS a été invité à adhérer à l'association et, le cas échéant, à déléguer l'un de ses membres au comité de l'association. L'association est intéressée par une participation active de l'EERS notamment en vue de démarches à envisager pour entrer en contact et assurer la coordination avec des festivals pour la jeunesse prévus en Suisse romande. Les documents de l'association prévoient par ailleurs que l'organisation de ces Journées soit transmise à l'EERS à moyen terme.

## 2.2. Considérations

Le Conseil de l'EERS se prononce en faveur d'une adhésion à l'association et soumet cette proposition au Synode pour approbation. Il justifie sa position par les arguments suivants :

i. Engagement : le Conseil de l'EERS juge que les journées des Églises destinées à la jeunesse sont importantes et significatives. Il partage le point de vue des initiates et initiants du projet, qui est aussi celui de l'association : de grands rendez-vous destinés aux adolescents et aux jeunes adultes permettent à la jeune génération de faire une expérience positive d'Église.

ii. Affiliation : le Conseil de l'EERS a conscience du fait que pour l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, être membre de cette association entraînerait une certaine confusion des niveaux (puisque en plus d'être la faîtière nationale des Églises évangéliques réformées, l'EERS serait aussi membre d'une association regroupant des Églises d'une même région linguistique). Or, dans le monde des associations, de tels mélanges sont courants. La question qui se pose pour juger de l'opportunité, pour l'EERS, de devenir membre de cette association, ne doit donc pas être une question de niveaux, mais celle de l'intérêt commun que peuvent représenter ces Journées.

iii. Valeur ajoutée : le Conseil de l'EERS estime qu'il peut créer de la valeur pour l'action de l'association en assurant un lien avec des rendez-vous comparables en Suisse romande, et, dans une perspective à plus long terme, en permettant le déploiement de telles Journées à l'échelle du pays.

## 2.3. Coûts découlant de l'adhésion

Hormis la cotisation annuelle d'un montant de CHF 500.-, cette adhésion n'occasionne pas de charges supplémentaires.

### **3. Association « œco Églises pour l'environnement »**

#### **3.1. Activités de l'association**

Forte de ses quelque 700 membres individuels ou collectifs, l'association « œco Églises pour l'environnement » s'engage depuis plus de trente ans en faveur de la protection de la Création. Cette organisation œcuménique jouit de l'appui des Églises cantonales, de paroisses protestantes et catholiques et d'Églises libres. Elle vise à ce que les Églises et les paroisses assument leurs responsabilités vis-à-vis de la Création dans leurs célébrations et dans leur vie quotidienne. À cette fin, elle publie chaque année des documents pour la Saison de la Création, elle forme des conseillères et conseillers en environnement et délivre aux paroisses le certificat du Coq vert.

#### **3.2. Considérations**

L'EERS est représentée par une collaboratrice ou un collaborateur de la chancellerie au comité de l'association œco depuis la fondation d'œco en 1986. L'ancien Institut d'éthique sociale IES de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS était lui aussi un membre fondateur de l'association. Après la dissolution de l'IES, l'Institut de théologie et d'éthique ITE nouvellement fondé par la FEPS a pris le relais pour représenter l'Église au sein d'œco. Depuis la dissolution de l'ITE en 2021, la cotisation annuelle de l'association est réglée dans le cadre du budget de l'EERS. Le Conseil de l'EERS souhaite profiter du présent document destiné au Synode pour formaliser sa participation à l'association œco en s'y affiliant.

#### **3.3. Coûts découlant de l'adhésion**

Hormis la cotisation annuelle d'un montant de CHF 500.-, cette adhésion n'occasionne pas de charges supplémentaires.

### **4. Institution nationale des droits humains ISDH**

#### **4.1. Activités de l'organisation**

À l'automne 2021, le Parlement suisse a décidé de créer une institution nationale des droits humains indépendante répondant aux Principes de Paris de l'ONU. Le 23 mai 2023, cette décision a été mise en œuvre et l'Institution suisse des droits humains (ISDH) créée.

L'ISDH a pour but de contribuer à la protection et à la promotion des droits humains dans tous les domaines de la vie et à tous les niveaux de l'État en assumant des tâches d'information, de documentation, de recherche empirique, de conseil et de coopération. Financée par la Confédération et les cantons, elle travaille de manière indépendante et garantit une représentation pluraliste des forces sociales concernées dans son travail. Grâce à son indépendance, l'INDH peut collaborer avec les autorités de tous les niveaux de l'État, mais également avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les milieux scientifiques et les organisations internationales, et soutenir leurs activités en faveur des droits humains. L'ISDH ne traite pas de cas particuliers, elle n'assume pas de fonction de médiation et ses recommandations n'entraînent pas d'obligation légale.

Elle a été fondée en tant que corporation de droit public, à laquelle les dispositions du droit des associations s'appliquent par analogie. Plus d'une centaine de membres fondateurs (des personnes morales et physiques) ont adopté ses statuts et élu son premier comité directeur. Ses organes stratégiques sont l'assemblée des membres, le comité et l'organe de révision. « Les membres de l'ISDH sont des personnes physiques ou morales dont les activités sont liées à la protection et à la promotion des droits humains et qui approuvent le but énoncé à l'art. 2. »<sup>1</sup> (art. 6 des statuts de l'ISDH). L'ISDH a de grandes exigences en matière de représentativité. Selon le Conseil fédéral, l'adhésion est ouverte en particulier aux représentants de la recherche et de l'enseignement, des communautés religieuses, des partenaires sociaux, des associations économiques et professionnelles (p. ex. association d'avocats, association de médecins, journalistes), des ONG et des autres domaines de la société civile ainsi qu'aux expertes et experts indépendants.

Pour sa première période d'activité, à compter de 2024, l'ISDH dispose d'un montant annuel d'un million de francs pour accomplir ses tâches. Compte tenu de sa proximité avec la ville fédérale et avec la frontière linguistique entre l'allemand et le français, Fribourg a été choisie pour héberger son secrétariat.

## 4.2. Considérations

Le Conseil de l'EERS se prononce en faveur d'une adhésion à l'ISDH et soumet l'adhésion au Synode pour approbation. Il justifie sa position par les arguments suivants.

- En adhérant à l'ISDH, l'EERS confirmerait vis-à-vis de la politique et de l'opinion publique son soutien à une institution d'importance nationale. Elle donnerait aussi un signal clair, dans l'Église et à l'extérieur, que la protection et la promotion des droits humains sont, et restent, une tâche permanente de l'Église, qui doit aussi être assumée dans le contexte de la Suisse.
- Le mandat de l'ISDH porte sur toutes les questions en lien avec les droits humains ; l'ISDH agit indépendamment de la politique ; elle est dotée de structures durables et rassemble en son sein des membres représentatifs des acteurs des droits humains. Comme le Conseil fédéral le relève dans son message, l'INDH offre ainsi une valeur ajoutée qu'aucun autre service ou organisation n'est capable d'apporter sous cette forme dans le domaine des droits humains. L'EERS s'est rapidement engagée en faveur de la création d'une institution nationale des droits humains, notamment dans le cadre de l'Association de soutien à l'institution pour les droits humains à partir de 2006. Le Conseil souhaite poursuivre son engagement par une adhésion à l'ISDH.
- L'adhésion permet de rester au plus près des développements et des débats politiques et sociaux ayant trait aux droits humains. En plus de peser sur les compétences propres à l'assemblée des membres d'une association, elle peut émettre des recommandations sur la direction générale que doivent prendre les travaux de l'ISDH. L'EERS pourrait aussi envisager de s'engager dans un des organes consultatifs comme projet d'avenir.
- Pour le Conseil, une adhésion constitue un élément important de son activité en faveur des droits humains, qui facilite l'accès à des expertises et des réseaux de personnes et d'organisations au sein de l'ISDH et dans son contexte. Simultanément, cette démarche va dans le sens de l'intérêt de l'EERS d'apporter ses propres thématiques et perspectives dans le débat social et politique relatifs aux droits humains. Pour l'accomplissement de ses tâches, l'ISDH est elle aussi tributaire d'un large réseau

---

<sup>1</sup> Art. 2 But : « En tant qu'institution nationale des droits humains indépendante de la Suisse répondant aux Principes de Paris, l'ISDH a pour but de contribuer à la protection et à la promotion des droits humains dans tous les domaines de la vie et à tous les niveaux de l'État. »

d'acteurs des droits humains, de leurs connaissances et de leurs compétences. Grâce à cet intérêt qu'elles représentent l'une pour l'autre, l'EERS et l'ISDH peuvent créer de la valeur l'une pour l'autre.

### 4.3. Coûts découlant de l'adhésion

Hormis la cotisation annuelle d'un montant de CHF 250.-, cette adhésion n'occasionne pas de charges supplémentaires.



**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Bern**

## Aumônerie de l'armée, rapport

### Propositions

1. Le Synode prend connaissance du rapport du Conseil de l'EERS relatif à l'aumônerie de l'armée.
2. Le Synode recommande aux Églises membres de mettre en œuvre conformément à leur situation cantonale les propositions juridiques concrètes visant à favoriser des conditions-cadre durables pour l'aumônerie de l'armée.

Berne, le 12 septembre 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Processus d'élaboration.....	3
3.	Éléments de la mise en œuvre .....	4
3.1.	Favoriser le recrutement.....	4
3.2.	Conditions cadre durables .....	5
3.2.1.	L'aumônerie de l'armée en tant que tâche de l'Église .....	6
3.2.2.	Prescriptions relevant du droit du personnel.....	6
3.3.	Clarification des compétences .....	7
4.	Défis et opportunités.....	8
5.	Prochaines étapes.....	9

## 1. Introduction

En 2020, l'armée a opéré de profonds changements pour assurer le service d'assistance spirituelle exigé par la Loi sur l'armée. Il s'agissait et il s'agit de réagir à ces changements en tant que communion d'Églises. Auparavant, l'aumônerie de l'armée était réservée aux trois Églises nationales. De nouveaux principes devant garantir une aumônerie moderne, conforme à la devise « *L'Aumônerie de l'armée s'ouvre à la diversité religieuse* », ont été publiés en mars 2020. Ces innovations de la part de l'armée sont dues à la grave pénurie de personnel, mais aussi à l'évolution de la réalité sociale et religieuse. C'est ainsi que des aumôniers et aumônieres évangéliques, musulmans et juifs de même que différents groupes professionnels sont désormais aussi admis à l'aumônerie de l'armée - sous réserve de la recommandation de leur propre communauté religieuse.

Afin de mettre en œuvre ses *Directives*, l'armée, après consultation des Églises nationales, a édicté les « *Principes de l'aumônerie de l'armée*<sup>1</sup> ». En vertu de ces *Principes*, l'aumônerie de l'armée est tenue d'adresser ses activités à l'attention de l'ensemble des militaires, sans distinction aucune. Les aumôniers et aumônieres savent faire preuve d'ouverture œcuménique et interreligieuse quand les militaires les invitent sur le terrain de leurs propres convictions, qu'elles soient religieuses, ecclésiales, confessionnelles ou liées à une vision du monde personnelle. Ces *Principes* régissent également les conditions que les Églises et communautés religieuses doivent remplir pour engager un partenariat avec l'armée.

Il découle de ces principes que les Églises nationales n'ont plus de monopole sur l'aumônerie de l'armée, mais sont désormais des partenaires possibles. Par la signature de la convention de partenariat du 18 mai 2020, l'EERS a clarifié et renforcé ce rôle de partenaire de l'armée. La convention témoigne de l'intérêt de l'EERS à être représentée de façon authentique, compétente et intégrative, au sein de l'aumônerie de l'armée. Afin de garantir de manière adéquate cette représentation auprès de l'aumônerie de l'armée, le Synode a pris une série de décisions en juin 2022 :

---

<sup>1</sup> Les « Directives sur le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'Aumônerie de l'armée AA, le Service psychopédagogique de l'armée SPP A et le Service social de l'armée SSA », les « Principes de l'aumônerie de l'armée » et les « Principes de bases pour les Eglises et communautés religieuses » précisent les conditions à remplir pour qu'un ou une militaire puisse assumer la fonction d'aumônier. Tous les documents susmentionnés ont été présentés au Synode pour prise de connaissance en juin 2022. Cf. : [https://www.evref.ch/wp-content/uploads/2022/05/16\\_Aumonerie\\_de\\_l\\_armee.pdf](https://www.evref.ch/wp-content/uploads/2022/05/16_Aumonerie_de_l_armee.pdf)

D'une part, le Synode, en adoptant les « Critères de l'EERS pour la recommandation de candidatures à l'aumônerie de l'armée »<sup>2</sup>, a défini les exigences auxquelles les candidates et candidats des Églises évangéliques réformées doivent satisfaire pour obtenir une recommandation pour l'aumônerie de l'armée. Celles-ci portent sur les qualifications professionnelles, les conditions institutionnelles, les conditions personnelles et les compétences.

D'autre part, le Synode a chargé le Conseil de l'EERS d'une série de mesures visant à assurer un recrutement adéquat d'aumônières et aumôniers de l'armée au sein des Églises évangéliques réformées. Ces mesures portaient sur les trois domaines suivants :

1. favoriser le recrutement des futurs aumôniers, hommes et femmes, au sein des Églises membres
2. créer des conditions-cadre durables dans les Églises membres.
3. établir des compétences claires pour la procédure de recrutement et de recommandation.

Conformément à la décision du Synode de juin 2022, un rapport sur la mise en œuvre des mesures prises est présenté ci-après.

## 2. Processus d'élaboration

Sur la base de ce mandat du Synode, le Conseil a confié la mise en œuvre des mesures à la chancellerie. Le processus y relatif peut être décrit comme suit :

- Lors de sa séance d'août 2022, le Conseil de l'EERS a décidé la mise en place d'un *groupe de travail* aumônerie de l'armée (GT AA). Constitué de militaires actifs, il a pour fonction d'assurer l'expertise technique dans le dossier de l'aumônerie de l'armée, et d'accompagner la recommandation de candidatures à l'aumônerie de l'armée (voir ci-dessous).<sup>3</sup>
- Depuis lors, des *informations* ont été régulièrement communiquées au sujet de la mise en œuvre des recommandations et du travail du GT AA. Ce fut le cas notamment lors de la Conférence des présidences d'Église (CPE) de septembre 2022, au cours de laquelle les présidences ont pu assister à une présentation de la procédure et des prochaines étapes de la mise en œuvre dans les trois domaines thématiques susmentionnés (favoriser le recrutement, créer des conditions-cadre durables, clarifier les compétences).
- Pour développer la *mise en réseau*, les Églises membres ont été invitées à désigner chacune une personne de contact pour l'aumônerie de l'armée et à l'indiquer à l'EERS, afin, d'une part, de maintenir une concertation étroite avec les Églises membres et, d'autre part, de disposer d'interlocutrices et interlocuteurs pour le processus de recommandation (voir ci-dessous).
- En outre, le Conseil de l'EERS est intéressé par une *mise en réseau de l'EERS et de l'aumônerie de l'armée*. Dans cette optique, plusieurs rencontres d'échange ont eu lieu entre l'EERS et la direction de l'aumônerie de l'armée. La présence du chef de l'aumônerie de l'armée, Samuel Schmidt, au synode d'été 2023, tout comme la première Journée nationale de l'aumônerie de l'armée qui a suivi, ont contribué à établir des liens

---

<sup>2</sup> [Criteeres\\_recommandation\\_aumonerie\\_armee.pdf \(evref.ch\)](#)

<sup>3</sup> En juillet 2023, le GT AA était constitué des personnes suivantes : Lea Dürig, pasteure (BE), Armin Elser (AR, SG), diacre, Sabine Herold (AG), pasteure, Matthias Inniger (BE), pasteur, Laurent Lasserre (VD), pasteur, Stephan Krauer (ZH), pasteur, Fabian Kuhn (SG), pasteur, Fabian Wildenauer (ZH), pasteur, Stefan Zürcher (EMK), pasteur, Tabea Stalder (EERS).

entre toutes les parties prenantes - représentations des Églises, armée et aumônières et aumôniers de l'armée - et à entretenir des contacts importants.

D'une manière générale, l'EERS a réussi durant ces derniers mois à nouer de bons contacts à différents niveaux et au-delà de la barrière linguistique avec l'armée et les membres de l'aumônerie de l'armée, tout en maintenant globalement présent le thème de l'aumônerie de l'armée.

### 3. Éléments de la mise en œuvre

Le mandat synodal de juin 2022 portait principalement sur la mise en œuvre des trois séries de mesures visant 1) à favoriser le recrutement, 2) à créer des conditions-cadre durables et, 3), à établir des compétences claires pour le processus de recrutement et de recommandation.

L'état d'avancement des travaux dans ces trois domaines se présente comme suit :

#### 3.1. Favoriser le recrutement

En été 2022, une longue liste de mesures possibles pour favoriser le recrutement d'aumônières et aumôniers de l'armée a été présentée au Synode. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces propositions, l'EERS, avec le soutien du GT AA, s'est concentrée au cours des derniers mois sur les aspects suivants :

- **Mise en réseau** : D'une part, divers efforts ont été entrepris pour entrer en contact direct avec les Églises membres. D'autre part, il s'est agi dans un premier temps de mettre en réseau les sites internet des Églises membres, afin de faciliter au mieux la recherche des informations nécessaires et de renforcer la présence numérique de l'aumônerie de l'armée.
- **Réalisation de matériel publicitaire** : Tout d'abord, le matériel qui existait déjà a été rassemblé et mis à disposition. Par ailleurs, la Journée de l'aumônerie de l'armée 2023 a offert une bonne occasion de produire un matériel photo et vidéo attrayant. Un document d'information très clair sur l'aumônerie de l'armée, qui pourra être distribué lors de divers événements, est en cours d'élaboration. En outre, des présentations PPT plurilingues qui fourniront des informations sur l'aumônerie de l'armée sont en préparation et pourront être utilisées de diverses manières. Ce matériel sera géré par l'EERS, mais il est prévu de le mettre à la disposition des Églises membres pour leurs présentations numériques et analogiques.
- **Journée de l'aumônerie de l'armée 2023** : Il était prévu d'organiser le plus rapidement possible une Journée de l'aumônerie de l'armée. L'objectif était de se rencontrer et d'échanger, de recueillir les demandes et les besoins des aumônières et aumôniers de l'armée, de donner un visage à l'aumônerie de l'armée y compris envers les directions des Églises, mais aussi et surtout d'exprimer nos remerciements pour leur précieux engagement. Ce dernier objectif a été bien rempli, que ce soit au travers de la reconnaissance par la présidente de l'EERS, ou lors du repas pris en commun ainsi que des rencontres et des discussions approfondies. L'orateur invité était un pasteur militaire allemand ayant participé à des interventions dans des régions en crise à l'étranger et qui a évoqué ses expériences au Mali. Lors de la prochaine manifestation, il conviendra de faire une publicité encore plus ciblée en vue de renforcer la participation des directions des Églises, par exemple au travers d'une implication thématique des responsables ecclésiaux. Quelque 70 personnes au total ont participé à cette

manifestation. Ce fut une bonne première Journée de l'aumônerie de l'armée qui a recueilli des retours majoritairement positifs. En même temps, l'évaluation approfondie a également mis en évidence les points qui pourraient être améliorés. La prochaine Journée de l'aumônerie de l'armée aura lieu le 20 juin 2024 à Berne.

- **Publicité dans les institutions de formation** : Une grande importance est accordée à l'information et à la discussion sur l'aumônerie de l'armée dans le cadre de la formation initiale et continue. Ainsi, des contacts ont été pris avec les directions de différents cours de formation, notamment auprès des stages pastoraux du Concordat, des Églises réformées Berne-Jura-Soleure et de l'Office Protestant de la Formation (OPF) ainsi que de la TDS Aarau. Des possibilités adéquates d'échange avec des aumônières et aumôniers dans le cadre des filières de formation ont été examinées avec elles. Des contacts et des formes d'échange existaient déjà dans certains cas, dans d'autres, ils devront être créés ou rétablis et entretenus. Il s'est également avéré nécessaire de procéder à certains endroits à des clarifications du contenu. Toutes les organisations de formation susmentionnées offriront néanmoins déjà cette année des possibilités d'information et de discussion sur l'aumônerie de l'armée, qui seront assurées par des aumônières et aumôniers de l'armée expérimentés.

## 3.2. Conditions cadre durables

Dans le cadre d'une deuxième série de mesures, le Synode, par sa décision de juin 2022, a donné mandat au Conseil de présenter aux Églises membres des « Recommandations dans la gestion de leur réglementation en matière de service au sein de l'AA. » Cette série de mesures a été justifiée par la nécessité pour les Églises de réglementer le service de l'aumônerie de l'armée dans leurs propres systèmes juridiques, et ce de telle sorte que ce service soit reconnu et valorisé au niveau ecclésial et rendu attractif par des conditions-cadre adéquates.

Lors du synode d'été 2022, une « disparité importante » avait déjà été relevée quant à la réglementation du service de l'aumônerie de l'armée dans le droit du personnel des Églises membres. C'est la raison pour laquelle il a été demandé à cette occasion d'harmoniser dans la mesure du possible ces réglementations entre les Églises membres. Le « Synopse des textes réglementaires des Églises membres sur le service de l'aumônerie de l'Armée »<sup>4</sup> présenté lors du synode d'été 2022 avait déjà permis de constater que la réglementation juridique du service de l'aumônerie de l'armée différait sensiblement d'une Église à l'autre. D'un côté, certaines Églises disposent déjà d'un ensemble de dispositions qui réglementent de façon détaillée ce service (cf. p. ex. les réglementations dans les cantons de BEJUSO, VD, ZH dans le tableau synoptique susmentionné). De l'autre, différentes Églises n'ont prévu aucune disposition ou que des dispositions marginales sur le service de l'aumônerie de l'armée.

Afin de s'acquitter du mandat concernant la formulation de recommandations pour l'adaptation des règlements et leur harmonisation entre les Églises membres, le Conseil de l'EERS propose ici des normes minimales pour la mise en œuvre dans les ordres juridiques des Églises. Ce faisant, il souligne explicitement deux aspects :

- - Avec ces exigences minimales, le Conseil de l'EERS recommande aux Églises membres de réglementer au moins les aspects mentionnés ci-après. Pour celles qui disposent déjà de réglementations correspondantes, ces recommandations sont sans objet.

---

<sup>4</sup> Cf. : Synopse des textes réglementaires des Églises membres sur le service de l'aumônerie de l'Armée, p. 25-26.

- Les recommandations sont à comprendre comme des propositions de formulation présentées à titre d'exemple et qui permettent de couvrir les principaux contenus normatifs applicables au service de l'aumônerie de l'armée. Il convient toutefois de noter que les Églises membres disposent de leurs propres ordres et systématiques juridiques et que par conséquent, les recommandations ne sont pas prévues pour être reprises dans chaque cas telles quelles, mais plutôt pour être adaptées aux ordres juridiques respectifs.

Le Conseil de l'EERS recommande aux Églises membres de régler dans leurs bases juridiques les aspects suivants du service au sein de l'aumônerie de l'armée :

### 3.2.1. L'aumônerie de l'armée en tant que tâche de l'Église

L'EERS recommande aux Églises membres de mentionner l'aumônerie de l'armée dans leurs bases juridiques générales (constitution de l'Église, règlement ecclésiastique) en tant que tâche de l'Église. Elles peuvent par exemple inscrire, à un endroit approprié de leur réglementation de l'aumônerie en général, une disposition inspirée de ce modèle :

**Art. xy Aumônerie de l'armée**

<sup>1</sup> *L'Église assume également le service de l'aumônerie au sein de l'armée.*

<sup>2</sup> *Elle soutient les pasteurs et pasteurs et autres collaborateurs et collaboratrices possédant les capacités requises qui se mettent à disposition pour ce service.*

<sup>3</sup> *Elle collabore avec l'Église évangélique réformée de Suisse EERS pour le recrutement de collaborateurs et collaboratrices possédant les capacités requises.*

Une autre solution envisageable est d'intégrer l'aumônerie de l'armée dans le contexte élargi des institutions étatiques et non étatiques, par exemple dans le sens suivant :

**Art. xy Aumônerie dans des institutions de l'État et dans d'autres institutions**

<sup>1</sup> *L'Église assume également le service de l'aumônerie dans des institutions de l'État et dans d'autres institutions, notamment dans l'armée, les prisons, les centres fédéraux pour requérants d'asile ainsi que dans des établissements publics ou privés pour personnes vulnérables. Elle entretient les contacts avec les services compétents.*

<sup>2</sup> *Elle soutient les pasteurs et pasteurs et autres collaborateurs et collaboratrices possédant les capacités requises qui se mettent à disposition pour ce service.*

<sup>3</sup> *Elle collabore avec l'Église évangélique réformée de Suisse EERS pour le recrutement de collaborateurs et collaboratrices possédant les capacités requises pour l'aumônerie de l'armée.*

### 3.2.2. Prescriptions relevant du droit du personnel

L'EERS recommande aux Églises membres d'inscrire à un endroit approprié de leurs actes législatifs sur le personnel (loi sur le personnel, règlement du personnel, ordonnance sur le personnel), une disposition visant à créer les conditions requises pour que les ministres et autres collaborateurs et collaboratrices puissent être engagées dans l'aumônerie de l'armée dans le cadre de leur activité pour l'Église ou pour une paroisse, et de prévoir pour ce service des conditions-cadre attrayantes. Il paraît notamment utile de réglementer les points suivants :

1. le principe disposant que les collaborateurs et collaboratrices, dans le cadre de leur ministère pastoral ou d'une autre activité professionnelle, peuvent travailler, dans une mesure appropriée, en tant qu'aumônières ou aumôniers de l'armée ;
2. l'indemnisation de cette activité, y compris pour les collaborateurs et collaboratrices engagées à temps partiel par l'Église ou par une paroisse ;
3. la suppléance pendant la durée du service en tant qu'aumônière ou aumônier de l'armée.

La teneur d'une réglementation pertinente dépend notamment de la compétence en matière de réglementation du droit du personnel (Église ou paroisse ?), des rapports de travail des collaborateurs et collaboratrices (engagement par l'Église ou par une paroisse ?), et de l'« architecture législative » de la réglementation concrète. Dans le cas d'une Église membre qui réglemente le droit du personnel aussi bien pour elle-même que pour ses paroisses, les dispositions afférentes pourraient se présenter comme suit (l'employeuse au sens de cette disposition pourrait être aussi bien l'Église que l'une de ses paroisses) :

**Art. xy Aumônerie de l'armée**

<sup>1</sup> *Les pasteures et pasteurs et autres collaborateurs et collaboratrices peuvent consacrer jusqu'à 15 jours au plus de leur temps de travail à l'aumônerie de l'armée. Pour les employées et employés à temps partiel, cette durée est réduite proportionnellement à leur taux d'activité.*

<sup>2</sup> *Les allocations au sens de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain du 25 septembre 1952 (LAPG ; RS 834.1) (**variante légèrement simplifiée**: Les allocations légales pour perte de gain) sont dues à l'employeuse, dans la mesure où celle-ci a payé le salaire pendant la prestation.*

<sup>3</sup> *Les allocations pour des prestations fournies pendant les temps libres sont dues aux collaborateurs et collaboratrices.*

<sup>4</sup> *L'employeuse se charge, si nécessaire, d'organiser une suppléance pendant la prestation, notamment pour les cultes et pendant les semaines de service.*

Une disposition en ce sens devrait être harmonisée le cas échéant avec d'autres prescriptions du droit du personnel, en particulier avec celles portant sur le versement du salaire en cas de prestations légales et sur les réglementations correspondantes relatives aux APG. Si des Églises membres n'ont pas la compétence d'effectuer elles-mêmes les réglementations au sens de la présente proposition en raison de leurs bases juridiques, il leur est conseillé de soumettre à leurs paroisses les recommandations correspondantes.

### 3.3. Clarification des compétences

En juin 2022, le Synode a considéré que la validation des recommandations de nouvelles aumônières et de nouveaux aumôniers devait être « conjointe à l'Église membre et l'EERS ». Sur cette base, l'EERS, avec le soutien du GT aumônerie de l'armée, a défini une procédure de recommandation en sept étapes :

- Étape 1 : La candidature à l'aumônerie de l'armée parvient à l'armée. L'armée vérifie que le dossier est complet, puis le remet à l'EERS.
- Étape 2 : L'EERS télécharge la candidature dans un espace protégé de manière à ce qu'elle soit accessible aux personnes compétentes, et *informe la personne de contact cantonale concernée* ainsi que le *groupe de travail* au sujet d'une date appropriée pour l'entretien de recommandation. En règle générale, celui-ci se tient en présentiel.
- Étape 3 : L'EERS prend contact avec la candidate ou le candidat, fixe une date pour un entretien et donne une petite tâche à préparer.

- Étape 4 : Un *entretien* est mené avec les candidates et candidats sur la base de la liste de critères adoptée par le Synode. Un guide d'entretien est utilisé afin que toutes les personnes soient interrogées à peu près de la même manière. L'objectif principal de l'entretien est de déterminer si la candidate ou le candidat a un profil « réformé » et si, au vu de sa formation antérieure, de son expérience de vie et de sa présentation, elle ou il peut être recommandé pour cette formation et pour cette tâche du point de vue ecclésial. L'entretien est consigné dans un procès-verbal, et enregistré si toutes les personnes concernées donnent leur accord.
- Étape 5 : Si le GT aumônerie de l'armée s'accorde à dire qu'une personne peut être recommandée, il en informe la personne de contact cantonale et lui remet un résumé du déroulement de l'entretien. L'*Église membre* - pour autant qu'elle soit aussi d'accord avec la recommandation - envoie une confirmation écrite de la *recommandation* à l'attention de l'EERS. Une recommandation n'est émise que si le GT aumônerie de l'armée de l'EERS et l'Église membre compétente sont tous deux d'accord.
- Étape 6 : La candidate ou le candidat est *informé de la décision* et reçoit un retour sur le contenu de l'entretien.
- Étape 7 : L'EERS communique la recommandation de l'Église à l'*armée*. Celle-ci réalise alors son *évaluation (assessment)*. Si l'évaluation est réussie, elle en informe l'EERS et, par l'intermédiaire de l'EERS, l'Église membre concernée.

Les premières candidatures sont parvenues à fin janvier 2023. Elles ont constitué un terrain d'exercice intensif pour la collaboration entre les Églises membres, l'EERS et l'aumônerie de l'armée. Sur les onze candidatures reçues jusqu'ici au cours du premier semestre, neuf ont pu être recommandées. Une personne n'avait déjà pas été recommandée en amont par son Église membre. Une autre ne correspondait pas aux critères sur des aspects essentiels.

La procédure susmentionnée a encore été légèrement adaptée sur la base des premières expériences et de retours des Églises membres, et a depuis lors fait ses preuves.

## 4. Défis et opportunités

Dans la situation actuelle, les procédures de publicité et de recrutement pour l'aumônerie de l'armée et la réglementation des compétences y relatives sont encore très hétérogènes parmi les Églises membres. En raison de ce contexte et de la collaboration au moins bilingue au niveau national, toutes les parties ont eu besoin de temps, de patience et de compréhension durant les premiers mois de la mise en œuvre. L'application dans un délai très court de la procédure de recommandation, les entretiens avec les candidates et candidats et la nécessité de tenir compte d'une grande variété d'acteurs et actrices ont notamment été des points qui ont posé un défi considérable. Une communication constructive, transparente et rapide revêt ici une importance décisive. Des améliorations seraient toutefois encore possibles dans ce domaine.

La possibilité de vivre un lien particulier, fondé sur un engagement ecclésial et social commun au-delà des frontières linguistiques et de la localisation géographique est considérée comme une grande opportunité et un véritable enrichissement. L'échange direct de l'EERS avec les Églises membres s'est également intensifié.

Cette collaboration, tant au sein du groupe hétérogène d'aumônières et aumôniers de l'armée qu'avec les Églises membres, doit encore être exercée. Parmi les nouveaux aumôniers et aumônières militaires à former, qui ont passé un entretien de recommandation auprès de l'EERS et qui ont reçu une recommandation, on compte quatre pasteurs et

pasteurs expérimentés, un théologien promu, un diacre, trois personnes en formation pour devenir pasteur, dont deux ont déjà une première profession.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, la répartition des membres de l'aumônerie de l'armée et de leurs origines religieuses se présentait comme suit : 156 hommes et 18 femmes, dont

- 78 d'origine réformée (11 femmes)
- 64 d'origine catholique romaine (7 femmes)
- 26 d'origine évangélique (Églises libres)
- 3 d'origine catholique chrétienne
- 2 d'origine juive
- 1 d'origine musulmane

Dans le cours de formation de l'aumônerie de l'armée 2023–2024, la composition des 31 personnes participantes est la suivante : 20 hommes et 11 femmes, dont

- 13 d'origine réformée (7 femmes)
- 12 d'origine évangélique (Églises libres)
- 5 d'origine catholique romaine (3 femmes)
- 1 d'origine musulmane (femme)

## **5. Prochaines étapes**

Au cours des prochains mois, il conviendra de préparer soigneusement et suffisamment tôt la Journée de l'aumônerie de l'armée 2024. En outre, les procédures devront être consolidées et la communication renforcée afin de garantir le bon déroulement des processus entre l'EERS et les Églises membres, entre l'armée et l'EERS ainsi que par rapport à des sujets spécifiques et des débats actuels. Il faudra en outre disposer d'un matériel publicitaire attrayant pour les présentations sur place et les supports numériques.

Ce faisant, il est essentiel d'offrir aussi un espace pour les discussions parfois controversées menées au sein de l'Église, notamment sur la question de fond de l'engagement ecclésial dans l'aumônerie de l'armée, ou encore sur les critères de recommandation pour les aumônières et aumôniers de l'armée.

Le rapport devait faire état de ce qui a été réussi et ce qui l'a été moins. Les premiers entretiens de recrutement se sont bien déroulés. La plupart des personnes ayant déposé une candidature ont pu être recommandées.

La Journée de l'aumônerie de l'armée a pu être réalisée et a été très appréciée. Les Églises membres voient que l'EERS s'engage à présent dans ce domaine, mais des voix critiques envers l'aumônerie de l'armée et envers l'armée elle-même se font également entendre.

Le Groupe de travail Aumônerie de l'armée est utile, mais il est difficile de trouver les bonnes personnes. Il ne compte jusqu'ici qu'un seul membre romand. Il s'agira de trouver au moins encore une autre personne francophone.

La qualité de la formation représente un défi particulier. Elle relève de la responsabilité de l'armée, mais revêt une importance déterminante pour la façon dont l'aumônerie de l'armée, et finalement aussi les Églises, seront perçues à l'avenir dans la société.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

12

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Bern**

## Assemblée de la Conférence des Églises européennes (CEE) de Tallinn, juin 2023 : rapport oral

### Proposition

Le Synode prend connaissance du rapport oral sur l'Assemblée générale de la Conférence des Églises européennes (CEE) à Tallinn en 2023.

Berne, le 16 août 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

L'Assemblée de la CEE a eu lieu dans la capitale estonienne Tallinn du 15 au 20 juin 2023. Le rapport oral des deux délégués Jean-Baptiste Lipp, pasteur (EERV) et Tobias Adam (ZH) et de la déléguée Katharina Vollmer, pasteure (EPG) donnera un aperçu de l'Assemblée et des décisions prises lors de cet événement.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

13

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Aumônerie pour les requérantes et les requérants d'asile dans les centres fédéraux d'asile : financement 2024

### Proposition

Le Synode approuve une contribution extraordinaire de CHF 470 000.00 pour 2024 destinée à financer partiellement l'aumônerie auprès des requérantes et des requérants d'asile dans les centres fédéraux d'asile.

Berne, le 15 août 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# 1. Contexte

Le synode de l'EERS a décidé en juin 2022 que le niveau de la compensation solidaire des charges en faveur des services d'aumônerie au sein des centres fédéraux d'asile (CFA) serait maintenu pendant la législature 2023 – 2026.

Afin de mettre en œuvre cette décision, le Synode est prié d'approuver le montant qui sera réparti en 2024 au titre de contribution extraordinaire au sens de l'art. 39 de la Constitution de l'EERS. Les contributions versées à la compensation des charges permettent de financer en partie de manière solidaire les services d'aumônerie fournis par des Églises membres sur le territoire desquelles se trouve un CFA et qui ont sollicité un appui financier auprès de l'EERS. Les fonds issus de la compensation solidaire des charges seront versés au printemps 2024 sur décision du Conseil. La répartition des fonds répond à trois critères :

- a.) occupation des centres ;
- b.) capacité financière de l'Église locale en fonction de la clé de répartition applicable aux contributions des membres de l'EERS ;
- c.) prestations propres des Églises locales aux services d'aumônerie.

Conformément à la décision du Synode de juin 2022, le critère a.) a été légèrement sous-pondéré tandis que les critères b.) et c.) ont été légèrement surpondérés dans le calcul de la répartition des fonds en 2023.

# 2. Développement

## *Structures d'hébergement de la Confédération*

Toute personne qui dépose une demande d'asile en Suisse passe la totalité ou du moins une grande partie du temps que dure sa procédure dans l'une des structures d'hébergement de la Confédération (CFA). La structure ordinaire du SEM, qui a une capacité d'accueil de 5 000 places réparties sur 22 CFA et six régions de l'asile, compte trois catégories de centres. Premièrement, les CFA avec tâches procédurales sont ceux où les demandes d'asile sont déposées puis examinées ; le plus souvent, la décision d'asile y est aussi rendue durant le séjour. Les requérantes et les requérants d'asile dont la demande exige des mesures d'instruction supplémentaires sont dirigés vers la procédure dite étendue et peuvent être transférés aux cantons. Outre les places d'hébergement destinées aux requérantes et aux requérants d'asile, ces CFA abritent des bureaux pour les responsables d'audition du SEM, les interprètes et la protection juridique ; ils sont au nombre de six, un dans chaque région de l'asile. Deuxièmement, les CFA sans tâches procédurales accueillent principalement des personnes dont la demande d'asile relève des accords de Dublin ou a fait l'objet d'un rejet. Les personnes dont la demande d'asile a été rejetée, mais dont le renvoi ne peut pas être exécuté dans un délai de 140 jours, sont transférées dans l'un des centres cantonaux d'asile. Troisièmement, les centres spécifiques sont destinés à des requérantes et à des requérants qui, par leur comportement, perturbent l'ordre public ou le fonctionnement de l'un des CFA. Pour l'heure, le seul centre opérationnel de ce type se trouve aux Verrières (NE).

Suite à la pandémie de COVID-19, puis, dans une plus large mesure, dès le début de la guerre en Ukraine fin février 2022, et enfin compte tenu du nombre toujours élevé de requérantes et de requérants en général, la Confédération a temporairement mis en service un nombre important d'hébergements supplémentaires qui s'ajoutent aux 22 CFA pérennes de la structure ordinaire. Cette mesure a permis de quasiment doubler la capacité d'hébergement (environ 10 000 places). En raison de la difficulté à prévoir l'évolution des demandes

d'asile et la date de fermeture des CFA mis en service pour une durée limitée, l'extension de l'offre d'aumônerie dans ces centres reste complexe sur le plan organisationnel. Les évangéliques réformés ont réussi à renforcer leur présence dans cinq des CFA temporaires des régions de Berne, de Zurich et de Suisse romande.

#### *Aumônerie dans les centres fédéraux d'asile*

En tout, 23 aumônières et aumôniers évangéliques réformés exercent leur ministère dans les six régions suisses de l'asile, offrant une présence dans presque tous les CFA de la structure ordinaire ainsi que dans certains CFA temporaires et dans les zones de transit des aéroports de Genève et de Zurich. Les aumônières et aumôniers sont organisés en équipes œcuméniques et parfois interreligieuses. Ils et elles offrent une oreille attentive aux requérantes et aux requérants d'asile, indépendamment de l'origine, du sexe ou de l'appartenance religieuse, leur consacrent du temps et prêtent bien sûr aussi attention à leurs besoins spirituels. Ils et elles les accompagnent dans leurs questionnements existentiels et de foi, et les aident à retrouver un peu de force et de confiance dans les situations extrêmement douloureuses et incertaines qu'ils et elles traversent. Les aumônières et les aumôniers, qui se mettent au service de l'humain, bénéficient de la reconnaissance et de la gratitude non seulement des requérantes et des requérants, mais aussi des responsables du SEM, du personnel d'encadrement et de sécurité, ainsi que des acteurs de la société civile en dehors des centres. D'ailleurs, à l'égard de ces derniers, qu'il s'agisse de paroisses locales, de bénévoles, de centres de conseil ou de communautés religieuses, les agentes et les agents d'aumônerie jouent un rôle important en jetant des passerelles. L'autonomie de l'aumônerie et son statut affiché d'instance indépendante des intérêts de l'institution jouent un rôle décisif dans la confiance qu'inspire ce service chez les personnes en quête de protection, et le différencient d'autres offres d'aide. Par ailleurs, à côté des autorités et de leurs prestataires, les aumônières et les aumôniers sont les seuls acteurs de la société civile à disposer d'un accès réglementé aux CFA. La mission de l'aumônerie au sein des CFA et à leur périphérie est vaste et exigeante, et ne peut pas être accomplie sans les ressources suffisantes. Le financement partiel de l'aumônerie au sein des CFA par le biais de fonds issus de la compensation solidaire des charges est indispensable vu l'ampleur de l'engagement des Églises évangéliques réformées de Suisse. Le relèvement des contributions annuelles de CHF 50 000.00, suite à la décision de planification prise lors du synode de juin 2022, a permis d'épauler ponctuellement l'aumônerie dans les régions qui disposent de peu de moyens financiers, mais où les Églises locales s'engagent pourtant sans compter dans le travail au sein des CFA.



**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Activité missionnaire de l'Église et relation de l'EERS avec les organisations missionnaires

### Propositions

1. Le Synode prend connaissance du document de discussion préparé par la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME), et poursuit la discussion.
2. Le Synode donne mandat au Conseil de poursuivre les travaux conformément à la discussion du Synode et en consultation de la KME.

Berne, le 16 août 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# Table des matières

1.	Contexte .....	2
2.	Document de discussion de la KME.....	2
3.	Appréciation du Conseil .....	3

## 1. Contexte

Un postulat de Jean-Luc Blondel et Gerhard Bütschi ainsi que de cosignataires intitulé « Mission de l'Église - depuis la Suisse, vers la Suisse » a été discuté lors du synode des 8 et 9 novembre 2021. Il a été retiré pour des raisons formelles, mais le Synode, sous le point « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS : rapport annuel 2020 », a donné au Conseil le mandat suivant, qui correspond sur le principe aux demandes du postulat :

*« Le Synode donne mandat au Conseil de préparer – après consultation de la KME et conformément à son mandat – un point à l'ordre de jour d'un prochain synode (en principe en juin 2023), dans le but de mener un débat approfondi sur le rôle des organisations missionnaires comme instruments des Églises « depuis la Suisse » et leur contribution à l'exercice de la mission évangélique en Suisse même (« vers la Suisse »), ainsi que sur la responsabilité des Églises quant à la définition et au développement de ces interactions. »*

Ce type de discussion au sein du Synode est encore inédit pour celui-ci et revêt également un caractère pionnier. Le Conseil de l'EERS, après consultation de la KME, a fixé les objectifs à atteindre au travers de cette discussion. Par ailleurs, en août 2022, il a donné mandat à la KME d'élaborer un document de base compréhensible et clairement formulé.

## 2. Document de discussion de la KME

En novembre 2022, la KME a mis en place un groupe de travail chargé d'élaborer ce document de base et au sein duquel les deux auteurs du postulat ont également collaboré. En mars 2023, la KME a pris connaissance du document préparé par ce groupe de travail. Avant de le transmettre au Conseil de l'EERS, elle a invité les responsables de cette thématique dans les Églises membres et à l'EPER à s'exprimer sur le document dans le cadre d'une consultation technique. Celle-ci avait pour but de solliciter l'expertise des Églises pour le document de base afin d'y éliminer les imprécisions et de compléter les éléments manquants.

Après avoir pris connaissance en mai 2023 des réponses à la consultation technique, la KME a révisé le document de discussion sur la base de ces réponses, puis l'a adopté. En juillet 2023, le document a été remis au Conseil pour prise de connaissance sous le titre : « La responsabilité missionnaire de l'Église et sa relation avec les organisations missionnaires. Dossier pour la discussion préparé par la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS. » Il renferme également des questions à l'intention du Synode. Le Conseil de l'EERS a estimé que ce document constituait une base de discussion appropriée, et il le transmet au Synode sans changement dans l'annexe 1.

### 3. Appréciation du Conseil

Le Conseil propose au Synode (proposition 1) de prendre connaissance du document de discussion et l'invite à discuter des thèmes et des questions qui y sont soulevés. La chancellerie, en accord avec le Conseil et le Bureau du Synode, développera une forme interactive en vue du Synode afin que la discussion puisse être menée pendant le temps à disposition. Pour pouvoir générer des résultats exploitables, le Conseil et la chancellerie se basent sur les questions formulées par la KME.

Le Conseil estime que la division en trois parties entreprise par la KME est pertinente et compréhensible. Il aimerait que le Synode tienne compte de ces trois parties dans sa discussion.

Il souhaite une compréhension commune de la mission qui soit portée à la fois par les organisations missionnaires et le Synode, telle qu'elle est formulée dans la partie 1 du document de discussion. La mission ne saurait être déléguée aux organisations missionnaires, elle doit au contraire être vécue ensemble et faire l'objet d'une réflexion commune - et cela également avec d'autres organisations ecclésiales, comme l'EPER et Diaconie Suisse. C'est pourquoi le Synode constitue un lieu approprié pour mener une telle discussion.

Le Conseil est conscient que ce thème complexe et vaste ne pourra pas être traité de manière définitive lors d'un synode. En outre, les modifications touchant aux modalités de la collaboration entre l'EERS et les organisations missionnaires, aux structures dont elles se dotent et aux rôles qu'elles s'accordent mutuellement, ne peuvent être entreprises qu'en collaboration avec une série de tiers. La discussion au Synode fondée sur les parties 2 et 3 du document annexé servira donc à débattre de cette thématique sur une base la plus large possible et à recueillir des impulsions en vue de la poursuite des travaux.

Le Conseil prévoit ensuite, en collaboration avec la KME et éventuellement d'autres partenaires (p. ex. l'Assemblée continentale Europe de Mission 21 KVE, la Plateforme terre nouvelle PTNER ou l'EPER), d'esquisser des scénarios sur le développement ultérieur des relations avec les organisations missionnaires. Par conséquent, le Conseil propose au Synode (proposition 2) de lui donner mandat de poursuivre les travaux sur cette thématique.



# La responsabilité missionnaire de l'Église et sa relation avec les organisations missionnaires

## Dossier pour la discussion préparé par la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS

### Partie 1 : Bases théologiques communes sur Église et mission

Les énoncés qui suivent lient l'EERS, Mission 21 et DM et forment la base qu'elles partagent pour approfondir la réflexion. Ils exposent comment la Conférence de coordination (KME selon l'abréviation allemande) comprend la mission de l'Église. Il ne s'agit pas là d'une dissertation scientifique mais plutôt d'une synthèse la plus précise et compréhensible possible quant aux fondements d'une théologie de la mission.

#### L'Église et sa mission

Comme communauté des croyants (*communio sanctorum*) l'Église est créée par la Parole de Dieu (*creatura verbi*). Elle est l'Église une de Jésus-Christ, qui en est l'origine, le fondement, le chef et le but. Elle reçoit sans cesse ce fondement, elle n'en dispose pas : l'Église reçoit ainsi de Jésus-Christ lui-même la tâche d'attirer le regard sur Lui par la proclamation de l'Évangile.

Cette responsabilité de proclamer l'Évangile concerne l'Église dans son tout et chacune et chacun de ses membres. C'est là la raison de son envoi, sa « mission ». Il faut comprendre la proclamation de l'Évangile dans un sens étendu : elle consiste en paroles et en actes. Ces deux dimensions sont inséparables.

*« Dans le processus difficile du rapprochement au terme de 'mission' et à son contenu, il y a toujours eu des alternatives ambiguës et des simplifications équivoques. Nous comprenons, au contraire, la 'mission' comme une manifestation des paroles et des actes, comme un dialogue et comme un témoignage. Elle se réalise à travers la proclamation qui éveille la foi, dans l'action diaconale et dans le travail en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création. Elle ne commence pas non plus outre-mer mais au centre même de l'Europe. La mission comporte toutes les expressions de la vie avec lesquelles l'Église, animée par l'Évangile, se tourne vers les hommes. La mission comprend ainsi les quatre caractéristiques de l'Église affirmées par l'étude de la Communion ecclésiale de Leuenberg sur l'Église en 1994 (L'Église de Jésus-Christ, Francfort-sur-le-Main, p. 43) : martyria (témoignage), diakonia (service), leiturgia (culte) et koinonia (communio). Certains aspects de la mission appellent les hommes à Christ, de manière explicite, tandis que d'autres rendent implicitement témoignage à Christ. » (CEPE, 2007, § 1.2. p. 8)*

## La mission comme *missio dei*

Dans le sens indiqué plus haut, la mission ne procède pas de l'Église ou de ses membres. C'est Dieu lui-même qui est l'instigateur et la source de la mission (*missio dei*). Il s'ensuit que la mission n'est pas premièrement une activité des hommes ou des Églises, qui pourraient ensuite aussi la déléguer aux organisations missionnaires, mais de Dieu lui-même. C'est l'essence de l'Église de rendre compte fidèlement de l'amour de Dieu pour les êtres humains, chacun dans son contexte social et dans les situations concrètes de leur vie. L'Esprit de Dieu est alors reconnaissable, et se distingue des autres esprits, « *partout où la vie est affirmée dans sa plénitude et dans toutes ses dimensions, et notamment dans la libération des opprimés, la guérison et la réconciliation de communautés brisées et la restauration de la Création* ». (COE, 2013, § 24)

Se tournant vers le monde, Dieu se sert, entre autres, de l'Église. Il est toutefois également actif et peut être ressenti en dehors des Églises constituées. La déclaration *Ensemble vers la vie : mission et évangélisation dans des contextes en évolution* relève avec une vigueur toute particulière qu'« entre autres surprises que nous réserve l'Esprit, il y a les manières dont Dieu agit depuis des lieux qui semblent se situer à la périphérie et par l'intermédiaire de personnes apparemment exclues. » (COE 2013 § 35) Cette déclaration affirme ainsi que des personnes exclues ou marginalisées sont elles-mêmes les acteurs de la mission et non pas de simples récipiendaires. La mission depuis les marges exige que l'Église comprenne la complexité des dynamiques de pouvoir, dans les systèmes et structures au plan global comme au niveau local et se confronte aux injustices dans la vie sociale, l'Église même et sa mission. L'Église est à même d'atteindre cet objectif par l'écoute active des personnes concernées.

Le témoignage (prédication), dans le sens d'une invitation à faire l'expérience de la vie en Christ, fait partie de la mission, mais toujours dans la conscience que la foi se fonde sur une décision libre et que personne ne peut être forcé à croire (CEE 2001, § 3). Cette conscience de l'insaisissabilité de la décision pour la foi entraîne nécessairement le respect de toute autre religion ou conception du monde.

## Consensus œcuménique

L'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Mission 21 et DM s'inscrivent dans cette compréhension qui représente un courant dominant dans l'œcuménisme issu de la Conférence mondiale des missions tenue à Willigen en 1952, que David Bosch qualifie de « *paradigme œcuménico-missionnaire* » (Bosch 2011) La CEPE et le COE partagent également cette compréhension.

## Partie 2 : L'EERS et les organisations missionnaires

Les organisations missionnaires liées à l'EERS, à savoir Mission 21 et DM, et les communautés d'apprentissage et de foi qui font partie de leur réseau d'échanges ont comme but d'offrir un espace - dans et en dehors des Églises - à l'agir de l'Esprit missionnaire : dans l'engagement pour la justice, la paix et la sauvegarde de la Création, dans la facilitation d'apprentissages et d'échanges, dans la dynamique œcuménique, la diaconie et le dialogue interreligieux. Pour la plupart des œuvres missionnaires, dont Mission 21 et DM, la tâche de l'annonce de l'Évangile (prédication) n'est pas assumée par elles-mêmes mais ressort de la responsabilité des Églises locales. Les organisations missionnaires soutiennent, elles, les Églises locales dans leur action, notamment en matière de la formation, théologique ou autre. Ensemble elles échangent et partagent toute impulsion théologique relative à la vie communautaire et à l'annonce de l'Évangile. Pour les

paroisses en Suisse il y a un vaste champ de possibilités de participer à la vie de l'Église au plan mondial.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle Constitution et le passage de la FEPS à l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) s'est opéré un rapprochement et un lien plus fort des Églises membres de l'EERS avec les organisations missionnaires : selon l'article 8 de la Constitution « l'EERS reconnaît 'Mission 21' et 'DM – échange et mission [aujourd'hui : DM] comme ses œuvres missionnaires en Suisse. »

La signification de cette affirmation doit encore être approfondie et explicitée au regard des responsabilités réciproques, des programmes de travail et des relations institutionnelles. Dans ce contexte, la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME, selon l'abréviation allemande) a initié un processus de réflexion approfondi, en particulier pour examiner les futurs mécanismes de concertation entre les organisations missionnaires et les Églises. Dans les lignes qui suivent, la KME s'efforce de préciser ces points en vue d'une discussion au Synode de l'EERS. Elle formule ceci sous forme d'un postulat.

### Postulat de la KME

L'EERS reconnaît les organisations missionnaires Mission 21 et DM comme ses œuvres missionnaires. Le travail de Mission 21 et de DM fait partie d'une responsabilité chrétienne fondamentale. L'EERS porte ainsi témoignage que Mission 21 et DM partagent avec elle une compréhension commune de la mission, s'appuyant sur l'héritage de la Réforme. Ensemble, elles se laissent mettre en mouvement par l'action missionnaire de Dieu. Elles se soutiennent mutuellement et, partout où cela est possible et pertinent, elles veulent travailler ensemble.

### **Lieux d'échange et d'action**

Sur le fond, les objectifs et champs d'action de Mission 21 et de DM recoupent largement les préoccupations des Églises réformées de Suisse : éducation et formation, renforcement des mesures conduisant à l'égalité des genres, le service diaconal, le dialogue interculturel et interreligieux, la préservation de la Création, une gouvernance responsable. Il y a là beaucoup de points communs. De ce fait se présentent nécessairement des champs d'action communs entre les organisations missionnaires et les Églises. Au regard de la nouvelle Constitution de l'EERS et de la description qu'elle donne de ses devoirs, les domaines suivants appellent à un soutien mutuel entre l'EERS et ses deux organisations missionnaires (au regard de l'article 8) :

- L'engagement en paroles et en actes et son service diaconal (article 2)
- Le lien et la communion avec l'Église au plan universel (articles 4 et 7)
- L'ouverture à d'autres Églises, par exemple les Églises issues de la migration actives en Suisse (articles 14 et 36).

D'où les champs d'actions suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

<b>Champs d'action</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Offres de Mission 21 et DM</b>
Développement ecclésial et communautaire	Les Églises de Suisse s'enrichissent des apports théologiques de l'Église au plan universel (théologie contextuelle), qui leur donne ainsi de nouveaux encouragements pour leur travail dans leur contexte.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Séminaires, cours, documentation sur la thématique de l'interculturalité et de la théologie et de la spiritualité ancrées dans différents contextes</li><li>• Échanges internationaux dans le domaine théologique</li></ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjours de type sabbatique ou d'autres formes d'engagement personnel dans des institutions ou paroisses de partenaires</li> <li>• Partage des valeurs spirituelles et expériences de foi aux plans local et international</li> <li>• Partenariats entre paroisses</li> </ul>
	Ces possibilités de prendre part à l'Église universelle ouvrent les Églises de Suisse à de nouvelles perspectives pour le développement des Églises et des paroisses.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'échanges (Développement des ressources humaines pour le corps pastoral, programme international de jeunes ambassadeurs), cours pour adultes ou jeunes, événements et voyages facilitant la rencontre</li> </ul>
Vivre ensemble en Suisse	Les expériences et compétences au sein de la communauté internationale apprenante soutiennent les efforts des Églises pour établir en Suisse un vivre-ensemble pacifique entre personnes de cultures et de religions différentes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaires et cours sur les thèmes <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement interreligieux de la paix</li> <li>- Communication transculturelle</li> <li>- Égalité des genres</li> <li>- Mission et colonialisme, racisme</li> </ul> </li> <li>• Échanges avec partenaires : rencontres et conversations régulières en mettant à profit les technologies de communication</li> </ul>
Diaconie au plan international	Les Églises assument leur responsabilité globale et se soutiennent mutuellement par des liens universels dans la construction de communautés pacifiques, justes et inclusives et dans la préservation de la Création.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier de projets</li> <li>• Partenariats dans l'élaboration de projets</li> <li>• Offres de sensibilisation</li> <li>• Prière et intercession</li> </ul>
Coopération avec les Églises issues de la migration en Suisse	Les collaboratrices et collaborateurs des Églises sont en mesure, en conduisant leurs activités dans le domaine de la migration et dans leur coopération avec les Églises issues de la migration, de s'appuyer sur la diversité des cultures.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien au travail mené par les Églises issues de la migration</li> <li>• Séminaire et cours sur la communication transculturelle et la théologie contextuelle</li> <li>• Vie communautaire et célébrations en commun</li> <li>• Échanges sur le plan liturgique et enrichissement spirituel en s'inspirant d'autres cultures</li> </ul>

## Partie 3 : Structures, rôles et financement

### Mission 21

Mission 21 se comprend comme une œuvre missionnaire réunissant 70 Églises et autres partenaires sur quatre continents. En Suisse Mission 21 est soutenue et accompagnée par les Églises réformées cantonales de la Suisse alémanique ainsi que par les trois associations fondatrices, à savoir la Mission de Bâle, la Mission morave et de la Mission évangélique au Kwango. Le Synode missionnaire annuel réunit des déléguées et délégués des quatre Assemblées continentales (Afrique, Asie, Europe, Amérique latine) et décide de la stratégie et des orientations du travail de Mission 21. Les membres de l'Assemblée continentale Europe sont les Églises réformées de Suisse alémanique, d'Alsace, du Sud de l'Allemagne et d'Autriche.

### DM

Les membres de DM sont les Églises membres de la Conférence des Églises réformées romandes (CER). Chaque Église a ses délégué.e.s au Synode missionnaire ; ce dernier décide de l'orientation stratégique de DM, approuve le budget, les comptes et le rapport d'activité de l'association. L'Église réformée de Berne-Jura-Soleure, l'Église réformée du Valais et l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg, toutes communautés bilingues, sont représentées dans les deux synodes missionnaires. Le président ou la présidente de la « Plateforme Terre Nouvelle » de la CER (PTNER) est membre *ex officio* du Conseil de DM.

## Le Synode de l'EERS

L'implantation géographique suivant les régions linguistiques des organisations missionnaires conduit les Églises de toute la Suisse à définir le Synode de l'EERS comme lieu central de leur concertation. Par l'intermédiaire du Conseil de l'EERS, la KME porte à la connaissance du Synode les questions où elle souhaite une décision. Par leurs représentantes et représentants dans les délégations des Églises les Conseils des organisations missionnaires peuvent également porter des points à l'attention du Synode. Par ailleurs, le Synode décide annuellement du soutien financier à apporter à Mission 21 et à DM.

## KME

Afin de renforcer la coopération et le lien entre les organisations missionnaires (Mission 21 et DM) et l'EERS, comme représentante des Églises membres, s'est créée en 2011 la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME, selon abréviation allemande). Elle représente ainsi un mécanisme d'information mutuelle, de conseil et de concertation dans

- a. La détermination de buts à long terme dans le domaine de la mission
- b. Les étapes de tout processus décidé pour le traitement de questions et préoccupations stratégiques.

Une convention règle les tâches concrètes de la KME.

## Églises membres

Par leur représentation dans les organes pertinents, les exécutifs des Églises portent à l'attention des synodes missionnaires ou des Conseils de Mission 21 et de DM les orientations décidées ou d'autres décisions du Synode de l'EERS et travaillent à leur mise en œuvre. Les préoccupations de fond entre les organisations missionnaires et les Églises sont examinées au sein des mécanismes qu'elles ont établis (par exemple, en Suisse romande, par l'intermédiaire de la PTNER) ainsi que, au plan national, par l'EERS.

Au plan opérationnel les Églises cantonales et les organisations missionnaires collaborent en fonction des ressources et moyens disponibles pour, ensemble, *animées par l'Évangile se tourner vers les êtres humains* (cf. CEPE, point 1.2 cité plus haut).

## Partie 4 : Questions proposées pour le débat au Synode

1. Qu'attend le Synode des organisations missionnaires et comment voit-il à terme son rôle, qu'il partage avec elles, de porteur de la responsabilité missionnaire ?
2. Comment le Synode entend-t-il structurer sa collaboration avec les organisations missionnaires ?
3. Au regard des ressources limitées à disposition, quels sont les défis communs et les possibilités d'appui mutuel entre les Églises suisses et « leurs » organisations missionnaires dans le contexte d'une société pluraliste, interculturelle et sécularisée ?
4. Quelles sont les moyens pertinents pour les Églises suisses de participer à la vie de l'Église universelle ? Quelle contribution les Églises partenaires des organisations missionnaires peuvent-elles leur apporter dans ce domaine ?
5. De manière toujours plus prononcée, des personnes originaires du « Sud global » vivent en Suisse et s'organisent au sein d'« Églises de migration. » Comment pouvons-nous travailler avec ces Églises et entrer en discussion sur des thématiques comme la mission et l'Église, le vivre-ensemble ou encore le témoignage commun ?

## Éléments bibliographiques

Communion d'Églises protestantes en Europe, CEPE, *Évangéliser. Perspectives protestantes pour les Églises en Europe*, 2007

(lien)

Conseil Œcuménique des Églises, COE, *Ensemble vers la vie : mission et évangélisation dans des contextes en évolution*, 2013

(lien)

David J Bosch, *Transforming Mission. Paradigm Shifts in Theology of Mission*, New York, Orbis Books 2011

Conférence des Églises Européennes (CEE) / Conseil des Conférences Episcopales d'Europe (CCEE), *Charte œcuménique européenne*, 2001

(lien)



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

15

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Projection 2023

### Proposition

Le Synode prend connaissance de la projection 2023.

Berne, le 12 septembre 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# 1. Introduction

À l'automne 2021, le Synode a chargé le Conseil de lui remettre dorénavant un point de situation économique (forecast) pour l'année comptable en cours en même temps que le budget de l'année suivante. Compte tenu de l'évolution de la situation jusqu'au 30 juin 2023, le Conseil escompte un excédent de charges (17 KCHF) légèrement inférieur à ce qui avait été budgété.

## Produits

Les produits escomptés ayant une incidence sur le résultat correspondent presque exactement au budget. Les contributions au Prix Sylvia Michel de l'association des Présidentes et Vice-Présidentes (en exercice ou retraitées) des Églises réformées de Suisse (PanKS) ainsi que des Églises réformées de Nidwald n'avaient pas été inscrites au budget, et elles ne seront pas utilisées en 2023. Le Conseil décidera au deuxième semestre s'il les dépose dans le fonds pour le travail des femmes, tout en conservant leur affectation spécifique, ou s'il constitue un fonds séparé en vertu de l'art. 6, al.1, du règlement des finances.

Au premier semestre, le montant des contributions destinées au fonds pour le travail des femmes a été inférieur aux collectes relativement élevées de 2022.

## Charges d'exploitation

### Charges des «projets» et «services et offres»

Les charges de personnel seront légèrement inférieures au budget, car plusieurs postes vacants n'ont été repourvus qu'au milieu de l'année.

Le budget prévoit systématiquement une réserve d'heures de travail en cas d'imprévus. Durant le premier semestre 2023, la réserve a principalement été utilisée pour la mise sur pied du blog du secteur théologie et éthique ; ce projet a également occasionné des frais généraux plus élevés que budgétisé.

Par ailleurs, la réalisation du recueil de chants et la publication sur la conversion ont entraîné des frais supplémentaires.

Les comités stratégiques ont moins besoin que prévu de services externes d'interprétation et de traduction pour leurs réunions. Le total des charges liées aux comités sera donc inférieur aux prévisions.

### Charges structurelles

Sur le plan de la structure, les frais de personnel seront un peu plus élevés que prévu, principalement en raison d'un changement de personnel dans le service comptable. Par ailleurs, des charges non prévues d'un tel montant ont été engagées pour le recrutement de personnel.

En outre, le transfert du stockage des données du serveur interne sur Microsoft SharePoint, en vue de l'optimisation du stockage et de la collaboration, n'avait pas été budgété, ce qui entraîne des charges liées aux honoraires de conseil et de mise en œuvre.

### Résultat financier

Les bourses se sont redressées au premier semestre 2023. Durant cette période, les placements de l'EERS lui ont permis d'enregistrer des gains de cours non réalisés d'environ 350 KCHF et donc de compenser une partie des pertes de cours de 2022. Tout comme l'évolution boursière ultérieure, ces plus-values ne sont pas prises en considération dans le forecast.

## 2. Forecast du compte d'exploitation

État : 30 juin 2023

	Comptes 2023		Budget 2023		FC 2023	
	TCHF	%	TCHF	%	TCHF	%
<b>Produits</b>						
Contributions des membres	2'961	77.9	5'922	72.6	5'922	72.5
Autres contributions (aux projets)	514	13.5	589	7.2	589	7.2
Donnations reçues (affectées)	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Sommes cible pour transmission	103	2.7	1'124	13.8	1'124	13.8
Collectes pour fonds	210	5.5	495	6.1	501	6.1
<b>Total produits internes</b>	<b>3'788</b>		<b>8'130</b>		<b>8'136</b>	
Produits de prestations fournies	15	0.4	26	0.3	29	0.4
Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	0	0.0
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3'803</b>		<b>8'156</b>		<b>8'165</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>						
<b>«Projets» et «Services et offres»</b>						
<b>Projekts</b>						
Frais de personnel	-87	2.7	-636	7.6	-314	3.7
Frais de voyage et de représentation	-4	0.1	-9	0.1	-9	0.1
Frais généraux	-43	1.4	-187	2.2	-149	1.8
<b>Total projets</b>	<b>-134</b>	<b>4.2</b>	<b>-832</b>	<b>9.9</b>	<b>-472</b>	<b>5.6</b>
<b>Services et offres</b>						
Frais de personnel	-814	25.6	-1'454	17.3	-1'608	19.1
Frais de voyage et de représentation	-32	1.0	-64	0.8	-64	0.8
Frais généraux	-623	19.6	-1'738	20.7	-1'801	21.4
Transmission des sommes cible	-103	3.2	-1'124	13.4	-1'124	13.4
Transmission d'autres sommes	-22	0.7	-470	5.6	-470	5.6
<b>Total services et offres</b>	<b>-1'594</b>	<b>50.0</b>	<b>-4'850</b>	<b>57.7</b>	<b>-5'067</b>	<b>60.3</b>
<b>Total «Projets» et «services et offres»</b>	<b>-1'728</b>	<b>54.3</b>	<b>-5'682</b>	<b>67.6</b>	<b>-5'539</b>	<b>65.9</b>
<b>Charges structurelles</b>						
Frais de personnel	-1'052	33.0	-2'017	24.0	-2'066	24.6
Frais de voyage et de représentation	-45	1.4	-93	1.1	-99	1.2
Frais généraux	-253	7.9	-345	4.1	-435	5.2
Frais d'entretien	-54	1.7	-152	1.8	-152	1.8
Amortissements	-53	1.7	-117	1.4	-117	1.4
<b>Total charges structurelles</b>	<b>-1'457</b>	<b>45.7</b>	<b>-2'724</b>	<b>32.4</b>	<b>-2'869</b>	<b>34.1</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-3'185</b>		<b>-8'406</b>		<b>-8'408</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>618</b>		<b>-250</b>		<b>-243</b>	
<b>Résultat financier</b>						
Produits financiers	361		80		80	
Charges financières	-19		-35		-35	
<b>Total résultat financier</b>	<b>342</b>		<b>45</b>		<b>45</b>	
<b>Résultat hors exploitation</b>						
Produits sans rapport avec l'organisation	72		137		137	
Charges sans rapport avec l'organisation	-80		-135		-135	
Produits exceptionnels	0		0		0	
Charges exceptionnels	0		0		0	
<b>Total résultat hors exploitation</b>	<b>-8</b>		<b>2</b>		<b>2</b>	
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>	<b>952</b>		<b>-203</b>		<b>-196</b>	
<b>Variation du capital des fonds</b>						
Fonds affectés						
Allocation	-714		-1'028		-1'034	
Utilisation	53		1'031		1'031	
Fonds libres et capital attribué						
Attribution	-26		-30		-30	
Utilisation	75		207		212	
<b>Total variation du capital des fonds</b>	<b>-612</b>		<b>180</b>		<b>179</b>	
<b>Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)</b>	<b>340</b>		<b>-23</b>		<b>-17</b>	
<b>Attributions</b>						
Attribution / utilisation capital de l'organisation	-340		23		17	
<b>Résultat annuel</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

16

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Budget 2024

### Propositions

Le Synode adopte le budget 2024 qui prévoit

1. un excédent de charges de CHF 48 603 et
2. des contributions des membres à hauteur de CHF 5 922 457.

Berne, le 12 septembre 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Compte d'exploitation.....</b>	<b>4</b>
2.1.	Budget du compte d'exploitation .....	4
2.2.	Explications relatives au compte d'exploitation .....	5
2.2.1.	Explications générales .....	5
2.2.2.	Charges des «projets» et «services et offres» - Aperçu .....	8
2.2.3.	Explications relatives aux charges des «projets» et «services et offres» .....	9
2.2.4.	Charges des «projets» et «services et offres» par secteur .....	14
2.2.5.	Charges des «projets» et «services et offres» par instrument de pilotage .....	14
2.2.6.	Charges des «projets» et «services et offres» par affectation .....	15
<b>3.</b>	<b>Charges structurelles.....</b>	<b>16</b>
3.1.	Aperçu.....	16
3.2.	Explications relatives aux charges structurelles .....	16
<b>4.</b>	<b>Tableau sur la variation du capital.....</b>	<b>18</b>
<b>5.</b>	<b>Contributions des membres.....</b>	<b>21</b>
<b>6.</b>	<b>Sommes cibles et autres contributions .....</b>	<b>22</b>

# 1. Introduction

Le budget 2024 prévoit un excédent de charges de 49 KCHF.

Durant la législature 2023–2026, le Conseil recourt à trois instruments de pilotage pour mener son travail de fond.

Premièrement, le Conseil met l'accent sur certains axes en vue du développement de la communion ecclésiale, et les présente au Synode en tant qu'objectifs de législature, conformément à l'art. 21, let. e de la Constitution.

Deuxièmement, le Conseil veille attentivement à ce que l'action des groupes stratégiques soit alignée sur les objectifs de législature, conformément à leur mandat et aux conclusions du débat qui a eu lieu lors du synode d'été 2023.

Troisièmement, le Conseil utilise la mission fondamentale comme outil de pilotage garant de la continuité programmatique des «projets» et des «services et offres». Le travail des trois conférences de l'EERS ainsi que de nombreux services et offres du secteur des relations publiques et de l'œcuménisme s'inscrivent notamment dans ce cadre.

Dans le budget relatif au compte d'exploitation, les charges d'exploitation sont ventilées comme les années précédentes : charges liées aux «projets» selon l'art. 9, al. 1 du règlement des finances ; charges liées aux «services et offres» selon l'art. 10, al. 1 du règlement des finances ; charges structurelles (page 4).

Par ailleurs, les charges liées aux volets «projets» et «services et offres» sont désormais présentées de manière analogue à celles des secteurs organisationnels de la chancellerie : charges imputables aux objectifs de législature, aux champs d'action et aux missions fondamentales.

Le budget prévoit une compensation du renchérissement de 2,8 % équivalant à l'augmentation des prix à la consommation en 2022. L'EERS rémunère son personnel sur la base des fourchettes salariales Cepec dont le calcul est fondé sur les salaires moyens au sein de l'administration dans la région de Berne. Les années où ces fourchettes ne sont pas recalculées, le Conseil établit le renchérissement sur la base de l'évolution des prix à la consommation l'année précédente, conformément à l'art. 6 de l'annexe au règlement des finances. Aucune augmentation de salaire n'a ainsi été accordée en 2023. La dernière compensation du renchérissement (1 %), remonte à 2020.

Le budget est établi en partant du principe que les contributions des membres resteront inchangées. Cependant, en raison de la compensation du renchérissement, de la hausse des prix pour le frais généraux et de prestations supplémentaires (p.ex. complément de contrat avec la Suisse à hauteur de 39 KCHF pour permettre aux paroisses de diffuser des cultes en streaming), la chancellerie disposera de fait de moins de moyens qu'en 2023 ; un prélèvement sur le capital d'organisation atténuera les effets de cette situation.

Comme les années précédentes, les charges les plus importantes sont budgétées pour la Diaconie Suisse, l'œcuménisme et la politique de migration et de l'asile.

Le budget, qui comprend le compte d'exploitation et le tableau sur la variation du capital, est conforme à la norme comptable GAAP RPC 21.

## 2. Compte d'exploitation

### 2.1. Budget du compte d'exploitation

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
1	<b>Produits</b>					
1.1	5'922	72.5	5'922	72.6	5'922	73.2
1.2	604	7.4	589	7.2	542	6.7
1.4	1'121	13.7	1'124	13.8	1'117	13.8
1.5	495	6.1	495	6.1	429	5.3
	<b>8'142</b>		<b>8'130</b>		<b>8'010</b>	
1.6	27	0.3	26	0.3	66	0.8
1.7	0	0.0	0	0.0	18	0.2
	<b>8'169</b>	<b>100.0</b>	<b>8'156</b>	<b>100.0</b>	<b>8'094</b>	<b>100.0</b>
	<b>Charges d'exploitation</b>					
2	<b>Projets et (Services et offres)</b>					
2.1	<b>(Projets)</b>					
2.1.1	-420	5.0	-636	7.6	-633	7.8
2.1.2	-9	0.1	-9	0.1	-9	0.1
2.1.3	-135	1.6	-187	2.2	-401	4.9
	<b>-564</b>	<b>6.7</b>	<b>-832</b>	<b>9.9</b>	<b>-1'043</b>	<b>12.8</b>
2.2	<b>Services et offres</b>					
2.2.1	-1'676	19.9	-1'454	17.3	-1'156	14.2
2.2.2	-57	0.7	-64	0.8	-48	0.6
2.2.3	-1'900	22.6	-1'738	20.7	-1'635	20.1
2.2.4	-1'121	13.3	-1'124	13.4	-1'117	13.7
2.2.5	-470	5.6	-470	5.6	-420	5.2
	<b>-5'224</b>	<b>62.2</b>	<b>-4'850</b>	<b>57.7</b>	<b>-4'376</b>	<b>53.8</b>
	<b>-5'788</b>	<b>68.9</b>	<b>-5'682</b>	<b>67.6</b>	<b>-5'419</b>	<b>66.6</b>
3	<b>Charges structurelles</b>					
3.1	-1'955	23.3	-2'017	24.0	-2'029	25.0
3.2	-93	1.1	-93	1.1	-74	0.9
3.3	-332	4.0	-345	4.1	-374	4.6
3.4	-115	1.4	-152	1.8	-115	1.4
3.5	-122	1.5	-117	1.4	-121	1.5
	<b>-2'617</b>	<b>31.1</b>	<b>-2'724</b>	<b>32.4</b>	<b>-2'713</b>	<b>33.4</b>
	<b>-8'405</b>		<b>-8'406</b>		<b>-8'132</b>	
	<b>-236</b>		<b>-250</b>		<b>-38</b>	
4	<b>Résultat financier</b>					
4.1	80		80		79	
4.2	-35		-35		-869	
	<b>45</b>		<b>45</b>		<b>-790</b>	
5	<b>Autres résultats</b>					
5.1	63		137		144	
5.2	-63		-135		-155	
5.3	0		0		1	
5.4	0		0		0	
	<b>0</b>		<b>2</b>		<b>-10</b>	
	<b>-191</b>		<b>-203</b>		<b>-838</b>	
6	<b>Variation du capital des fonds</b>					
6.1	<b>Fonds affectés</b>					
	Allocation		-1'028		-918	
	Utilisation	1'031	1'031		865	
6.2	<b>Fonds libres</b>					
	Allocation	-10	-30		-30	
	Utilisation	149	207		792	
	<b>142</b>		<b>180</b>		<b>709</b>	
	<b>-49</b>		<b>-23</b>		<b>-129</b>	
	<b>Attributions</b>					
	Attribution / utilisation capital de l'organisation	49	23		129	
	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

## 2.2. Explications relatives au compte d'exploitation

### 2.2.1. Explications générales

*La numérotation ci-dessous reprend celle du budget du compte d'exploitation (page 4).*

#### **Produits**

##### **1.1 Contributions des membres**

Les contributions ordinaires inscrites au budget s'élèvent à 5 922 KCHF et restent inchangées par rapport à 2023, de même que la clé de répartition qui avait été recalculée pour le budget 2023.

##### **1.2 Autres contributions destinées à des <projets> et à des <services et offres>**

Cette rubrique comprend les contributions extraordinaires des Églises membres (selon § 39 Cst. EERS) pour l'aumônerie dans les centres fédéraux d'asile CFA (470 KCHF), la participation aux frais de réunion du Synode, de la CPE, de la Conférence Femmes et genres et d'un colloque dans le domaine de la migration (54 KCHF), ainsi que des apports financiers de tiers destinés à Diaconie Suisse (80 KCHF). Désormais, la chancellerie facture des frais de participation aux Églises membres non seulement pour les séances ordinaires de la CPE, mais aussi pour sa retraite.

##### **1.4 Sommes cibles transitoires**

Les sommes cibles se subdivisent entre la contribution de base aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes (966 KCHF) et la collecte destinée à l'Institut œcuménique de Bossey (60 KCHF). De plus, comme en 2023, les dons volontaires et les collectes des Églises membres en faveur des organisations œcuméniques internationales (95 KCHF) ont été inscrits sous ce poste et estimés sur la base des chiffres de 2023.

##### **1.5 Collectes destinées aux fonds**

Ces collectes alimentent le fonds pour le travail des femmes (50 KCHF), le fonds en faveur des droits humains (25 KCHF) et le fonds Solidarité protestante suisse (420 KCHF).

##### **1.6 Produits pour prestations fournies**

Cette rubrique inclut les indemnités reçues pour l'administration du fonds de solidarité des pasteurs (17 KCHF) et pour l'utilisation du site Internet *diaconie.ch* (4 KCHF), ainsi que les recettes de publications, de conférences, etc. (6 KCHF).

#### **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation, qui incluent les charges liées aux volets <projets> et <services et offres>, ainsi que les charges structurelles, s'élèvent à 8 405 KCHF.

##### **2. Charges liées aux volets <projets> et <services et offres>**

L'art. 9, al. 1 et l'art. 10, al. 1 du règlement des finances définissent les <projets> comme des événements uniques caractérisés par un début et une fin bien définis, et les <services et offres> comme des tâches permanentes de l'EERS.

Les charges liées aux volets <projets> et <services et offres> s'élèvent à un total de 5 788 KCHF, soit 68,9 % des charges d'exploitation. Elles sont constituées à hauteur de 2 029 KCHF, soit 35,0 %, des contributions transitoires en faveur des œuvres d'entraide et des œuvres missionnaires protestantes ainsi que de l'Institut œcuménique de Bossey, des

contributions extraordinaires destinées à l'aumônerie dans les CFA, des dons volontaires et des collectes des Églises membres à l'intention des organisations œcuméniques internationales, ainsi que de contributions à des tiers prélevées sur les fonds.

Les charges pour les « Projets » et pour les « Services et offres » sont légèrement plus élevées que dans le budget 2023. Cela est notamment dû au renforcement du secteur « Théologie et éthique ».

Par rapport au budget 2023, les charges liées au volet «projets» ont baissé et celles liées au volet «services et offres» ont augmenté. Ce constat s'explique notamment par le fait que le Conseil a revu les affectations dans le cadre de la nouvelle présentation des charges par secteur, et que certaines tâches jusqu'alors catégorisées sous «projets» apparaissent désormais sous «services et offres». Jusqu'en 2023, le Forum politique était considéré comme un «projet» parce que le contrat avec la Forum était limité dans le temps, mais avec la nouvelle prolongation du contrat, l'EERS s'engage pour la sixième année consécutive, et le Conseil a décidé de classer cette tâche sous «services et offres». Par ailleurs, les clarifications préalables à un projet d'aumônerie dans le secteur de la santé ont été présentées comme des charges de projet en 2023 ; or, ces clarifications ont montré que l'EERS assumerait des tâches à plus long terme, et les frais afférents apparaîtront donc sous «services et offres» à partir de 2024. Enfin, les études éthiques et les positions publiques de l'EERS sont basculées sous «services et offres» bien qu'il s'agisse de différentes études.

Le tableau des charges liées aux volets «projets» et «services et offres» présente la manière dont les sommes sont réparties (page 8).

### **2.2.5 Transmission d'autres contributions**

Il s'agit des contributions extraordinaires des Églises membres (art. 39 Cst. EERS) destinées à l'aumônerie dans les CFA.

## **3. Charges structurelles**

Outre les services centraux, l'administration et l'infrastructure, les charges structurelles incluent l'ensemble des charges impliquées par la structure démocratique (Synode et Conseil).

Ces charges (Conseil, services centraux et infrastructure) sont présentées d'un bloc sous charges structurelles, sans ventilation par projets.

Pour les détails, voir tableau p. 16.

## **4. Résultat financier**

Le résultat financier englobe les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds et les charges pour la gestion de la fortune. Les fluctuations de cours ne sont pas budgétées, car une planification fiable n'est pas possible.

### **5.1 Produits et charges sans rapport avec l'organisation**

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges nous sont remboursées à 100%.

Les charges engendrées par le secrétariat du Conseil suisse des religions SCR sont financées par des prélèvements sur le fonds SCR.

## **Compte des fonds**

### **6.1 Fonds affectés**

Les fonds sont affectés si les donateurs et donatrices en ont clairement fixé l'objectif, respectivement ont effectué un don en spécifiant son affectation.

## **6.2 Fonds libres**

Les fonds libres sont également attribués à un objectif mais ce dernier peut être modifié par l'organe compétent de l'EERS (Conseil ou Synode), sans que les droits de tiers n'en soient affectés.

Les détails figurent dans le tableau sur la variation du capital à la page 18.

## 2.2.2. Charges des «projets» et «services et offres» - Aperçu

	Budget 24	dont transf.*)	Budget 23	Comptes 22
<b>Théologie et éthique</b>				
Présence dans le débat public (OL1)	286	0	148	107
Transmission des fondements de la foi évangélique réformée (OL2)	13	0	0	0
Soutien aux Églises membres pour donner du pouvoir d'action à la base (OL2)	109	0	75	9
Missions fondamentales et temps de travail non attribué	107	0	36	53
<b>Total</b>	<b>515</b>	<b>0</b>	<b>259</b>	<b>169</b>
<b>Relations avec les Églises</b>				
Patrimoine biblique, thématique et hymnologique commun (OL2)	4	0	0	0
Événements et actions pour croître de manière plus soudée (OL3)	6	0	0	0
Valorisation de la vie spirituelle commune (OL3)	66	0	53	46
Accompagnement de nouvelles formes de communauté ecclésiale (OL4)	32	0	35	8
Soutien à l'élaboration de concepts de protection (OL4)	32	0	13	11
Encouragement de l'engagement en Église (OL4)	20	0	14	8
Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (OL4)	94	0	90	57
Monitoring des Églises membres (OL5)	32	0	14	0
Évolution au sein des Égl. membres et établissement catalogue de données (OL5)	26	0	0	0
Sensibilisation à la diversité des milieux de vie (OL6)	19	0	0	0
Champ d'action Formation et professions	86	0	78	56
Diaconie	270	0	270	293
Politique femmes et genre	133	48	137	151
Solidarité protestante suisse	442	355	454	332
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	129	15	79	232
<b>Total</b>	<b>1'391</b>	<b>418</b>	<b>1'237</b>	<b>1'194</b>
<b>Relations extérieures</b>				
Source d'information pour les décideurs (OL1)	104	0	85	78
Prises de position publiques pour renforcer le sentiment d'appartenance (OL1)	84	0	50	134
Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (OL4)	559	470	547	490
Champ d'action Sauvegarde de la Création	71	0	98	43
Œcuménisme	717	155	825	767
Œuvres	1'000	966	1'000	994
Politique de la migration et de l'asile	94	0	60	94
Durabilité	44	0	48	40
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	254	20	135	413
<b>Total</b>	<b>2'927</b>	<b>1'611</b>	<b>2'848</b>	<b>3'053</b>
<b>Communication</b>				
Champ d'action Communication	68	0	71	37
Page Internet	104	0	119	88
Messages à l'occasion des fêtes religieuses	44	0	45	66
Autres missions fondamentales et réserve des domaines	319	0	375	351
<b>Total</b>	<b>535</b>	<b>0</b>	<b>610</b>	<b>542</b>
<b>Services centraux</b>				
Analyse des flux financiers et utilisation multiforme des bâtiments ecclésiaux (OL6)	26	0	0	0
Droits d'auteur	388	0	377	409
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	6	0	4	3
<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>0</b>	<b>381</b>	<b>412</b>
Frais généraux des projets			347	49
<b>Total dépenses projets</b>	<b>5'788</b>	<b>2'029</b>	<b>5'682</b>	<b>5'419</b>

\*) Les charges transitoires désignent les sommes cibles destinées aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey, les contributions volontaires des Églises membres aux organisations œcuméniques internationales, les contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les CFA et les contributions à des tiers prélevées sur les fonds.

OL1 : objectif de législature 1 ; OL2 : objectif de législature 2 ; etc.

## 2.2.3. Explications relatives aux charges des «projets» et «services et offres»

### Théologie et éthique

#### *Présence dans le débat public (objectif de législature 1)*

Le secteur théologie et éthique continuera à influencer le débat public grâce à son blog lancé le lundi de Pentecôte 2023 (202 KCHF) ainsi que par le biais d'études et de prises de position publiques sur des questions éthiques (84 KCHF).

#### *Soutien aux Églises membres pour donner du pouvoir d'action à la base (objectif de législature 2)*

En organisant un colloque spécialisé en collaboration avec l'université de Fribourg et un autre colloque indépendant, le secteur jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de cet objectif de législature. Une somme de 59 KCHF est prévue pour couvrir les frais de personnel en lien avec la préparation du contenu des colloques.

#### *Mission fondamentale*

La mission fondamentale du secteur comprend l'extension du centre de compétences théologie et éthique (68 KCHF), des mandats d'enseignement et conférences académiques (18 KCHF) ainsi que le travail de la commission « nouveaux mouvements religieux » (11 KCHF). Le budget prévoit une somme de 8 KCHF pour des charges qui ne peuvent pas être imputés spécifiquement à un projet et 23 jours du temps de travail non attribué.

### Relations avec les Églises

#### *Événements et actions pour croître de manière plus soudée (objectif de législature 3)*

Cette rubrique correspond aux frais de personnel engagés pour mener les réflexions préliminaires à la mise en œuvre d'une Journée ecclésiale nationale de la jeunesse (6 KCHF).

#### *Valorisation de la vie spirituelle commune (objectif de législature 3)*

Cette rubrique se rapporte au travail réalisé pour la Commission de liturgie (37 KCHF), à la poursuite du travail du recueil de chants (20 KCHF) qui sera finalisé début 2024, et à d'autres projets liturgiques (9 KCHF).

#### *Accompagnement de nouvelles formes de communauté ecclésiale (objectif de législature 4)*

Le secteur des relations avec les Églises accompagnera la coordination et la mise en réseau des Églises au sein de la communion d'Églises que forme l'EERS. Un montant de 32 KCHF est inscrit au budget pour la mise sur pied d'un réseau « Développement ecclésial ».

#### *Soutien à l'élaboration de concepts de protection (objectif de législature 4)*

Il est prévu que des spécialistes du domaine issus des Églises membres élaborent ensemble une nouvelle présentation au Synode.

#### *Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (objectif de législature 4)*

En comparaison avec 2023, le budget pour l'aumônerie militaire a presque doublé (66 KCHF). En outre, une somme de 28 KCHF a été prévue pour des clarifications et la mise en réseau de l'aumônerie dans le domaine de la santé.

### *Monitoring des Églises membres (objectif de législature 5)*

Le budget inclut en particulier le temps de travail et les honoraires liés à la préparation de nouveaux projets de monitoring des Églises membres.

### *Évolution au sein des Églises membres et établissement d'un catalogue de données (objectif de législature 5)*

Le budget englobe le temps de travail et les honoraires liés à la définition de critères applicables au catalogue de données.

### *Sensibilisation à la diversité des milieux de vie (objectif de législature 6)*

Les premiers travaux préparatoires sont prévus et visent en particulier à établir des liens avec les réseaux déjà existants.

### *Champ d'action Formation et professions*

Le secteur des relations avec les Églises accompagne le comité stratégique « Formation et professions ». Outre les frais de personnel et les frais généraux relatifs aux réunions du comité, le budget inclut les premières clarifications concernant des projets lancés par le comité.

### *Diaconie*

Les projets de Diaconie Suisse (234 KCHF), les projets dans le domaine des soins palliatifs (22 KCHF) et des premiers secours en santé psychique (ENSA, 14 KCHF) font partie de la mission fondamentale du secteur des relations extérieures.

### *Politique femmes et genre*

Cette rubrique couvre les charges de la Conférence Femmes et genres (70 KCHF), du fonds pour le travail des femmes (11 KCHF) et de la préparation en vue de l'attribution du Prix Sylvia Michel 2025 (4 KCHF).

Le budget prévoit de prélever 48 KCHF sur le fonds pour le travail des femmes.

### *Solidarité protestante suisse (SPS)*

Les frais de personnel pour le fonds SPS ont été réduits ces dernières années. Pour 2024, le budget prévoit un temps de travail similaire à celui de 2023. Le budget comprend des contributions prises sur le fonds SPS (355 KCHF).

### *Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué*

Cette rubrique inclut les autres travaux liturgiques (20 KCHF), ainsi que les CPE et la collaboration des exécutifs (41 KCHF).

En outre, le budget prévoit des frais généraux non imputables à des projets en particulier (11 KCHF) ainsi que du temps de travail non attribué (42 KCHF).

Un prélèvement de 15 KCHF sur le fonds en faveur des Églises suisses à l'étranger est prévu.

## **Relations extérieures**

### *Source d'information pour les décideurs (objectif de législature 1)*

Le secteur des relations extérieures a pour responsabilité de veiller à ce que l'EERS reste une source d'information fiable et appréciées des décideurs à travers le monitoring des activités sous la Coupole fédérale (27 KCHF), des consultations et des prises de position (55 KCHF), des débats inter-partis (10 KCHF) et la participation à des commissions extra-parlementaires (12 KCHF).

### *Prises de position publiques pour renforcer le sentiment d'appartenance (objectif de législature 1)*

Cet objectif de législature est mis en œuvre à travers des événements au Forum politique de Berne. L'EERS entend contribuer ainsi à la formation de l'opinion publique et politique et en particulier atteindre les jeunes adultes et les milieux éloignés de l'Église, conformément à sa mission (84 KCHF).

### *Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (objectif de législature 4)*

Le secteur des relations extérieures coordonne (69 KCHF) et développe (20 KCHF) l'aumônerie dans les CFA. Selon la décision du Synode, les contributions extraordinaires des Églises membres (470 KCHF) sont transférées aux CFA.

### *Champ d'action Sauvegarde de la Création*

Le secteur des relations extérieures accompagne le comité stratégique « Sauvegarde de la Création ». Les frais de réunion du comité en 2024 sont inscrits au budget.

### *Œcuménisme*

L'EERS verse un montant total de 538 KCHF à la Communauté de travail des Églises chrétiennes de Suisse (CTEC) et aux organisations œcuméniques internationales, qui se subdivise en contributions ordinaires, en contributions aux projets, et en contributions transitoires des Églises membres (EM). Dans le détail, ce montant est ventilé de la manière suivante :

	Contributions ordinaires	Contr. aux projets	Contributions EM	Total
CTEC	43			43
CEPE	60			60
COE	130		40	170
CMER	50		45	95
KEK	75		10	85
Contribution aux projet		25		25
Bossey - sommes cibles transférées			60	60
	<b>358</b>	<b>25</b>	<b>155</b>	<b>538</b>

De plus, le budget comprend des frais de personnel (131 KCHF) et des frais généraux de la chancellerie (48 KCHF).

### *Œuvres*

Les frais de personnel engagés pour les relations avec les œuvres sont estimés à 32 KCHF, et les frais généraux à 2 KCHF.

Les contributions des Églises membres aux organisations missionnaires (966 KCHF) sont transférées sans déduction.

### *Politique de la migration et de l'asile*

À côté de l'aumônerie dans les CFA (objectif de législature 4), le secteur a également pour mission fondamentale d'échanger avec les partenaires de la migration (22 KCHF) et avec les responsables de la migration (20 KCHF), ce qui s'accompagne de diverses autres tâches (52 KCHF) telles qu'un colloque sur la conversion prévu en 2024.

### *Durabilité*

Cette rubrique correspond au travail du comité d'œco *Églises pour l'environnement* (15 KCHF), à l'acquisition du label Coq Vert (18 KCHF) et à un travail de fond en matière d'écologie (11 KCHF).

### *Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué*

Cette rubrique recouvre le dialogue interreligieux (66 KCHF), les projets en lien avec le mandat des droits humains (10 KCHF), ainsi que les frais généraux non imputables à un projet en particulier (20 KCHF). Le temps de travail non attribué représente une somme importante en comparaison des autres secteurs (138 KCHF), ce qui laisse la possibilité au Conseil de réagir en cas d'évolution inattendue de la situation.

Le budget prévoit de prélever 20 KCHF sur le fonds pour les droits humains.

## Communication

### *Champ d'action Communication*

Le secteur de la communication accompagne le comité stratégique chargé du champ d'action Communication. Pour 2024, les frais de réunion du comité sont inscrits au budget.

### *Site Internet*

La somme prévue pour le site internet (104 KCHF) inclut la gestion en continu de la présence en ligne de l'EERS : publications, traductions en plusieurs langues, vidéos, images et photos ainsi que les interfaces et les tâches liées au développement du site. Cela comprend la coordination et l'exécution de mandats avec des prestataires de service externes chargé de l'hébergement et de l'exploitation.

### *Messages à l'occasion des fêtes religieuses*

Comme ces dernières années, le budget prévoit la réalisation d'un projet conduit avec les Églises membres.

### *Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué*

Le temps de travail alloué aux relations publiques en général comprend l'ensemble des tâches de communication stratégique et institutionnelle, la communication avec les médias, l'aide à la communication non imputable directement à des projets en particulier, ainsi que du temps de travail non attribué pour des projets non planifiés. De plus, cette position recouvre l'ensemble des tâches de coordination et des charges liées à la communication interne. Le budget des frais généraux inclut un forfait pour les publications (20 KCHF), les traductions (5 KCHF) et d'autres montants pour des honoraires, la veille médiatique, etc. (38 KCHF).

La Communication continue d'avoir pour mission fondamentale d'assurer la coordination de la communication au niveau national (29 KCHF) et de poursuivre le travail sur l'identité visuelle (9 KCHF).

Comme ces dernières années, le budget comprend des contributions au prix décerné dans le cadre du festival du film de Locarno (10 KCHF), au festival Visions du réel de Nyon (3 KCHF) et à R/TV Tessin (14 KCHF).

## Services centraux

### *Analyse des flux financiers et utilisation des bâtiments ecclésiastiques (objectif de législature 6)*

Le secteur des services centraux fournira de premières précisions en 2024.

### *Droits d'auteur*

Cette rubrique englobe les redevances versées à la Suisa (musique, streaming et images), 264 KCHF, à Pro Litteris (textes), 66 KCHF, à VG Musikedition (photocopies pour le culte), 46 KCHF, ainsi que des redevances pour les conseils juridiques fournis par la Fédération

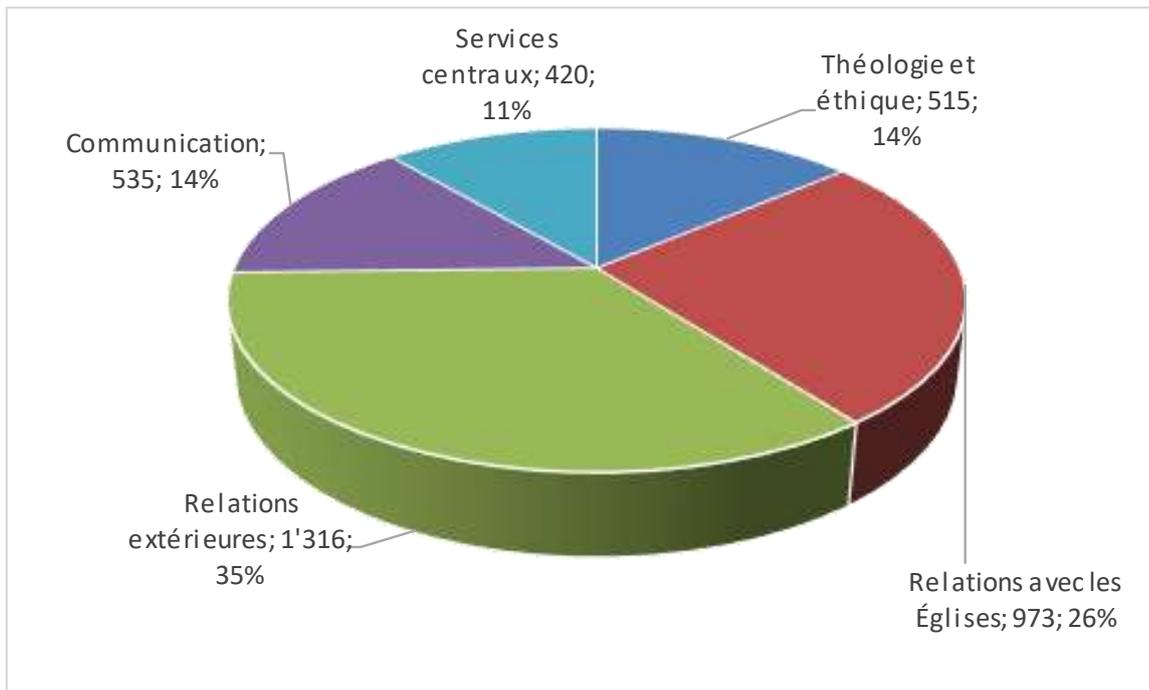
des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN, 5 KCHF) que l'EERS verse pour le compte de ses Églises membres. De plus, un montant de 7 KCHF de frais de personnel a été inscrit au budget pour des tâches de la coordination, les échanges et les négociations.

*Autres missions fondamentales*

Sont budgétées ici les charges liées au développement de l'EERS en tant qu'entreprise favorable à la famille (label UND).

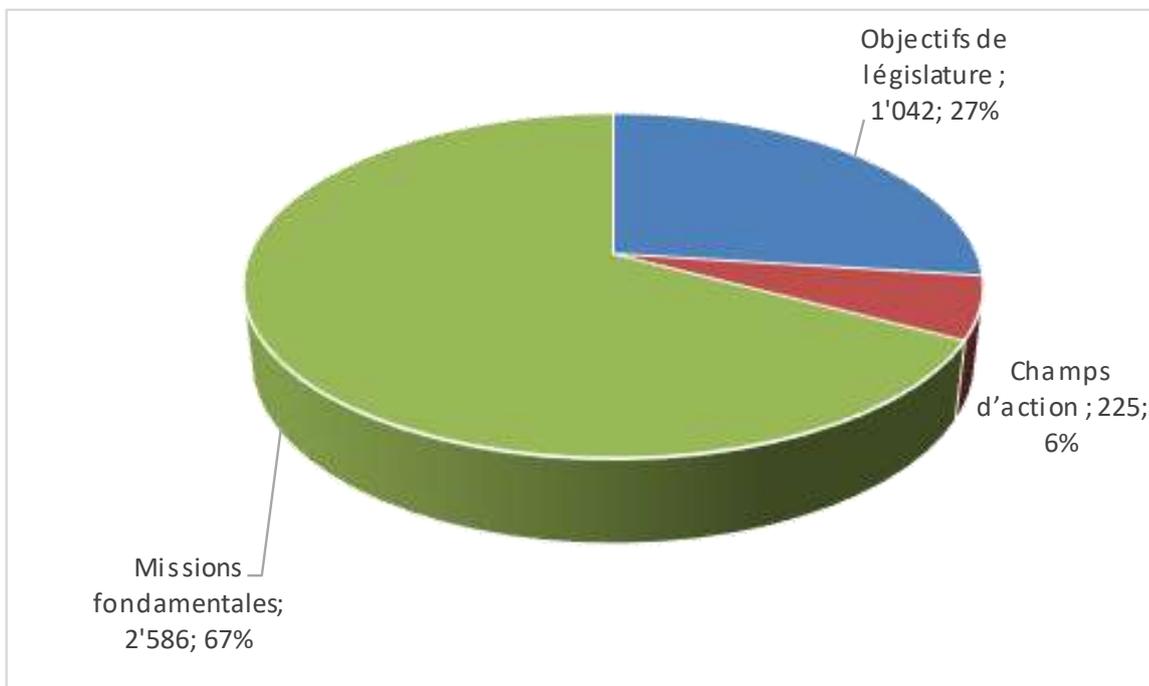
Comme chaque année, vous pouvez consulter le budget par projet divisé en frais de personnel et frais généraux dans l'espace protégé par mot de passe sur le site de l'EERS.

#### 2.2.4. Charges des «projets» et «services et offres» par secteur



*sans charges transitoires*

#### 2.2.5. Charges des «projets» et «services et offres» par instrument de pilotage



*sans charges transitoires*

## 2.2.6. Charges des «projets» et «services et offres» par affectation

Près de la moitié seulement du budget est alloué aux volets «projets» et «services et offres» pour le travail de la chancellerie. Le reste couvre des positions transitoires, des contributions des fonds affectés, des versements aux partenaires œcuméniques ainsi qu'à des institutions laïques qui s'occupent de thématiques ecclésiales.

Le graphique présente la répartition de l'ensemble des charges liées aux volets «projets» et «services et offres» (5 788 KCHF) en fonction de l'influence exercée par le Conseil sur leur affectation.

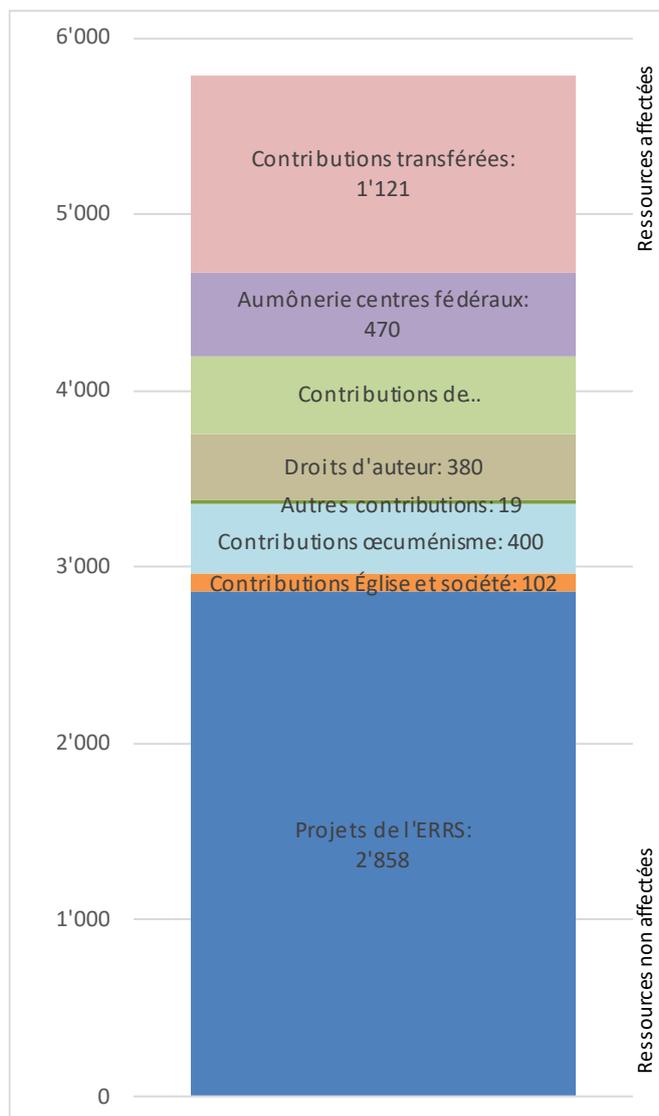
■ 27,5 %, contributions transitoires destinées aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes, ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey ; dons volontaires et collectes destinées aux organisations internationales ; contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les CFA.

■ 7,6 %, contributions à des projets financés par des fonds affectés ; concrètement, ces contributions sont fixées par les commissions du Conseil, selon l'affectation des dons.

■ 6,6 %, redevances pour les droits d'auteur ; l'EERS a conclu des contrats avec les sociétés d'exploitation en faveur des paroisses évangéliques réformées et des paroisses de l'EEM en Suisse.

■ 6,9 %, contributions aux organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ 2,1 %, contributions à des institutions qui traitent de sujets ecclésiaux («Église et société») et à d'autres organisations, actives notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs («autres contributions»).



### 3. Charges structurelles

#### 3.1. Aperçu

	Personnel	Frais généraux	Budget 24	Budget 23	Comptes 23
Synode	227	135	362	376	346
Conseil	490	86	576	579	602
Bureau de la présidente	426	28	454	491	443
Services centraux	697	46	743	753	748
Infrastructure	61	146	207	203	285
Immeuble	5	217	222	259	227
Bibliothèque	8	4	12	12	7
Frais administratifs des départements	41	0	41	51	55
<b>Total</b>	<b>1'955</b>	<b>662</b>	<b>2'617</b>	<b>2'724</b>	<b>2'713</b>

#### 3.2. Explications relatives aux charges structurelles

##### Synode

Cette rubrique comprend les frais engendrés par le synode d'été à Neuchâtel et le synode d'automne à l'Hôtel du gouvernement à Berne. Le budget prévoit d'allouer près de 1,3 EPT, soit 207 KCHF, à l'assistance administrative, au bureau du Synode, à la communication et à d'autres frais tels que la révision des traductions en interne ou les participations des personnes mandatées au Synode. De plus, les frais de personnel incluent les indemnités pour la présidence du Synode et à la CEG, y compris l'indemnité forfaitaire conformément à l'art. 16 du règlement des finances, ainsi que l'indemnité de la commission chargée de la préparation d'un synode de réflexion.

##### Conseil

Cette rubrique inclut les indemnités versées aux membres du Conseil exerçant leur fonction à titre accessoire (376 KCHF, y c. frais de personnel annexes), le frais de personnel pour l'assistante administrative du Conseil (0,7 EPT), les frais de préparation et de suivi des séances par la chancellerie, les frais liés au soutien apporté par le secteur de la communication (0,1 EPT), ainsi que les frais de voyage et de représentation (60 KCHF), les honoraires et divers frais généraux (26 KCHF).

Le montant de l'indemnité aux membres du Conseil est calculé sur la base du règlement des finances et équivaut à 0,25 EPT par membre et 0,25 EPT supplémentaire réparti entre l'ensemble.

##### Bureau de la présidente

Les frais de personnel englobent l'indemnisation de la présidente (1 EPT) et les charges de son assistante administrative (0,8 EPT) et de son collaborateur personnel (0,5 EPT), ainsi que les frais liés au soutien apporté par le secteur de la communication et par les personnes mandatées par la chancellerie. Sur l'ensemble des frais généraux, près de 19 KCHF sont imputables aux frais de voyage et de représentation.

### **Services centraux**

93,8 % des charges sont des frais de personnel pour la direction de la chancellerie et des services centraux.

### **Infrastructure**

Cette rubrique correspond aux frais d'informatique (90 KCHF), de formation continue (32 KCHF), de recrutement (5 KCHF) et divers.

### **Immeuble**

L'immeuble, revalorisé en 2010, est amorti à hauteur d'environ 100 KCHF par an sur une période de 40 ans. Les autres charges sont dues aux taxes et aux frais d'entretien.

### **Charges administratives des secteurs**

Cette rubrique comprend les charges liées aux rapports, y compris établissement du rapport d'activité, de la commission du personnel, des tâches de traduction, etc.

## 4. Tableau sur la variation du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2024	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2024
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds travail des femmes	118		50		-50	118
Fonds en faveur des droits humains	59		25		-21	63
Fonds Solidarité protestante Suisse	503		420		-420	503
Fonds Églises suisses à l'étranger	346				-15	331
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		470		-470	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	47		63		-55	55
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'236</b>		<b>1'028</b>	<b>0</b>	<b>-1'031</b>	<b>1'233</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'587				-100	2'487
Réserve de fluctuations des placements	948					948
<b>Fonds libres</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	836					836
Fonds manifestations internationales	247		10		-47	210
Fonds John Jeffries	1'208				-2	1'206
<b>Capital libre généré</b>						
Capital généré	2'540			23		2'563
Résultat annuel	-208	-49		-23		-280
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>8'246</b>	<b>-49</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>-149</b>	<b>8'058</b>

Comptes	Existant initial 1.1.2023	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2023
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds travail des femmes	118		50		-50	118
Fonds en faveur des droits humains	55		25		-21	59
Fonds Solidarité protestante Suisse	503		420		-420	503
Fonds Églises suisses à l'étranger	361				-15	346
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		470		-470	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	39		63		-55	47
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'239</b>		<b>1'028</b>		<b>-1'031</b>	<b>1'236</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'687				-100	2'587
Réserve de fluctuations des placements	948					948
<b>Fonds libres</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	836					836
Fonds manifestations internationales	272		30		-55	247
Fonds John Jeffries	1'260				-52	1'208
<b>Capital libre généré</b>						
Capital généré	2'438			102		2'540
Résultat annuel	-129	23		-102		-208
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>8'400</b>	<b>23</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>-207</b>	<b>8'246</b>

# Explications relatives aux variations du capital

## Existant initial au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Valeurs du bilan au 31 décembre 2022

## Existant final au 31 décembre 2023 et existant initial au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Existant initial au 1<sup>er</sup> janvier 2023 extrapolé en fonction du budget 2023

### Produits internes

Capital généré durant la période (résultat annuel)

### Dotation externe

Attributions au capital durant la période

### Transferts à l'intérieur des fonds

Transfert du résultat de l'exercice précédent dans le capital généré

### Utilisation externe

Prélèvements de fonds

## Existant final au 31 décembre 2024

Valeurs prévues au bilan en raison des variations anticipées du capital

### Fonds pour le travail des femmes

Ce fonds permet de soutenir en particulier les Femmes protestantes de Suisse (FPS). En outre, des contributions sont allouées à des projets (sur demande). Il est difficile de prévoir le montant des collectes : alors que le montant a été en constant recul jusqu'en 2021, il a été nettement au-dessus de la moyenne des années précédentes en 2022 (89 KCHF).

Mais les chiffres du premier semestre 2023 donnent à penser que 2022 a constitué une exception qui n'annonçait pas un retournement de tendance. Pour 2024, le budget prévoit donc des apports similaires à ceux des années antérieures (50 KCHF).

### Fonds en faveur des droits humains

Ce fonds permet de soutenir des projets ou des particuliers en Suisse et à l'étranger. Ces dernières années, le montant des collectes est en baisse constante et la fortune du fonds a été réduite. En 2023, le Conseil délibérera sur l'avenir du mandat pour les droits humains et, à cette occasion, aussi sur celui du fonds. Pour 2024, le montant des collectes inscrit au budget est au niveau inférieur des années précédentes. Selon l'ordonnance sur le fonds, la fortune du fonds ne peut pas être inférieure à 50 KCHF.

### Fonds en faveur des Églises suisses à l'étranger (CESE)

L'engagement de la FEPS en faveur des Églises suisses à l'étranger a pris fin en 2017. La fortune résiduelle du fonds est allouée aux Églises suisses de l'étranger qui déposent une demande de fonds pour financer un projet concret et, depuis 2021, il sert également à apporter un soutien structurel dans des situations extraordinaires.

### Fonds Solidarité protestante suisse (SPS)

Selon le règlement, le fonds SPS est destiné à soutenir des projets menés par des Églises de la diaspora.

Pour 2024, le Conseil table de nouveau sur des apports (collecte de la Réformation et offre de catéchumènes) d'un montant de 420 KCHF. Depuis 2022, le règlement prévoit

une indemnité pour les tâches effectuées par la chancellerie (35 KCH pour 2024). Après déduction de ce montant et des frais généraux, notamment de publicité (30 KCHF), 80 % du reste de la collecte de la Réformation iront à la paroisse de Schiers (Prättigau), et 20 % à la Fondation de la Réformation. La paroisse de Schiers a prévu de rénover son temple pour en faire également un lieu adapté à des événements culturels.

L'offrande des catéchumènes est destinée à aider des jeunes et leurs familles dans l'ouest de l'Ukraine.

### **Capital SCR**

La FEPS a exercé la présidence du SCR jusqu'à début 2018. Actuellement, l'Église catholique romaine assume la présidence, mais l'EERS continue d'assumer l'administration. Le capital du SCR apparaît dans les comptes comme un fonds affecté.

### **Réserve de réévaluation de l'immeuble**

Cette réserve de réévaluation a été créée en 2010 dans la foulée de la réévaluation de l'immeuble. L'amortissement de l'immeuble réévalué de Sulgenauweg, d'un montant d'environ 100 KCHF, est imputé en totalité à la réserve de réévaluation. Les amortissements annuels n'ont donc aucun effet sur le compte de résultat.

### **Réserve de fluctuation de valeur (RFV)**

Le but est de conserver 25 % du capital investi comme réserve de fluctuation de valeur. Le Conseil n'inscrivant pas au budget les plus-values et les moins-values boursières, il n'y inscrit pas non plus le prélèvement sur la RFV. En 2022, la valeur de la RFV a été réduite à 20 % du capital investi. Si des gains de cours sont enregistrés en 2024, elle sera de nouveau augmentée.

### **Fonds pour les manifestations internationales**

Le fonds pour les manifestations internationales est alimenté à raison de 30 KCHF par an et sert à participer financièrement aux Assemblées ou à d'autres charges ponctuelles des organisations internationales. En 2024, il est prévu d'opérer un prélèvement pour l'assemblée générale de la CEPE et un pour une bourse à Bossey. Le fonds étant bien doté, le versement annuel sera exceptionnellement ramené à 10 KCHF.

### **Fonds John Jeffries**

Le fonds John Jeffries est destiné à l'entretien et au développement du patrimoine immobilier de l'EERS. Il peut également être utilisé lors de l'achat de nouveaux immeubles.

Depuis 2016, l'amortissement annuel des nouvelles fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg est financé par ce fonds.

### **Capital généré**

Capital libre de l'EERS généré au fil des années précédentes (excédents de recettes / excédents de charges).

### **Résultat annuel**

Résultat déterminé dans le compte d'exploitation

## 5. Contributions des membres

Église membre	M <sub>i</sub>	B <sub>1i</sub>	K <sub>1</sub>	a	b	c	K <sub>i</sub>	B <sub>1i</sub> *K <sub>i</sub>	G <sub>i</sub>	B <sub>i</sub> Neu	B <sub>i</sub> 2023	B <sub>i</sub> Neu - B <sub>i</sub> 2023		Clé de répartition adoptée	Église membre
Église membre	Nombre de membres	Contribution sans correction	Facteur de l'Église (neutre)	Correction Indice des ressources	Correction financement	Correction proportion de protestants	Somme: K <sub>1</sub> + a+b+c	Résultat intermédiaire	Clé de répartition	Contribution 2024	Contribution 2023	Écart en CHF	Écart en %	Clé de répartition adoptée	Église membre
AG	148'684	450'513	1.00	0.00	1.10	-0.20	1.90	855'975	7.770%	461'932	461'932	0	0.0%	7.800%	AG
AI/AR	22'222	67'333	1.00	0.00	1.10	-0.20	1.90	127'933	1.161%	69'040	69'040	0	0.0%	1.166%	AI/AR
BE-JU-SO	544'256	1'649'096	1.00	-0.10	0.70	0.10	1.70	2'803'463	25.449%	1'512'904	1'512'904	0	0.0%	25.545%	BE-JU-SO
BL	79'591	241'161	1.00	0.15	1.10	-0.20	2.05	494'380	4.488%	266'795	266'795	0	0.0%	4.505%	BL
BS	23'941	72'541	1.00	0.35	1.05	-0.30	2.10	152'336	1.383%	60'000	60'000	0	0.0%	1.013%	BS
FR	39'184	118'728	1.00	-0.10	0.70	-0.30	1.30	154'346	1.401%	83'294	83'294	0	0.0%	1.406%	FR
GE	45'284	137'211	1.00	0.35	0.00	-0.50	0.85	116'629	1.059%	62'939	62'939	0	0.0%	1.063%	GE
GL	12'864	38'978	1.00	-0.20	1.00	-0.20	1.60	62'365	0.566%	33'655	33'655	0	0.0%	0.568%	GL
GR	62'514	189'417	1.00	-0.10	1.10	-0.20	1.80	340'951	3.095%	183'995	183'995	0	0.0%	3.107%	GR
LU	39'528	119'770	1.00	0.00	1.10	-0.50	1.60	191'632	1.740%	103'415	103'415	0	0.0%	1.746%	LU
NE	36'946	111'946	1.00	-0.10	0.10	-0.20	0.80	89'557	0.813%	48'330	48'330	0	0.0%	0.816%	NE
NW	4'189	12'693	1.00	0.35	1.10	-0.50	1.95	24'751	0.225%	13'357	13'357	0	0.0%	0.226%	NW
OW	2'823	8'554	1.00	0.35	1.35	-0.50	2.20	18'819	0.171%	10'156	10'156	0	0.0%	0.171%	OW
SG	98'929	299'755	1.00	-0.10	1.35	-0.30	1.95	584'522	5.306%	315'441	315'441	0	0.0%	5.326%	SG
SH	27'196	82'404	1.00	-0.10	1.00	-0.20	1.70	140'087	1.272%	75'599	75'599	0	0.0%	1.276%	SH
SO	24'168	73'229	1.00	-0.20	1.25	-0.50	1.55	113'505	1.030%	61'254	61'254	0	0.0%	1.034%	SO
SZ	17'500	53'025	1.00	0.40	0.70	-0.50	1.60	84'840	0.770%	45'785	45'785	0	0.0%	0.773%	SZ
TG	88'876	269'294	1.00	-0.10	1.00	-0.20	1.70	457'800	4.156%	247'054	247'054	0	0.0%	4.171%	TG
TI	12'777	38'714	1.00	0.15	-0.30	-0.50	0.35	13'550	0.123%	7'312	7'312	0	0.0%	0.123%	TI
UR	1'622	4'915	1.00	-0.20	1.20	-0.50	1.50	7'373	0.067%	3'979	3'979	0	0.0%	0.067%	UR
VD	185'199	561'153	1.00	0.15	0.75	-0.20	1.70	953'960	8.660%	514'809	514'809	0	0.0%	8.692%	VD
VS	20'812	63'060	1.00	-0.20	0.10	-0.50	0.40	25'224	0.229%	13'612	13'612	0	0.0%	0.230%	VS
ZG	16'042	48'607	1.00	0.50	1.80	-0.30	3.00	145'821	1.324%	78'693	78'693	0	0.0%	1.329%	ZG
ZH	396'876	1'202'533	1.00	0.35	1.35	-0.20	2.50	3'006'333	27.291%	1'622'382	1'622'382	0	0.0%	27.394%	ZH
EMK	5'123	15'523	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0	0.451%	26'725	26'725	0	0.0%	0.451%	EMK
<b>Total</b>	<b>1'957'146</b>	<b>5'930'153</b>						<b>10'966'152</b>	<b>100%</b>	<b>5'922'457</b>	<b>5'922'457</b>				<b>Total</b>

## 6. Sommes cibles et autres contributions

	Clé de répartition 2024 %	Contributions extraordinaires Centres fédéraux CHF	Sommes cibles Institut Bossey CHF	Sommes cibles EPER CHF	Sommes cibles EPER Aide aux réfugiés CHF	
AG	7.800%	36'658	4'680	191'011	80'724	AG
AI/AR	1.166%	5'479	699	28'548	12'065	AI/AR
BE-JU-SO	25.545%	120'062	15'327	625'593	264'384	BE-JU-SO
BL	4.505%	21'173	2'703	110'321	46'623	BL
BS	1.013%	4'762	608	24'810	10'485	BS
FR	1.406%	6'610	844	34'442	14'556	FR
GE	1.063%	4'995	638	26'026	10'999	GE
GL	0.568%	2'671	341	13'916	5'881	GL
GR	3.107%	14'602	1'864	76'083	32'154	GR
LU	1.746%	8'207	1'048	42'763	18'072	LU
NE	0.816%	3'835	490	19'985	8'446	NE
NW	0.226%	1'060	135	5'523	2'334	NW
OW	0.171%	806	103	4'200	1'775	OW
SG	5.326%	25'033	3'196	130'436	55'124	SG
SH	1.276%	5'999	766	31'261	13'211	SH
SO	1.034%	4'861	621	25'329	10'704	SO
SZ	0.773%	3'633	464	18'932	8'001	SZ
TG	4.171%	19'606	2'503	102'158	43'173	TG
TI	0.123%	580	74	3'024	1'278	TI
UR	0.067%	316	40	1'645	695	UR
VD	8.692%	40'855	5'215	212'876	89'964	VD
VS	0.230%	1'080	138	5'629	2'379	VS
ZG	1.329%	6'245	797	32'540	13'752	ZG
ZH	27.394%	128'751	16'435	670'860	283'516	ZH
EEM	0.451%	2'121	271	11'051	4'670	EEM
TOTAL	100%	470'000	60'000	2'448'962	1'034'965	TOTAL



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

17

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Plan financier 2025 – 2028

### Proposition

Le Synode prend connaissance du plan financier pour la période 2025 – 2028.

Berne, le 12 septembre 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# 1. Remarques générales

Tout comme pour le budget, la présentation du plan financier, qui contient le tableau sur la variation du capital en plus du compte d'exploitation, est conforme à la GAAP RPC 21.

Le plan financier est établi en partant du principe que les contributions ordinaires des Églises membres resteront inchangées. Cependant, en raison de la compensation du renchérissement, de la hausse des prix pour le frais généraux et de prestations supplémentaires, la chancellerie disposera de fait de moins de moyens. Le Conseil fixera des priorités au niveau du budget afin d'utiliser les moyens de manière efficace et efficiente. Il vise un résultat annuel équilibré.

Le Conseil a remis au Synode pour information ses objectifs de législature pour la période 2023–2026. Il décidera début 2024 quelles mesures prendre afin de mettre en œuvre les objectifs de législature. Le présent plan financier repose sur le principe que ces objectifs seront poursuivis jusqu'en 2028.

Le comité stratégique « Formation et professions » est déjà bien avancé dans ses réflexions et élabore en ce moment des propositions de projets concrètes. De même, les comités stratégiques « Sauvegarde de la Création » et Communication préparent des propositions innovantes.

Cependant, le Conseil attend aussi des comités stratégiques qu'ils stimulent la collaboration efficiente et effective des Églises membres.

Les missions fondamentales continueront de constituer le principal champ d'activité de l'EERS.

## 2. Compte d'exploitation pour la période 2024 – 2028

	Budget 2024 KCHF	Plan 2025 KCHF	Plan 2026 KCHF	Plan 2027 KCHF	Plan 2028 KCHF
<b>Produits</b>					
Contributions des membres	5'922	5'922	5'922	5'922	5'922
Autres contributions aux projets, services, offres	604	604	604	604	604
Sommes cibles pour transmission	1'121	1'121	1'121	1'121	1'121
Collectes pour fonds	495	495	495	495	495
<b>Total produits internes</b>	<b>8'142</b>	<b>8'142</b>	<b>8'142</b>	<b>8'142</b>	<b>8'142</b>
Produits de prestations fournies	27	27	27	27	27
Produits de remboursements div. des assurances	0	0	0	0	0
<b>Total produits</b>	<b>8'169</b>	<b>8'169</b>	<b>8'169</b>	<b>8'169</b>	<b>8'169</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
<b>Total charges de projets</b>	<b>-5'788</b>	<b>-5'762</b>	<b>-5'638</b>	<b>-5'619</b>	<b>-5'556</b>
<b>Total charges structurelles</b>	<b>-2'617</b>	<b>-2'647</b>	<b>-2'669</b>	<b>-2'699</b>	<b>-2'759</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-8'405</b>	<b>-8'409</b>	<b>-8'307</b>	<b>-8'318</b>	<b>-8'315</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-236</b>	<b>-240</b>	<b>-138</b>	<b>-149</b>	<b>-146</b>
<b>Total résultat financier</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Total autres résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>	<b>-191</b>	<b>-195</b>	<b>-93</b>	<b>-104</b>	<b>-101</b>
<b>Variation du capital des fonds</b>					
Fonds affectés					
Allocation	-1'028	-1'028	-965	-965	-965
Utilisation	1'031	1'035	980	980	980
Fonds libres					
Allocation	-10	-30	-30	-30	-30
Utilisation	149	186	102	101	127
<b>Total variation du capital des fonds</b>	<b>142</b>	<b>163</b>	<b>87</b>	<b>86</b>	<b>112</b>
<b>Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)</b>	<b>-49</b>	<b>-32</b>	<b>-6</b>	<b>-18</b>	<b>11</b>
<b>Attributions</b>					
Attribution / utilisation capital de l'organisation	49	32	6	18	-11
<b>Résultat annuel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 2.1. Produits

Le plan financier pour la période 2025 – 2028 est établi en partant du principe que les contributions ordinaires resteront inchangées. Si d'autres tâches devaient être transférées à l'EERS ces prochaines années, il faudrait également envisager d'adapter le montant de ces contributions. Les contributions éventuelles destinées à des projets spécifiques ne sont pas prises en compte dans le plan financier.

Le Conseil part du principe que les montants des contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les CFA, des contributions de la société simple *eG Übereinkunft Diakonie Schweiz* destinées aux projets de Diaconie Suisse, et des contributions à des manifestations de l'EERS (CPE, conférence Femmes et genres, synode) resteront inchangés.

De même, il présuppose la continuité pour les sommes cibles et les collectes destinées aux fonds.

## 2.2. Charges des «projets» et «services et offres»

Comme le montre déjà le budget 2024, le Conseil a l'intention de recourir à trois instruments de pilotage pour mener à bien son travail de fond : objectifs de législature, collaboration avec les comités stratégiques, mission fondamentale de l'EERS.

Les organisations internationales bénéficieront d'un soutien sous forme de contributions ordinaires et de contributions affectées à des projets spécifiques.

Ces charges sont partiellement ou intégralement compensées par des prélèvements sur le fonds des manifestations internationales.

Les projets de Diaconie Suisse et des domaines de l'œcuménisme, de la politique Femmes et genres ainsi que de la politique de l'asile et de la migration continueront d'être au cœur du travail de l'EERS.

## 2.3. Charges structurelles

Les charges structurelles couvrent les dépenses du Synode, du Conseil et du bureau de la présidente, ainsi que celles des services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent être affectées à des projets. De plus, lorsque les collaboratrices et les collaborateurs qui travaillent en général sur des projets effectuent des tâches administratives telles que la rédaction du rapport d'activité, ils comptabilisent leur temps de travail sous charges structurelles. Les charges structurelles ne sont pas redistribuées entre les secteurs.

L'immeuble est amorti à hauteur d'environ 100 KCHF par an. Cet amortissement est imputé à la réserve de réévaluation, et les amortissements annuels sont donc sans effet sur le compte de résultat.

Pour le reste de l'infrastructure, des amortissements sont prévus à hauteur de 20 TCHF.

## 2.4. Résultat financier

Comme dans le budget, le montant escompté des intérêts et des dividendes sur les participations dans des fonds ainsi que les frais de gestion de fortune sont pris en compte, tandis que les fluctuations de cours ne le sont pas.

## 2.5. Autres résultats

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC) est engagée par l'intermédiaire de l'EERS ; les dépenses occasionnées sont intégralement remboursées à l'EERS.

En outre, l'EERS assumera des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions (CSR) probablement jusqu'en 2025. Ces charges sont compensées par des prélèvements sur le fonds CSR et ne pèsent pas sur le résultat annuel.

## 2.6. Résultats des fonds

Le compte de variation du capital présente le détail des mouvements.

### 3. Tableau sur la variation du capital 2025 à 2028

Comptes	Existant initial 1.1.2025	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2028
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds travail des femmes	118		200		-200	118
Fonds en faveur des droits humains	63		100		-100	63
Fonds Solidarité protestante Suisse	503		1'680		-1'680	503
Fonds Églises suisses à l'étranger	331		0		-60	271
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163		0		0	163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		1'880		-1'880	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	55		63		-55	63
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'233</b>		<b>3'923</b>		<b>-3'975</b>	<b>1'181</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'487		0		-398	2'089
Réserve de fluctuations des placements	948		0		0	948
<b>Fonds libres</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88		0		0	88
Fonds Huldrych Zwingli	836		0		0	836
Fonds manifestations internationales	210		120		-110	220
Fonds John Jeffries	1'206		0		-8	1'198
Capital généré	2'563			-105		2'458
Résultat annuel	-280	-45		105		-220
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>8'058</b>	<b>-45</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>-516</b>	<b>7'617</b>

Les fonds libres sont gérés conformément à leurs règlements, et les fonds affectés conformément aux ordonnances. Les règlements et les ordonnances ont été mis à jour en 2022.

En 2019, le capital de la Solidarité protestante Suisse a été transféré à la FEPS. En 2022, le capital du fonds diaspora en Suisse a été transféré au fonds SPS. Le plan financier est établi en partant du principe que le montant de la collecte de la Réformation et de l'offrande des catéchumènes se maintiendra à hauteur de 420 KCHF par an.

Les collectes destinées au fonds en faveur des Églises suisses à l'étranger (CESE) ont été suspendues fin 2017 sur décision de l'Assemblée des délégués. Le capital résiduel du fonds est alloué à des projets concrets d'Églises suisses à l'étranger, et depuis 2021, il sert également à apporter un soutien structurel dans des situations extraordinaires. Les allocations sont subordonnées au dépôt d'une demande au fonds. Le plan financier prévoit des versements d'un montant de 15 KCHF par an jusqu'à épuisement du capital. Ces dernières années, les demandes ont été inférieures aux prévisions.

Les contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les CFA sont intégralement transférées pendant l'année en cours.

Le capital du SCR sera sorti de la comptabilité sans effet sur le résultat lorsque le mandat prendra fin en 2025.

Le capital d'organisation sera réduit d'environ 440 KCHF durant la période de planification, ce qui s'explique de la manière suivante.

L'immeuble du Sulgenauweg a été réévalué en 2010, et la réserve de réévaluation de l'immeuble a été dotée d'un montant correspondant dont les amortissements sont déduits

chaque année. L'amortissement, conforme à la planification, équivaut à une réduction de capital d'environ 400 KCHF.

Un montant total de 60 KCHF est prélevé sur le fonds des Églises suisses à l'étranger.

La balance des apports et des retraits est positive pour le fonds en faveur des manifestations internationales; aucun prélèvement n'est prévu en 2026 et 2027.

Sur l'ensemble de la période de planification, le plan financier anticipe un léger excédent de charges d'environ 45 KCHF.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

18.1

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME) : rapport annuel 2022

### Proposition

Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2022 de la KME – Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS.

Berne, le 16 août 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME)

## Rapport annuel 2022

La Conférence de coordination (KME, selon le sigle allemand) a tenu ses séances le 9 février (en vidéoconférence), le 27 avril et le 29 novembre 2022 dans les locaux de l'EERS. Conformément à son mandat elle a transmis au Synode de l'EERS son Rapport annuel 2021 ainsi que les rapports annuels et états des comptes de *Mission 21* et de *DM*. Elle a par ailleurs adressé au Synode de l'EERS la demande de renouvellement de la contribution de base des Églises pour le travail missionnaire.

En 2022 la composition de la KME a connu quelques modifications : modérateur de la Conférence ces dernières années, Benedict Schubert, arrivé à l'âge de la retraite, a remis son mandat. C'est Martin Burkhard, pasteur dans l'Église de Fribourg et membre du Conseil synodal de cette Eglise, qui lui a succédé. Benedict Schubert a assuré la modération des séances du 9 février et du 27 avril, Martin Burkhard celle du 29 novembre 2022.

Du côté de l'EERS, Damian Kessi, Chargé des relations extérieures et des œuvres, a représenté la Chancellerie de l'EERS, mandat qu'il avait partagé ces dernières années, avec ou en représentation de Serge Fornerod, Directeur des relations extérieures. À la fin de 2022, Daniel Reuter devait terminer son mandat au sein du Conseil de l'EERS ; afin d'assurer la continuité de la représentation du Conseil, c'est Rita Famos qui participa à la séance du 29 novembre 2022.

Moderation :	Benedict Schubert (jusqu'au 30.04.2022), Martin Burkhard
EERS:	Daniel Reuter, Damian Kessi
DM :	Jean-Luc Blondel, Nicolas Monnier
Mission 21 :	Andrea Trümpy, Jochen Kirsch

Les procès-verbaux ont été établis par Jean-Luc Blondel (séances des 2 février et 29 novembre) et par Jochen Kirsch (séance du 27 avril).

## Rapport d'activités de la KME

Pour la séance de février, les organisations missionnaires ont préparé une prise de position commune quant au rôle et la composition de la KME. Ce document fut discuté intensivement. Les autres séances se sont concentrées sur la préparation de l'échange décidé au Synode de novembre 2021 de réfléchir à la relation entre l'EERS et ses organisations missionnaires au regard de l'article 8 de la nouvelle Constitution de l'EERS. Cet exercice devait rapidement montrer les différentes attentes des acteurs concernés quant à l'objectif et le contenu de la discussion. La recherche d'une base commune devait donner lieu à divers documents de travail préparés par les membres de la KME. En août 2022 la KME pouvait adopter un document intermédiaire, porté alors à la connaissance du Conseil de l'EERS,

tout en demandant à ce dernier sa réaction quant aux réflexions de la Conférence et à la manière dont il voyait la suite du processus.

Dans sa séance du 29 novembre, la KME s'est mise d'accord sur un concept et un calendrier relatifs à la préparation du Synode de l'automne 2023. Un groupe de travail put ainsi établir un document de fond à l'attention du Conseil de l'EERS. Ce groupe de travail était constitué de Jean-Luc Blondel, Gerhard Bütschi, Damian Kessi, Jochen Kirsch et Nicolas Monnier. Ce document devrait constituer la base pour la discussion au Synode ; il met en exergue les trois domaines suivants :

1. La formulation d'une éventuelle définition de la mission pour l'EERS, dans la perspective de la KME, en expliquant les raisons de cette proposition.
2. Sur la base de cette compréhension de la mission, la détermination des relations entre l'EERS et les organisations missionnaires.
3. De là les conséquences possibles quant à la coopération entre ces entités et les aspects relatifs au financement.

Ce document a été adopté en mars 2023 au sein de la KME et transmis au Conseil de l'EERS.

Par ailleurs, la KME a traité des domaines suivants :

- Profil de la personne appelée à modérer son travail dans le futur, approche de candidates et candidats potentiels pour assurer la succession de l'actuel modérateur.
- Informations mutuelles sur différentes thématiques d'intérêt commun, notamment en relation avec l'Assemblée générale du COE à Karlsruhe. Ces échanges ont montré combien la KME, plateforme d'échange entre les partenaires concernés, est importante et indispensable.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

18.2/18.3

**Synode**  
**du 5 et 7 novembre 2023 à Berne**

## Organisations missionnaires, rapports annuels 2022

### Propositions

1. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2022 de DM.
2. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2022 (en allemand) de Mission 21.

Berne, le 24 juillet 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

La constitution d'une « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS » (nouvelle dénomination à partir du 1.1.2020 : « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS ») décidée à l'Assemblée des délégués de juin 2010 autorise les organisations missionnaires à présenter oralement leurs rapports et leurs propositions au Synode. Le Synode est compétent pour prendre connaissance des rapports des organisations missionnaires.

Vous trouverez les rapports annuels 2022 ici :

- [https://www.dmr.ch/wp-content/uploads/2022/07/DM\\_RA2021\\_180x180-corrige.pdf](https://www.dmr.ch/wp-content/uploads/2022/07/DM_RA2021_180x180-corrige.pdf)
- <https://www.mission-21.org/informieren/publikationen/>



Dynamique  
dans  
l'échange

Rapport  
annuel  
**2022**



# Sommaire

3	Édito	21	RD Congo
4	Échange de personnes	22	Togo
5	Programme institutionnel	24	Liban
6	Agroécologie	25	Égypte / Maroc
7	Éducation	26	ACO Fellowship
8	Théologie Foi et dynamique communautaire	28	CEVAA
9	Mexique	29	CLCF
11	Cuba	30	SECAAR
13	Bénin	32	Suisse
15	Cameroun	35	Communication et recherche de fonds
16	Mozambique	36	Nos comptes
17	Île Maurice / Madagascar	43	Notre association
20	Rwanda		

# Édito

**Bouger, produire, lier, développer, sensibiliser, promouvoir, accompagner, œuvrer, engager, participer, enseigner, améliorer, renforcer, transmettre, nourrir, grandir, semer, initier, équiper, partager**

Non, ce n'est pas une liste à la Prévert. Tous ces verbes, que vous pourrez retrouver au fil des pages et des articles de ce rapport annuel, expriment bien l'engagement, la volonté de l'association DM d'agir, d'être en mouvement.

Ce qui est remarquable, au premier sens, c'est bien la diversité des engagements de DM, le nombre de présences et de projets - petits et grands - qui ont un lien direct avec DM.

Réaliser, avec une administration de loin pas pléthorique et des moyens financiers qui diminuent, autant de projets qui ont un lien fort avec l'association et qui entrent donc dans le cadre de son programme institutionnel est source de reconnaissance. Pour utiliser un terme financier, on dirait que l'effet de levier est très important.

L'échange de personnes est bien dans l'ADN de DM. En 2022, le nombre d'envoyé.es a augmenté, d'une part, ce qui est très réjouissant. D'autre part, nous

avons reçu avec joie des envoyé.es du Sud et de l'Est, prouvant, si cela était encore nécessaire, que les échanges « vers le Nord » sont importants. Vous trouverez en pages 32 et 33 les détails de ces rencontres en Suisse.

Et pour marquer les axes forts de ce que désire DM dans son engagement au quotidien - soit rendre concrètes « l'humanité solidaire » et « l'Église universelle » -, on pourrait mentionner à partir des verbes ci-dessus :

**Enseigner** pour le secteur Théologie, foi et dynamique communautaire.

**Grandir** pour le secteur Éducation.

**Promouvoir** pour le secteur Agroécologie.

Rester en mouvement, c'est une volonté de DM. À l'image des pages du rapport 2022, notre reconnaissance est grande pour toutes celles et tous ceux qui, jour après jour, mois après mois, s'engagent, soutiennent et font vivre DM.

Patrick Felberbaum,  
président du Conseil de DM



## Échange de personnes

Cent dix personnes ont vécu un échange avec DM en 2022. Du Nord au Sud, du Sud au Sud et d'Est en Ouest et inversement, les liens entre ici et ailleurs ont été multiples, dans tous les secteurs d'engagement. Preuve en est que rien ne remplace la rencontre, celle qui interpelle, fait bouger les lignes, ouvre sur d'autres horizons et rappelle que la famille chrétienne ne connaît pas de frontières.

***« Ma mission en Suisse a suscité beaucoup de changements, personnels et professionnels. De retour au Cameroun, je mets en valeur les acquis de mon séjour et partage avec nos partenaires de terrain des éléments vus ou entendus en Suisse : l'utilisation rationnelle des terres agricoles, la pauvreté du terrain, mais aussi la possibilité de produire malgré tout en quantité et en qualité, la notion de l'heure, la rigueur et l'amour du travail bien fait. »***

Alphonce Azebaze, du Cameroun en Suisse

***« À Pâques, nous étions invité.es chez une paroissienne. Elle nous a ouvert la porte de sa petite maison d'un quartier populaire et offert un humble repas. Nous avons été très touchés.es par son accueil et par ce bout de journée passé ensemble en toute simplicité. La seule chose que nous avons en commun ? La foi et l'espérance en Jésus. C'est beau de voir que Jésus, au-delà d'être le pont entre l'humanité et Dieu, lie aussi les humains entre eux en dépit des différences ! »***

Noé et Lydia Ferrari, de Suisse au Mozambique

# Programme institutionnel

La fin de la pandémie et la levée des restrictions ont permis la reprise des voyages auprès de nos partenaires à l'étranger ainsi qu'un retour aux réunions en présentiel. Néanmoins, le retard pris dans certaines activités l'an dernier s'est encore fait sentir en 2022, qui a vu nombre d'ajustements, clarifications et finalisations. Avec la satisfaction de constater la cohérence interne de cette stratégie dans les actions mises en œuvre et le bon accueil qui lui est généralement réservé. Ce travail a nécessité un fort engagement du secrétariat de DM, et le Conseil a également été impliqué à plusieurs reprises.

## Résultats

### Partenariats

- ☑ Activités relancées selon les programmes définis
- ☑ Nouvelles collaborations sous forme de projets pilotes
- ☑ Ouverture d'un nouveau partenariat avec l'Institut al Mowafaqa au Maroc

### Échange de personnes

- ☑ Lancement du projet pilote 3x3 favorisant le développement des échanges Sud-Nord

- ☑ Refonte du règlement administratif des envoyé.es
- ☑ Procédures et outils de gestion adaptés et améliorés en continu
- ☑ Programme de formation pré-départ spécifique à DM revu et adapté

### Communication et mobilisation

- ☑ Présence renforcée dans les paroisses avec un catalogue de propositions
- ☑ Relance d'actions visant à mobiliser les envoyé.es et leur réseau
- ☑ Identification et prospection auprès de fondations

### Administration et finances

- ☑ Procédures et outils visant à améliorer le suivi de la couverture financière

### Développement institutionnel

- ☑ Procédures et outils pour la gestion des risques finalisés et diffusés au sein du personnel
- ☑ Directive pour prévenir les abus et le harcèlement validée par le Conseil

### Thématiques transversales

- ☑ Projets et actions de sensibilisation sur la thématique interculturelité
- ☑ Cartographie des projets et envois à l'aide d'un marqueur genre

# Agroécologie



Ce secteur a connu un important développement en 2022, en nombre de projets comme en qualité du travail réalisé. Les populations concernées ont pu avancer vers un système alimentaire plus durable, tout en préservant la terre et ses écosystèmes et en s'adaptant aux effets du changement climatique.

DM a continué à encourager les bonnes pratiques agroécologiques, surtout par l'apprentissage par expérimentation, au Togo, Bénin, Cameroun, Mexique, Liban et à Cuba. Dans des écoles, elle a soutenu la création de vergers et potagers pour les élèves et leur famille dont la sécurité alimentaire n'est pas garantie. DM a appuyé de nouveaux comportements, en promouvant le commerce équitable et l'agriculture biologique au Cameroun.

Un accent important a été mis sur les collaborations et apprentissages Sud-Nord avec la venue en Suisse d'Alphonse Azebaze, ingénieur agronome camerounais, coordinateur du programme agroécologie au CIPCRE. Illustrant le principe de réciprocité, il a partagé son expertise – en matière d'agriculture biologique, d'apiculture et de plantes aromatiques – et échangé avec des paroissien.nes.

# Éducation



Après deux ans compliqués par les suites de la crise sanitaire, 2022 a donné un nouveau souffle aux partenaires de DM impliqués dans l'éducation. Mobilisés et motivés, ils ont élaboré des programmes (ré)adaptés à leurs situations, afin de rester au plus près des besoins des élèves des écoles primaires, essentiellement situées à la campagne.

De Madagascar au Bénin en passant par le Rwanda ou la République démocratique du Congo, leurs approches d'intervention sont similaires: accompagner les établissements pour identifier leurs difficultés et leurs priorités en vue d'améliorer la qualité de l'éducation. Plaçant l'élève et ses besoins au centre, les divers axes de travail se complètent : améliorer les infrastructures, former des enseignant.es en pédagogie et didactique tout comme des responsables d'école en gouvernance, développer des relations école-parents d'élèves ainsi que des activités parascolaires, ou

encore promouvoir l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale pour les élèves. Le secteur Éducation DM soutient:

→ **30 établissements**

→ **300 enseignant.es formés.es**

**et accompagné.es**

→ **29'000 élèves et 250 jeunes garçons et filles en situation de grande difficulté (filles-mères et/ou enfants dans la rue) accompagnés par le CPAJ (Rwanda)**

Pour la formation des enseignant.es notamment, les méthodes adoptées diffèrent. D'où le souhait des partenaires de développer des partages d'expériences entre eux et avec la Suisse. Dans cet esprit, un échange enrichissant et novateur entre directeur.trice.s d'écoles vaudois et rwandais.es a vu le jour en automne. Une expérience positive ouvrant de nouvelles perspectives.

# Théologie :

## foi et dynamique communautaire



En 2022, DM a poursuivi son engagement auprès de ses partenaires en soutenant la formation théologique, liturgique et pastorale des responsables ecclésiaux, la sensibilisation à des comportements plus éthiques, inclusifs et écologiques, notamment auprès des jeunes et des enfants, ainsi que le partage d'expériences et l'apprentissage en réseaux. Dans ce sens, l'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises à Karlsruhe en août a été une confirmation et un encouragement à poursuivre cet engagement.

DM est déjà engagée sur trois autres types d'action appelés à se développer :

1. Proposer des formations théologiques par correspondance qui permettent à des groupes, souvent interconfessionnels et vivant loin de tout centre urbain, de se former. DM a initié un dialogue avec l'AATEEA (All Africa Theological

Education by Extension), une plate-forme anglosaxonne souhaitant s'étendre dans les pays lusophones et francophones.

2. Sensibiliser au dialogue interreligieux et aux enjeux des relations islamo-chrétiennes. La collaboration se poursuit avec l'Institut œcuménique Al Mowafaqa au Maroc qui s'adresse aux étudiant.es de toutes origines, en formation initiale ou continue.

3. Développer l'interculturalité. Par un dialogue soutenu avec divers interlocuteur.trices (Commission de missiologie de DM, Églises et lieux de formation), l'objectif consiste à offrir des cours en phase avec les enjeux actuels. Option de DM: s'engager sur le terrain des défis et des chances de l'interculturalité en Église. Les enjeux sont réels et nécessitent des ressources dédiées.

# Amérique latine

Tant à **Cuba** qu'au **Mexique**, l'insécurité et l'instabilité généralisées liées à l'augmentation des violences de toute sorte ont eu pour effet de faire s'envenimer les inégalités sociales et de plonger un nombre record de personnes dans la grande précarité. Dans ces deux pays, les partenaires de DM ont œuvré sans relâche pour accompagner leurs communautés confrontées à des conditions de vie particulièrement difficiles, en rivalisant d'ingéniosité pour combler le manque de moyens à disposition.

## Mexique

### AGROÉCOLOGIE

Le Séminaire baptiste du Mexique (SBM) et le Séminaire interculturel maya (SIM) au Chiapas ont monté des ateliers participatifs de formation et un accompagnement régulier des communautés pour une production alimentaire saine et respectueuse de l'environnement, notamment avec le soutien de notre envoyé **Jil Assad** (photo ci-contre), engagé en qua-

lité d'animateur en développement communautaire auprès du SBM.

→ **142 personnes sensibilisées et formées à l'agroécologie, dont 49% de femmes**

→ **2 jardins potagers communautaires, 6 potagers personnels et 10 ateliers sur l'environnement réalisés avec le soutien du SBM**

→ **8 formations et autant de partages d'expériences, 1 campagne de sensibilisation sur l'usage des produits agrochimiques et 46 activités d'expérimentation et mise en pratique organisées par le SIM**



**Engagements en 2022**  
**CHF 51'041.-**

*Dont CHF 10'000.- financés par la DDC*



## THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

La Communauté théologique du Mexique (CTM) et le Séminaire baptiste du Mexique (SBM) ont continué à améliorer leur offre de formation de responsables dans les domaines théologiques, bibliques et pastoraux, tout en veillant à sensibiliser les adultes et les jeunes aux valeurs de respect, d'interculturalité et de paix pour un meilleur vivre-ensemble. **Fanny Freund**, animatrice nationale, est impliquée dans le renforcement institutionnel auprès du SBM et fait le lien entre les institutions partenaires de DM dans le pays. **Mathilde Assad** est engagée en qualité de formatrice communautaire auprès du SBM.

## Engagements en 2022

**CHF 131'325.-**

*Dont CHF 70'000.- financés par la DDC*

- 1 parcours de licence, 5 cycles diplômants, 5 ateliers de lecture populaire de la Bible et 1 caravane solidaire de jeunes au Chiapas proposés par la CTM
- 1'195 personnes en ateliers, cours et sensibilisations, dont 58% de femmes
- 1 parcours de licence, 1 parcours de formation locale de 10 groupes hebdomadaires, 1 formation pour responsables d'école du dimanche, 5 ateliers sur la diaconie et 5 ateliers de transformation de conflits organisés par le SBM

# Cuba

## AGROÉCOLOGIE

L'inflation hors de contrôle a exacerbé la crise économique et différents phénomènes accidentels ou naturels (incendies, cyclones) ont encore empiré le quotidien de la population. Dans ce contexte, l'autonomie alimentaire revêt une importance cruciale. Le Centre Kairos pour les arts, la liturgie et le service social (CK), l'Église presbytérienne réformée (IPRC) et le Séminaire évangélique de théologie (SET) ont initié et développé des jardins potagers permettant de compléter la base des repas distribués chaque semaine aux personnes âgées ou en situation de grande précarité. Depuis deux ans, **Nils Martinet** est animateur national auprès du CK et fait le lien pour les institutions partenaires de DM dans le pays.

- 383 personnes touchées par l'agroécologie, dont 49% de femmes
- 5 jardins potagers communautaires créés au SET, au CK et dans ses environs

Engagements en 2022  
CHF 2'200.-

## THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Par ailleurs, le CK, l'IPRC et le SET ont continué leur travail de formation de multiplicateurs.trices et d'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que leur service social auprès des plus démunies. L'Institut chrétien d'études de genre (ICEG) a proposé des ateliers sur la justice entre les sexes, les questions familiales ou encore la protection de la création. **Jeremy Morris** a rejoint l'équipe dans le cadre de son service civil comme assistant en communication et administration CK.



- 4'276 personnes formées et accompagnées, dont 68% de femmes
- Bachelor et master en théologie, études biblico-théologiques, en sciences des religions, liturgie et aumônerie au SET. Cours d'introduction à la liturgie et programme de formation biblico-théologique pour laïques menés avec le CK et la CTM (Mexique)
- Au CK, 2 formations en liturgie et éducation non violente; ateliers artistiques et soutien scolaire proposés aux enfants
- Formation jeunesse au niveau national, activités pour l'enfance et soutien aux personnes en difficulté organisés par l'IPRC
- Visite du groupe de jeunes de Soleure à celui de San Nicolas. Participation conjointe au projet pour les personnes vulnérables

**Engagements en 2022**  
**CHF 82'996.-**

*Dont CHF 23'000.- financés par la DDC*



# Afrique Océan Indien

## Bénin

### AGROÉCOLOGIE

Les incertitudes liées au climat fragilisent le développement durable du Bénin. De plus, nombre d'exploitations de type familial à la faible productivité se servent souvent d'intrants chimiques, de façon plus ou moins contrôlée, ce qui a pollué et appauvri les sols. Face à cela, le CIPCRE Bénin (Cercle international pour la promotion de la Création) a mis en place, en collaboration avec DM, un projet d'adaptation aux changements climatiques. Ce projet s'articule autour de trois aspects de la durabilité – environnemental, social et économique – dans le but de produire suffisamment de nourriture dans un écosystème équilibré.

- 123 familles ont amélioré leur alimentation durant la soudure (période entre deux récoltes) grâce à la diversification de leur production
- 383 familles ont augmenté leurs revenus par la commercialisation de leurs produits

→ 223 femmes et 284 hommes formés à l'agroécologie ont mis en œuvre de bonnes pratiques agroécologiques dans leurs champs



**Engagements en 2022**  
**CHF 53'854.-**

*Dont CHF 19'000.- financés par la DDC*

## ÉDUCATION

Le CIPCRE est engagé dans l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) qui vise à transmettre des valeurs et comportements qui sont la base d'une citoyenneté responsable: la créativité, les droits humains et le développement durable. L'objectif est que les jeunes deviennent des promoteur.trices actives de sociétés plus pacifiques, tolérantes, inclusives, sûres et durables.

→ **304 personnes sensibilisées à la durabilité, à l'école verte et au changement climatique**

→ **Plans locaux d'éducation à l'environnement élaborés dans 13 établissements**

L'Église protestante méthodiste du Bénin (EPMB) gère 44 écoles primaires. La collaboration avec DM propose un renforcement institutionnel de la direction nationale de l'éducation et l'amélioration de celle-ci, selon une approche intégrale par établissement.

→ **Élaboration d'un document normatif (qualité de l'enseignement et gestion des établissements)**

→ **Choix de 3 écoles en zone rurale ou péri-urbaine pour y développer un projet d'établissement**

→ **Travail avec la direction de l'Église pour étoffer la direction nationale, anticiper les départs à la retraite et identifier les besoins en formation**

**Engagements en 2022**  
**CHF 9'832.-**

*Dont CHF 9'000.- financés par la DDC*

## THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

L'EPMB compte un million de fidèles, 320 pasteur.es et 980 temples. Ces dernières années, DM a accompagné la communauté dans sa démarche pour retisser les liens entre les fidèles. En 2022, la collaboration s'est concentrée sur la formation des pasteur.es et moniteur.trices du culte de l'enfance, afin d'offrir un meilleur accompagnement des populations et le renforcement des capacités de gouvernance de l'Église.

→ **179 moniteur.trices, accompagnées par 8 animateurs, se sont retrouvés.es pour identifier leurs attentes.**

→ **225 enfants entre 4 et 15 ans ont vécu un camp national de deux semaines avec 81 moniteur.trices et 5 pasteurs. But: proposer un cycle de formation adapté et pertinent**

**Engagements en 2022**  
**CHF 2'768.-**



## Cameroun

### AGROÉCOLOGIE

Dans ce pays où l'agriculture occupe la moitié de la population, le CIPCRE s'active à rendre les bénéficiaires plus résilients et impliqués, dans un environnement sain et pacifique. Dans les zones d'intervention, les populations vulnérables ont accès toute l'année à une alimentation saine, suffisante, produite dans des conditions préservant les écosystèmes et commercialisée selon des critères éthiques. Cinq villages pilotes partagent leurs expériences, et trois d'entre eux disposent d'espaces de vente sur les marchés locaux.

→ **L'intégration d'arbres dans le système agricole a stabilisé la biodiversité et favorisé les fruits de saison bénéficiant à la population et à certaines espèces d'oiseaux**

→ **154 éleveurs dont 85 femmes ont été formés à la production d'œufs selon les principes agroécologiques; 120 unités de production ont été créées**

### Engagements en 2022

**CHF 37'877.-**

*Dont CHF 33'000.- financés par la DDC*

### ÉDUCATION

Le CIPCRE Cameroun intervient dans 12 établissements scolaires pour sensibiliser les enfants et jeunes aux enjeux de développement durable et à la citoyenneté mondiale.

→ **244 élèves, dont 116 filles, formés aux mécaniques de prévention des conflits, d'auto-protection contre les violences et de lutte contre l'usage de drogues**

### Engagements en 2022

**CHF 25'034.-**

*Dont CHF 22'000.- financés par la DDC*

# Mozambique

## AGROÉCOLOGIE

Avec une population de trente millions de personnes, le Mozambique enregistre un taux de croissance continu, mais demeure l'un des pays les plus pauvres au monde. Depuis 2020, des attaques de groupes armés ont conduit au déplacement forcé de milliers de personnes dans le nord du pays. La pandémie a en outre créé un ralentissement de l'économie, ce qui a augmenté la précarité. Les tensions sociales restent vives, notamment en ville, accentuées par une inflation de près de 11% en 2022.

DM et l'Église presbytérienne du Mozambique (IPM) sont engagées dans l'agroécologie, par la sensibilisation et

la formation de membres de l'Église. Parallèlement, un projet pilote appuyé par une institution externe sert de terrain d'expérimentations, à Ricatla. Un deuxième projet se déroule sur le terrain d'une école secondaire, destiné à 700 étudiant.es. Bonnes pratiques et succès sont ensuite répliqués sur d'autres terrains, accompagnés de formations spécifiques.

**Noé et Lydia Ferrari** ont passé trois mois sur place. Noé, civiliste, a apporté un appui à l'équipe technique et documenté le projet en agroécologie. En novembre 2022, **Pascal Wulliamoz**, après un séjour écourté en 2020, est retourné travailler avec l'IPM. Il est engagé dans le projet d'agroécologie.

**Engagements en 2022**  
**CHF 96'162.-**

*Dont CHF 40'000.- financés par la DDC*



# Île Maurice

## THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Au premier semestre de 2022, l'île Maurice a encore subi des restrictions liées à la pandémie, qui ont empêché l'Église presbytérienne de Maurice (EPM) de mener ses activités. Cependant, les paroisses comme différents groupes ont réalisé des cultes en ligne, et les actions se sont déroulées par visioconférence, vidéo et messagerie.

Dans le cadre de l'objectif *Enseigner et former des témoins actifs*, l'EPM a poursuivi son ministère à l'accompagnement spirituel. Avec le soutien de DM, six membres de l'Église ont participé à un stage en Suisse et en France, dans le but de découvrir et d'approfondir d'autres manières d'offrir un accompagnement spirituel. Un travail préparatoire à l'engagement d'un.e envoyé.e Sud-Sud auprès de la communauté malgache a été mené. Enseignante vaudoise, **Alix Berdoz-Bechir** et son fils **Sacha** ont passé plusieurs mois sur place lors d'un échange interculturel. L'engagement d'Alix s'est concentré autour de l'école maternelle de l'EPM à Pointe-aux-Piments.

# Madagascar

## ÉDUCATION

Impliquée socialement depuis sa création en 1968, l'Église de Jésus-Christ à Madagascar (FJKM) gère 600 écoles. Sa direction nationale de l'enseignement coordonne leurs activités et emploie quelque 3'000 personnes enseignant à environ 150'000 enfants.

Les neuf écoles du programme de collaboration FJKM-DM ont développé leur projet d'établissement, associant direction, enseignants, parents et membres de la paroisse. L'objectif: améliorer la qualité de l'éducation tout en restant attentif au contexte spécifique de chaque établissement. Les écoles sont accompagnées par une équipe formatrice dont font partie **Aline et Nicolas Bartholdi** (photo page 19), envoyé.es à Madagascar avec leurs enfants depuis août. Même si la démarche participative n'a pas été facile, constate la directrice de l'école d'Antenatibe: «À Madagascar, les gens n'en ont pas l'habitude. Mais le projet a changé la collaboration avec les parents, qui s'impliquent désormais davantage».

→ 116 personnes formées (comités de parents, de gestion et bureaux de paroisses) lors de 5 ateliers donnés dans 9 écoles

→ 3 bâtiments scolaires réhabilités  
et 2 nouvelles constructions en cours  
→ 27 enseignant.es de 6  
établissements formé.es à la  
compréhension et l'expression orale  
du français.

## Engagements en 2022

**CHF 135'252.-**

*Dont CHF 27'000.- financés par la DDC*

### THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Madagascar a été fortement affecté par le cyclone Batsirai en 2022, fragilisant plus encore la population dont le taux de malnutrition est très élevé. C'est dans ce contexte que travaille la FJKM qui compte plus de 3,5 millions de membres dans 6'700 lieux de culte.

Formant ses futur.es pasteur.es, elle leur propose des compétences spécifiques afin d'être au plus près des besoins des populations. Durant leur cursus, les étudiant.es de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de la Faculté de théologie FJKM Ambatonakanga acquièrent des outils concrets, en mission diaconale comme en construction de la paix. Ils.elles sont confronté.es aux réalités sociales, culturelles, économiques et spirituelles de la population malgache, en milieu



urbain ou rural; ils.elles peuvent cependant proposer un accompagnement spécifique. Concrètement, leurs stages s'effectuent en deux temps: d'abord, une période en «mission urbaine» durant laquelle les étudiant.es découvrent le monde de la nuit, auprès de prostituées, drogué.es ou sans-abri; ensuite, les futur.es pasteur.es passent plusieurs semaines en paroisse dans des zones difficiles d'accès. Chaque étudiant.e finalise sa formation en proposant des projets et des réponses concrets, répondant aux besoins des populations dans les zones de stages.

→ **85 étudiant.es, dont 37 femmes, ont suivi une formation théorique en relation d'aide, gestion de conflits ou encore psychologie sociale**

→ **45 étudiant.es, dont 19 femmes, ont effectué un stage pratique les confrontant aux difficultés sociales de la population (violences, prostitution de mineur.es, vol de bétail, etc.)**

→ **Envoi du pasteur Yann Morvant pour un enseignement à la Faculté de théologie**



### **Comptines en musique**

Tenu.es d'enseigner en français, les professeur.es au primaire n'osent souvent pas s'exprimer dans cette langue mal maîtrisée. En juillet, l'équipe de formation a proposé à six écoles primaires du programme une formation en français oral. Après l'écoute d'une comptine, chaque enseignant.e a inventé une histoire sur la même mélodie. Une activité qui sera reproduite avec les élèves. Afin qu'ils et elles entendent un français «correct», une enceinte solaire a été distribuée dans chaque école, avec une clé USB contenant des comptines en français. Une enseignante d'Ankazobe raconte: «Après la formation, il y a eu une évolution, un déblocage linguistique en français. Les élèves, très à l'aise avec la musique, ont apprécié!»



## Rwanda

### ÉDUCATION

L'Église presbytérienne au Rwanda (EPR) – 400'000 membres et 212 paroisses – met en place des activités sociales pour améliorer les conditions de vie de la population. Elle gère de nombreuses écoles et le Centre presbytérien d'amour des jeunes (CPAJ). L'EPR et DM ont convenu d'un programme de collaboration 2021-2024 qui se concentre sur :

→ **L'amélioration de la qualité de l'éducation dans 20 établissements primaires en zone rurale et l'accès à l'éducation pour les plus vulnérables, comme les enfants de la rue et les mères célibataires dans le cadre du CPAJ**

→ **Les bénéficiaires de ce programme sont 15'412 élèves de primaire dont 7'877 filles, 60 enfants de la rue et 69 jeunes mamans**

Après les retards pris l'an dernier en raison de la pandémie, les équipes de l'EPR se sont mobilisées pour accompagner les jeunes et les élèves dans un processus de réussite et de revalorisation. Ainsi, parmi les résultats obtenus :

→ **1'254 élèves ont achevé le cycle primaire et 1'160 le premier cycle secondaire. 2'159, au terme du secondaire, ont eu accès à l'Université**  
→ **52 jeunes au CPAJ (15 enfants de la rue et 30 jeunes filles mamans) ont achevé une formation professionnelle**

et 45 jeunes (dont 15 filles) ayant  
achevé leur formation en 2021 ont  
trouvé un emploi en 2022  
→ 355 enseignant.es primaires (dont  
241 femmes) ont été formé.es pour  
proposer une pédagogie et des  
outils didactiques améliorés  
→ 6 salles de classes ont été  
construites, 300 pupitres et 3 citernes  
d'eau ont amélioré l'accueil des  
élèves dans 6 écoles

3 directeur.trices d'écoles rwandais.es  
**Odetta Mukamana, Félix Nshima  
Muhire Nshima et Samuel Baziruwiha,**  
(photo ci-dessous) ont passé un mois  
auprès de trois directeurs d'écoles du  
canton de Vaud. Les échanges et le  
partage d'expériences ont permis d'ex-  
périmenter de nouvelles approches



de leadership, ou de gestion d'établisse-  
ment dans leurs écoles. Ils ont aussi  
généralisé un esprit d'équipe plus fort entre  
direction et enseignant.es. Ces expé-  
riences ont été partagées au Rwanda  
avec les 17 autres directeurs; elles  
conduisent au développement d'ap-  
proches novatrices de façon collective.

**Engagements en 2022**  
**CHF 208'349.-**

*Dont CHF 80'000.- financés par la DDC*

## **RD Congo**

### **ÉDUCATION**

L'école Lisanga, à Kinshasa, en lien avec  
l'Église du Christ au Congo, accueille  
des élèves en primaire (341 filles et 288  
garçons) et maternelle (89 filles et 108  
garçons). Cette école chrétienne incite  
l'élève à se considérer comme une  
personne capable de transformer son  
milieu et protéger son environnement.  
La nouvelle convention de collabora-  
tion signée avec DM porte sur l'améliora-  
tion de la qualité de l'éducation et sur  
le partage d'expériences avec d'autres  
établissements. Si le projet est encore  
en cours de finalisation, l'équipe d'en-  
seignant.es et l'infirmière de l'école,  
appuyé.es par **Céline Jeanneret** en

octobre, ont travaillé de façon approfondie le projet Éducation au développement durable.

L'équipe a ainsi développé animations et outils adaptés à chaque niveau et sur trois thématiques: nutrition, paludisme et déchets. Les tests menés dans les classes enfantines et primaires ont montré l'intérêt des élèves pour ces thèmes et l'importance du rôle des enseignant.es pour les aborder, avec l'appui de l'infirmière scolaire. De nouvelles dynamiques s'installent, renforçant les liens entre les membres de l'équipe et développant la créativité.

**Engagements en 2022**  
**CHF 32'418.-**

## Togo

### THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Créé en 1986, le Mouvement pour la justice et la solidarité (MJS) travaille avec les communautés via des structures comme les Églises (notamment presbytérienne et méthodiste), des groupements professionnels (à l'instar des syndicats de motos-taxis) et des ONG.

Le MJS a démarré un réseau national d'animateur.trices qui contribuent à renforcer une culture de paix et de non-violence au Togo.

→ **254 conducteurs de motos-taxis de sept régions ont été formés et 500 personnes sensibilisées à la communication non violente. Ces actions débouchent sur des résolutions pacifiques de conflits (entre conducteurs et propriétaires de motos, clients et autorités locales)**  
→ **51 conducteurs de motos-taxis ont été formés aux gestes de premiers secours**  
→ **38 étudiant.es pasteur.es et 32 jeunes leaders de 10 partis politiques ont été formés à la communication pacifique et non violente**

L'Église évangélique presbytérienne du Togo et l'Église méthodiste du Togo mènent leur action dans le cadre du PAOET (Programme d'accompagnement œcuménique des Églises du Togo) qui vise à rétablir et maintenir la confiance entre les acteurs politiques et à consolider la paix au Togo. Priorité a été donnée à la formation sur la bonne intendance, la prévention, la gestion et la résolution des conflits, le vivre-ensemble et les causes profondes

des crises politiques à Kpalimé, Tsévié, Notsè, Atakpamé et Lomé. 291 membres de l'Église presbytérienne du Togo, ministres et laïques, ont suivi une telle formation.

Au sein des écoles des hauts plateaux, le MJS sensibilise contre la violence faite aux enfants à l'école et en-dehors, tout comme l'usage de la violence entre enfants. L'abolition du recours à la violence par enseignant.es et adultes référent.es est primordiale pour la construction d'un avenir pacifié.

→ 93 enseignant.es et parents d'élèves ont été formé.es pour lutter contre l'usage de la violence

→ 10 enseignant.es ont été formé.es pour créer des clubs de paix dans les écoles. Des clubs de théâtre visant à sensibiliser à cette thématique ont vu le jour

**Engagements en 2022**  
**CHF 53'982.-**

*Dont CHF 14'000.- financés par la DDC*



# Moyen-Orient Afrique du Nord

## Liban

### AGROÉCOLOGIE

Le Liban vit des temps difficiles. La crise politico-sociale d'octobre 2019 a été suivie de l'explosion d'une partie du port de Beyrouth, puis par le Covid. Le pays se trouve actuellement dans une situation dramatique. Pour pouvoir se nourrir, la population ne voit d'autre solution que de cultiver elle-même ses légumes.

A Anjar, dans la vallée de la Bekaa, se trouve l'école secondaire arménienne. (Armenian Evangelical Secondary School). Elle fait partie de l'Union des Églises arméniennes du Proche-Orient (UAECNE), membre de l'Action chrétienne en Orient (lire page 26). Ouvert aux élèves de l'internat comme à ceux et celles du village, cet établissement propose un enseignement de qualité et un projet éducatif d'agroécologie baptisé *Seeds of hope* (Semences d'espoir). En 2022, avec le soutien de DM, ce jardin continue à nourrir sainement les pensionnaires et écolier.ères tout en les formant à l'agroécologie. Concrète-

ment, chaque classe gère une surface de terrain où elle fait pousser ses légumes, légumineuses et féculents. Alors que la production devrait permettre une certaine autonomie, les élèves comme enseignant.es développent des compétences dans plusieurs domaines, comme les sciences et la biologie. La formation théorique en agroécologie, une fois rédigée et testée, sera distribuée à d'autres établissements scolaires.



**Engagements en 2022**  
**CHF 20'800.-**

→ 207 enfants (102 garçons et 105 filles) bénéficient du projet **Semences d'espoir**  
→ 177 parents d'élèves (soit 120 familles, 53 urbaines et 67 rurales) ont été touchés par les pratiques agroécologiques: chaque famille a reçu des graines à semer  
→ 4 huiles essentielles devraient bientôt être distillées sur place

## Égypte

THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

En Égypte, où vivent plus de 100 millions de personnes - 95% de musulman.es sunnites et 5% de coptes -, DM collabore avec l'ACO-France à l'envoi d'un.e pasteur.e auprès de l'Église évangélique du Caire (EEC) et l'Église protestante d'Alexandrie (EPA). Depuis le départ de **Mickaël Schlick** à l'été 2022, plusieurs intérimaires se sont succédé à ce poste, en attendant l'arrivée d'une pasteure en 2023. Pour ces communautés, ne pas avoir de pasteur.e les a «fait grandir», notent les membres du Conseil de paroisse, qui a pris les choses en main et engagé un secrétaire exécutif pour le suivi des dossiers.

À Alexandrie, le temple protestant est également utilisé par l'Église presby-

térienne soudanaise et son pasteur Samuel Madjak. La nouvelle volée d'étudiant.es de l'Université Senghor qui s'y réunit est dynamique. DM soutient également une maison d'accueil pour filles de 5 à 18 ans au Caire, un lieu pour handicapées mentales à Alexandrie, les relations avec les institutions protestantes en Égypte - notamment pour la traduction d'ouvrages théologiques du français à l'arabe, ainsi que le projet *Joie d'enfants* au Caire proposant des activités aux jeunes qui ne peuvent pas suivre l'école.

**Engagements en 2022**  
**CHF 30'217.-**

## Maroc

En 2022, les relations entre DM et l'institut al Mowafaqa au Maroc se sont développées et formalisées: les axes de collaboration ont été définis et une convention a été signée. En parallèle, **Nathalie Henchoz** et **Patrick Hierl** ont participé au séminaire d'été en islamologie à Rabat.

**Engagements en 2022**  
**CHF 6'461.-**

# Réseaux

## ACO Fellowship

**THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE  
COMMUNAUTAIRE**

DM fait partie de l'ACO Fellowship (Action chrétienne en Orient) avec l'ACO France, GZB des Pays-Bas, et trois partenaires moyen-orientaux: l'Union des Eglises évangéliques arméniennes au Proche-Orient (UAECNE), le Synode national évangélique de Syrie et du Liban (NESSL) et le Synode évangélique d'Iran, en Iran et en exil (SECID).

Créée voilà cent ans par le pasteur alsacien Paul Berron, l'Action chrétienne en

Orient (ACO) a débuté ses activités en soutenant à Alep des Arméniennes et Arméniens chassés de Turquie. Pour marquer le centenaire de l'ACO, les événements organisés en Suisse et en France visaient à se souvenir du passé, mais aussi à faire connaître l'ACO et ses activités actuelles.

### En France

Fin septembre, quatre jours de festivités ont eu lieu à Strasbourg avec six délégués de chaque partenaire. A noter que chaque invité.e a obtenu son visa, y compris une délégation de dix personnes iraniennes, venant d'Iran, d'Allemagne et des Etats-Unis. Moment fort du séjour, le culte du centenaire (en français, anglais, arabe et arménien) a été célébré à l'église Saint-Pierre-le-Jeune, lieu de fondation de l'ACO. Chaque partenaire y a pris part, et la prédication a été apportée par Bchara Moussa Oghli, pasteur syrien, et Luc Badoux, pasteur vaudois et président de la commission ACO-Suisse.



Les aspects spirituel et fraternel du fellowship ont été vécus lors d'échanges formels et informels, consolidant le sentiment d'appartenance à un même corps au service de toutes et tous.

En marge de séances de travail, des visites aux acteurs du monde protestant à Paris se sont déroulées au Défap, à la Fédération Protestante de France, à l'IPT (Institut protestant de théologie), à la FEP (Fédération entraide protestante) et à la Communauté arménienne d'Issy-les-Moulineaux. Une table ronde s'est tenue à l'Oratoire du Louvre, sous protection policière. Le thème *Regards croisés sur le Moyen-Orient* a été porté par Sebouh Terzian (UAECNE) et Salam Hanna (NESSL).

### **Au Liban**

A la demande du NESSL et de son bras humanitaire, le CPS (Compassion Protestant Society), DM a envoyé **Loïc Sauvinet** (photo ci-contre) à Beyrouth pour un an, dans le cadre d'un renforcement des capacités liées à la gestion de projets.



**« Mon voyage à l'Assemblée de la CEEFFE (Communauté des Églises protestantes francophones), à Paris, a été l'occasion de d'apprendre beaucoup de choses. Cela m'a motivé à me mettre en marche pour le rayonnement de la paroisse. »**

Éric Tchoumkeu,  
président de la paroisse du Caire.

# Réseaux

## CEVAA

### THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

La Cevaa (Communauté d'Églises en mission) compte 35 Églises protestantes dans 24 pays. En septembre, la pasteure Claudia Schulz a succédé au pasteur béninois Célestin Kiki. En 2022, DM a participé, en compagnie des deux déléguées romandes, aux coordinations projets et animation par visioconférence. Une quinzaine de projets ainsi que des demandes d'échanges et de bourses ont été évalués avec préavis au Conseil exécutif de la Cevaa. DM participe aussi à toutes les séances de la commission Cevaa Suisse réunissant les délégué.es des Églises romandes aux différentes instances de la Cevaa.

En juin, les directions des trois secrétariats Cevaa-Défap-DM se sont réunies à Sète (F) pour échanger sur les projets des trois organismes. La collaboration de DM avec le pasteur **Espoir Adadzi** s'est poursuivie durant l'année. Via sa participation à la Commission

de missiologie, son statut de délégué de l'Église protestante de Genève au Synode missionnaire, sa participation aux sollicitations des lieux d'Églises de la Conférence des Églises romandes (CER), DM dresse un bilan positif de sa contribution. Par son ministère, il a notamment contribué à thématiser le défi de l'interculturalité au sein des Églises réformées de Suisse romande.

Engagements en 2022  
CHF 262'531.-



# Réseaux

## CLCF

### THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Fondée par DM et le Défap, la Centrale de littérature chrétienne francophone (CLCF) a vocation d'équiper les bibliothèques théologiques d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en documents de qualité. Elle propose des programmes de formation des bibliothécaires dans des facultés de théologie et instituts bibliques, tout en soutenant la formation des pasteur.es et des laïques investi.es dans les Églises partenaires. La CLCF reçoit aussi des dons d'ouvrages théologiques (neufs ou de seconde main) qui sont régulièrement envoyés dans les différents lieux de formation théologique.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, Maïeul Rouquette, théologien, a été nommé directeur de la CLCF, en remplacement de Joan Charras-Sancho.

→ Visite de soutien à l'équipe de la Formation des auxiliaires de bibliothèque à Madagascar (FABIM), réseau d'une quinzaine de bibliothèques.

→ Session de renforcement pour 10 auxiliaires de bibliothèque à l'Université protestante d'Afrique de l'Ouest (UPAO) au Bénin, avec la participation de Sophie-Anne Lorant-Faivre, membre du Conseil de la CLCF.

**Engagements en 2022**  
**CHF 19'800.-**

*Dont CHF 18'000.- financés par la DDC*

# Réseaux

## SECAAR

Réseau d'organisations et d'Églises d'Afrique et d'Europe, le Secaar met un accent particulier sur les questions alimentaires et agricoles. Avec une vision holistique : l'être humain ne peut être entièrement appréhendé sans prendre en compte les relations qu'il entretient avec lui-même, celles et ceux qui l'entourent et son environnement. En Afrique francophone où travaille le Secaar, les principaux défis sont liés à une agriculture qui ne permet pas toujours aux producteur.trices de vivre de leur travail et dégrade souvent l'environnement, à un accès à la terre problématique et à l'impact souvent néfaste des changements climatiques qui nécessitent de rapides adaptations.

## AGROÉCOLOGIE

Le Secaar a continué à diffuser auprès de ses membres et partenaires des bonnes pratiques pour accompagner le développement dans les communautés. La promotion de la transition agroé-

cologique constitue l'un des enjeux majeurs des activités suivantes:

- **Formations et appui à des fermes agroécologiques (gestion coopérative, vente directe, soins vétérinaires)**
- **Partage de connaissances et capitalisation pour 401 participant.es, portant notamment sur la transformation des produits agricoles et la promotion des semences paysannes**

Trois envoyé.es ont accompagné le Secaar et son secrétariat de Lomé. **Thibaud Rossel et Alice Adabra** ont appuyé l'équipe active en agroécologie. Ils ont été rejoints pendant quelques mois par **Déborah Suter** qui a mené un travail de recherche en agroforesterie dans le cadre d'un bachelor à la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) à Genève.

**Engagements en 2022**  
**CHF 144'586.-**

*Dont CHF 40'000.- financés par la DDC*

→ 80 écolières et 120 écoliers ont participé au projet de jardin potager scolaire dans 4 écoles (Togo) où 153 personnes, dont 128 femmes, ont été formées à l'agroécologie  
→ 149 familles (92% des 162 ménages impliqués) ont augmenté leurs revenus par la commercialisation de leurs produits (soja, maïs, gombo)

### THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Des sessions de formation et de sensibilisation au développement intégral sont proposées aux organisations membres du Secaar qui donnent des cours de théologie.

→ 463 responsables d'Églises et d'ONG d'Afrique francophone ont été sensibilisé.es au développement intégral et appelé.es à promouvoir cette approche  
→ 10 ancien.nes étudiant.es en théologie ont suivi une formation sur l'entrepreneuriat et le développement des activités génératrices de revenus pour renforcer la capacité des pasteur.es  
→ 7 sessions de formation en développement intégral ont été données à 63 multiplicateur.trices, dont 17 femmes (pasteur.es, diacres, responsables laïques)



**Engagements en 2022**  
**CHF 89'313.-**

*Dont CHF 16'000.- financés par la DDC*

# Suisse

## AGROÉCOLOGIE

En 2022, TerrEspoir a fait face aux suites de la pandémie, accusant un lent redémarrage des ventes et une augmentation des charges, en Suisse et au Cameroun. Le Conseil de fondation de TerrEspoir Suisse a soutenu dans la mesure de ses moyens (financiers et logistiques) le comité de la Coopérative TerrEspoir Cameroun et les 130 familles productrices. Les défis sont importants: fragilisés par les années 2020 et 2021, les réseaux de distribution s'essoufflent, et la concurrence dans le commerce durable et biologique augmente. Le tonnage des fruits importés (120 tonnes par an) diminue, mais les mesures prises – vente de cabas de fruits mélangés et développement de la filière des fruits séchés – devraient donner un nouveau souffle aux activités. De plus, un partenariat étroit entre la coopérative au Cameroun et DM et son réseau de partenaires, en particulier le CIPCRE, se dessine.

## THÉOLOGIE: FOI ET DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Par des actions de témoignage et sensibilisation, DM s'engage à rendre vivants et concrets les liens entre les Églises en Suisse et à l'étranger. En 2022, ils ont pris la forme de deux voyages de groupe, en fin d'été, à la 11<sup>e</sup> Assemblée du Conseil œcuménique des Églises à Karlsruhe (Allemagne), regroupant 4'500 participant.es de 352 Églises. Une trentaine de personnes romandes y ont participé et leurs retours ont été extrêmement positifs.

Par ailleurs, DM a réalisé à l'intention des paroisses la brochure *Cheminons ensemble* et est allé à la rencontre de toutes les pastorales et ministérielles des Églises de la CER. Seize occasions d'écouter leurs besoins et attentes et de présenter comment DM peut accompagner leurs réflexions et leurs actions.

DM a participé activement au festival BREF des jeunes réformé.es romand.es:

**Engagements en 2022**  
**CHF 8'000.-**

il s'est tenu à Neuchâtel, et DM a organisé un atelier, en tenant un stand sur l'échange de personnes et en coordonnant la venue et la participation de quatorze jeunes de la région Europe de la Cevaa.

La deuxième *Formation en théologie interculturelle* a débuté à Bossey en octobre avec quatorze participant.e.s. Fruit d'une collaboration entre divers partenaires (Institut œcuménique de Bossey, Cevaa, Défap, Office protestant de la formation, mouvement Témoigner ensemble, Institut protestant de théologie de Montpellier et DM), le projet a pour but d'initier les responsables d'Églises, ministres et laïques, à la théologie interculturelle, face à la multiculturalité grandissante en Europe occidentale.

Du 4 au 16 juillet a eu lieu le premier voyage des carnettistes solidaires: cinq personnes sont parties au Mexique dans le cadre d'une expérience inédite d'échange artistique, avec rencontre de nos envoyé.es et partenaires et visite des projets.

DM a consacré sa campagne d'automne à l'ACO, mettant en avant le projet *Seeds of Hope*, à Anjar (Liban). Le



Formation en théologie interculturelle

film *Semer l'espoir au Liban*, réalisé par DM, a connu un franc succès, de même que l'exposition proposée aux paroisses, *Mémoires d'Espérance*, qui retrace l'histoire de l'ACO et ses actions actuelles. Une prédication composée par Marc Schöni (Suisse) et Hadi Ghantous (Syrie) a été transmise aux paroisses, et le produit de campagne, du savon d'Alep, a trouvé son public. Les invité.es de campagne, cinq jeunes Libanais.es et leur accompagnant pasteur, ont participé au festival BREF à Neuchâtel et vécu deux semaines de rencontres et visites en paroisses. Leurs talents musicaux et culinaires, ainsi que leurs témoignages sur la réalité de la vie au Liban, en particulier en tant que chrétien.nes, ont touché les personnes rencontrées.

La campagne s'est clôturée en beauté par trois cultes radiodiffusés sur Espace2 dans la paroisse de Begnins, village où le pasteur Krafft-Bonnard avait ouvert un orphelinat pour les enfants arméniens alors que Paul Berron créait l'ACO. L'œuvre de ce pasteur est relatée dans l'ouvrage *Sauver les enfants, sauver l'Arménie*, présenté par ses auteurs lors d'une soirée-événement à DM.

Durant l'année, ce sont au total 139 événements que DM a organisés ou auxquels elle a participé activement. De nombreux échanges ont aussi eu lieu.

- 2 pasteurs rwandais.es  
Deogratias Niyitegeka et Jean-Marie Hanyurwineza ont visité les paroisses vaudoises
- 35 jeunes de paroisses de Bienne et de Rondchâtel ont été reçus.es à DM
- 9 jeunes du Jura bernois sont parti.es à Madagascar avec l'association Inter'Est
- DM a participé au Marché de Noël solidaire co-organisé par la Fedevaco



Invité.es de campagne libanais.es



Festival Bref



Groupe Inter'Est

**Engagements en 2022**  
**CHF 142'791.-**

# Communication et recherche de fonds

En 2022, DM a touché un large public avec, non seulement une belle présence au sein des paroisses de Suisse romande, mais également dans de nouveaux lieux d'échange, parmi lesquels les écoles de la Broye vaudoise ou le secteur de la permaculture et de l'agriculture biologique dans le Jura bernois.

Alain Phildius au premier semestre et Jeremy Morris au second ont appuyé le pôle communication et mobilisation dans le tournage et le montage de films. Ces derniers rencontrent toujours un joli succès et permettent de rendre plus concrets les projets soutenus.

- 4 magazines, 16 newsletters, 18 lettres de nouvelles des envoyé.es et 12 vidéos
- 3'475 participant.es à des événements de sensibilisation, dont plus de la moitié de femmes
- 23'972 personnes atteintes par les publications de DM, dont une bonne moitié de femmes

Concernant la recherche de fonds, après deux années très difficiles, 2022 retrouve un niveau proche de 2019. La plus forte progression, entre 2021 et 2022, concerne les paroisses, signe aussi de la reprise des activités communautaires après la pandémie. A noter un don exceptionnel de CHF 100'000.- reçu de la paroisse genevoise de Lancy Grand-Sud suite à sa dissolution.

- 4 appels de fonds programmés
- 2 appels d'urgence: en février suite au passage du cyclone Batsirai à Madagascar et en août après un important incendie à Matanzas, Cuba
- 1 appel de Noël
- 3 parrainages de projets par des paroisses en cours de formalisation
- Passage des bulletins de versement aux QR-factures

Un grand MERCI aux personnes, communautés, fondations et bailleurs qui nous font confiance et nous soutiennent!

# **Nos comptes 2022**

# Bilan

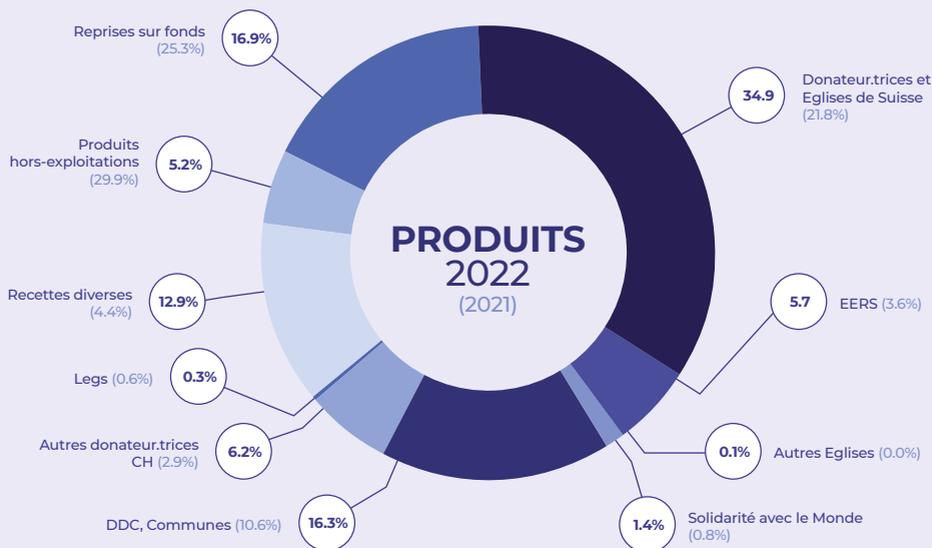
<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
Liquidités	603 436,03	978 813,63
Liquidités fds IPM	98 375,65	1 036 227,75
Titres et Placements	2 517 114,35	2 957 021,35
Titres et Placements fds IPM	1 719 417,19	935 315,10
Créances	31 348,64	22 854,14
Actifs transitoires	178 971,27	176 425,78
Actifs transitoires fds IPM	7 756,00	4 567,00
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>5 156 419,13</b>	<b>6 111 224,75</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
Immobilisations corporelles	937 726,85	928 602,50
Participations financières et prêts	29 930,25	70 000,00
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>967 657,10</b>	<b>998 602,50</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 124 076,23</b>	<b>7 109 827,25</b>

# Bilan

PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
<b>CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME</b>		
Dettes financières	72 877,51	40 219,21
Passifs transitoires	97 470,80	123 723,80
Passifs transitoires fonds IPM	-2 000,00	4 000,00
<b>Capital étranger à court terme</b>	<b>168 348,31</b>	<b>167 943,01</b>
<b>FONDS AFFECTÉS</b>		
Total des fonds affectés	562 781,84	602 081,84
Total des fonds affectés IPM	1 830 041,64	1 973 513,40
<b>Total des fonds affectés</b>	<b>2 392 823,48</b>	<b>2 575 595,24</b>
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>		
Capital libre	1 451 014,00	1 451 014,00
Fonds libre	911 678,88	911 678,88
Fonds Legs Isaline Gerhard	400 000,00	500 000,00
Fonds libres attribués	998 689,12	1 503 596,12
Résultat de l'exercice	-198 477,56	-
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>3 562 904,44</b>	<b>4 366 289,00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 124 076,23</b>	<b>7 109 827,25</b>

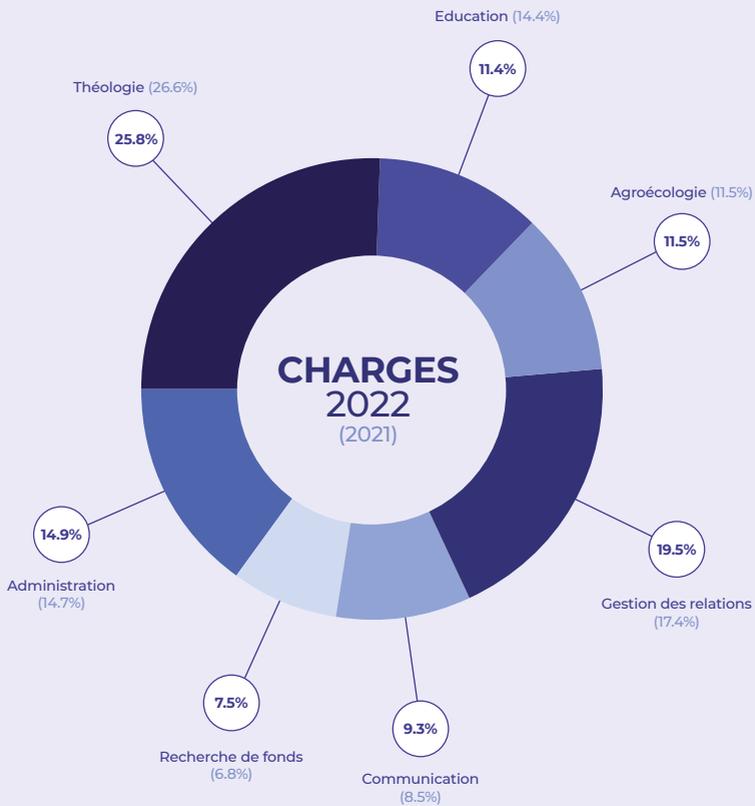
# Comptes d'exploitation

PRODUITS	COMPTES 2022	COMPTES 2021
Contributions donateur.trice.s, paroisses et Églises membres dont affectés Fr. 495'078.- (Fr. 428'854.- en 2021)	1 327 163,48	1 303 078,37
Contributions d'organisations partenaires, dont EERS Fr. 217'968.- (Fr. 217'001.- en 2021)	515 108,31	441 477,15
Contributions publiques	621 536,12	632 569,37
Autres contributions et dons	465 429,55	256 721,10
Legs	11 500,00	34 426,76
Autres produits liés aux activités	24 418,36	8 753,82
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 965 155,82</b>	<b>2 677 026,57</b>



# Comptes d'exploitation

<b>CHARGES</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Charges de projets	1 758 634,38	1 415 674,41
Charges de gestion des relations	705 118,05	679 336,30
<b>Total charges de projets</b>	<b>2 463 752,43</b>	<b>2 095 010,71</b>
Charges de Communication	336 521,82	320 337,03
Charges de Recherche de fonds	272 093,26	189 395,65
Charges administratives	538 607,46	514 184,82
<b>Total charges liées aux mandats</b>	<b>3 610 974,97</b>	<b>3 118 928,21</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-645 819,15</b>	<b>-441 901,64</b>
Produits sur placements financiers	-367 021,16	352 163,89
Produits immeubles	170 155,75	134 312,25
Gain sur vente immeuble	-	1 305 026,50
<b>RÉSULTAT AVANT OPÉRATIONS SUR FONDS</b>	<b>-842 684,56</b>	<b>1 349 601,00</b>
Utilisation sur fonds affectés programmes et projets	39 300,00	62 862,00
Utilisation des fonds du capital de l'organisation	604 907,00	20 000,00
Allocations pour capital de l'organisation	-	-1 432 463,00
<b>RÉSULTAT APRÈS ATTRIBUTIONS</b>	<b>-198 477,56</b>	<b>0,00</b>



# Annexes aux comptes annuels

## Transparence des comptes

Les comptes 2022 se conforment aux recommandations des normes Swiss GAAP RPC 21 et Zewo. Les charges de collectes de fonds et de publicité générale, ainsi que les charges administratives, sont calculées et indiquées selon la méthodologie Zewo.

## Cercle de consolidation et liens avec des organisations liées

DM n'exerce pas d'influence prépondérante sur d'autres institutions du fait d'une direction commune ou d'autres moyens de contrôle.

## Organisation proche

Le Fonds d'entraide du Département missionnaire des Églises protestantes de la Suisse romande, fondation ayant pour but d'aider les collaborateur.trices et bénéficiaires de rentes de DM en cas de détresse économique liée à la vieillesse, au décès, à l'invalidité ou à d'autres circonstances particulières.

## Révision

Les comptes 2022 ont été révisés par la société CRC (Cabinet de Révision & Conseil) SA à Lausanne. La présentation complètes des comptes révisés est disponible sur le site Internet de DM ([www.dmr.ch](http://www.dmr.ch)) ou sur demande au secrétariat.

# But de l'association

**DM est le service de mission créé par les Églises protestantes de Suisse romande en 1963 dans le but de :**

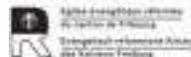
- construire et assurer des relations de partenariat, fondées sur le dialogue, le partage et la corresponsabilité
- promouvoir et encourager l'éducation, l'agroécologie et la vie communautaire en Suisse et sur le plan international
- participer à la sensibilisation de la société civile en Suisse romande sur les enjeux de la solidarité internationale

→ conduire avec les Églises une réflexion sur leur mission, dans le sens de la proclamation de l'Évangile et du service dans le monde

→ rappeler la dimension de l'Église universelle, de son unité et de sa diversité, de son rôle de témoin de la réconciliation avec Dieu et entre les humains

→ être l'instrument des Églises et institutions membres pour élaborer, planifier et réaliser des relations avec et entre elles

→ être à disposition de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour assurer des mandats de relation avec d'autres Églises et institutions.



**Dans l'exercice des mandats qui lui sont confiés, elle participe à la mise en œuvre de programmes**

→ d'entraide concernant la personne humaine dans sa globalité et fondés sur les principes d'un développement durable

→ facilitant le partage d'information entre ses membres et ses partenaires, en étant leur porte-parole

→ d'échanges de personnes, manifestant la réalité de l'Église universelle

→ de partage de valeurs

## **Membres, organes dirigeants et de gestion**

Voir page 45.

### **Le Synode missionnaire**

Assemblée générale de DM, le Synode missionnaire compte 43 délégué.es désigné.es par les 7 Églises/conférences d'Églises membres pour quatre ans. Les 3 membres du Bureau du Synode sont aussi élus pour quatre ans, tout comme le Conseil – composé de 7 à 9 membres – et la Commission d'examen de la gestion et ses 5 membres. Le changement de législature ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le mandat actuel arrivera à échéance en juin 2026.

### **Collaboration avec des organisations liées**

DM entretient des relations de collaboration avec l'EERS (Eglise évangélique réformée suisse), mission 21 et l'EPER (Entraide protestante). En Suisse romande, cette collaboration se concrétise pour l'essentiel par le biais du réseau Terre Nouvelle des Églises de la Suisse romande et de la PTNER (plateforme Terre Nouvelle de la CER).

# Instances et commissions

## Églises membres

Églises protestantes de Suisse romande – Berne-Jura-Soleure, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Vaud et Cerfsa

## Bureau du synode

Christinat Marcel,  
dès le 1<sup>er</sup> juillet  
Daenzer Christian,  
dès le 1<sup>er</sup> juillet  
Depezay Sandra,  
jusqu'au 30 juin  
Dvorak Madeline,  
jusqu'au 30 juin  
Morier-Genoud Michèle,  
présidente

## Conseil

Blanchard Pierre  
Blondel Jean-Luc  
De Salis Ysabelle,  
jusqu'au 30 juin  
Felberbaum Patrick, président  
Immonen Pauli  
Laffranchini Moira,  
dès le 1<sup>er</sup> juillet  
Rouge Jacques Etienne  
Thuégaz Agnès  
Walther Joëlle,  
dès le 1<sup>er</sup> juillet  
Zemp Sonia,  
jusqu'au 30 juin  
Zumstein Laurent

## Commission d'examen de la gestion

Baechler François,  
dès le 1<sup>er</sup> juillet  
De Felice Martine  
Dubigny Jean-Luc  
Henry Michel, président  
Troester Dominik,  
jusqu'au 30 juin  
Woodford Julian

## Secrétariat

Arintsoa Zafindriaka  
Bernoulli Karen  
Châtelain Camille Anne  
Essah Adadzi Bella,  
dès le 15 août  
Faillétaz Geneviève  
Genini Alessandra,  
jusqu'au 31 juillet  
Girardet Sokpoh Priscille  
Gindroz Paul,  
jusqu'au 31 août  
Gonçalves Nadia  
Ineichen Juliane  
Jaquemet Denise,  
jusqu'au 30 juin  
Ledoux Séverine  
Maeder Valérie  
Monnier Nicolas  
Mugny Aline  
Petuma Luisa,  
dès le 1<sup>er</sup> octobre  
Pittet Léderrey Sylviane  
Positano Gabrielle

Roulet Anne  
Venezia Laurent  
Wasser Philippe

## Commissions

### ACO

Badoux Luc, président  
Basset Jean-Claude  
Bernoulli Karen  
Bridel Laurent  
Burnier-Azer Suzanne  
Deuker Eloïse  
O'Callaghan-Burkard Evelyne  
Schöni Marc

### Missiologie

Adadzi Espoir  
Durussel Michel, président  
Kocher Michel  
Monnier Nicolas  
Naegeli Verena  
Schöni Marc  
Simon Benjamin

### CEVAA

Burkhard Martin  
De Felice Martine  
De Salis Ysabelle  
Es-Sbanti Rédouane  
Gagnebin Aline, présidente  
Venezia Laurent  
Zermatten Tosio Doris  
Zumstein Laurent

# Instances et réseaux

**Les activités présentées dans ce rapport sont le fruit du travail de nombreuses personnes.**

DM poursuit sa mue, et un rapide coup de projecteur sur l'année passée permet de se rendre compte du travail accompli par les instances de DM, le Synode missionnaire (Assemblée générale) et le Conseil, en particulier. Le Synode missionnaire s'est réuni deux fois en présentiel, le 25 juin à Neuchâtel et le 19 novembre à Cully (Vaud).

En plus des points statutaires traditionnels (budget, comptes et rapport annuel), le Synode a procédé à l'élection et à l'installation de ses instances pour la législature 2022-2026. Dans la suite de la révision de ses textes fondateurs, il a aussi adopté la révision de son règlement.

Le Conseil s'est réuni une dizaine de fois et a notamment traité des dossiers suivants:

→ Suivi de la mise en œuvre du Programme institutionnel et des travaux des Commissions missiologique, ACO et Cevaa-CH

→ Adoption de la directive concernant la prévention et la gestion des situations d'abus et de harcèlement

→ Adoption d'un partenariat avec l'Institut al Mowafaqa au Maroc

→ Plusieurs rencontres et dialogues avec le Conseil de mission 21

→ Travail de renforcement des liens avec les Églises de Suisse (tournée des ministérielles, suite des discussions sur les collaborations avec la CER et la PTNER, travail sur les relations entre Églises et missions au sein de la KME, conférence des organismes missionnaires et de l'EERS)

→ Préparatifs en vue du renouvellement des instances pour une nouvelle législature 2022-2026

## Autour du directeur, le secrétariat est organisé en quatre pôles d'activités:

partenariats, échanges de personnes, communication et mobilisation, et administration, dirigés par des coordinateur.trices (respectivement Anne Roulet, Valérie Maeder, Aline Mugny et Laurent Venezia).

En congé maternité, Aline Mugny a été remplacée par Camille Anne Châtelain au bénéfice d'un contrat à durée déterminée jusqu'à mi-2022. Cette dernière a ensuite repris le poste de responsable de la recherche de fonds au départ d'Alessandra Genini. Le colloque du personnel s'est réuni quatre fois en cours d'année. Une équipe de bénévoles a accompli des tâches de soutien, nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat.

**Isango** <> Formation

K  
KIND  
+RCHE

 **Fondation Solidarité  
avec le Monde**

**FEDERATION  
VAUDOISE  
COOPERATION**

 **unité**

 **Schweizerische Eidgenossenschaft**  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
**Direction du développement  
et de la coopération DDC**

 **LATITUDE 21**  
Fédération neuchâtoise  
de coopération et développement



**DM**

Ch. des Cèdres 5  
CH - 1004 Lausanne  
+41 21 643 73 73  
info@dmr.ch

IBAN  
CH08 0900 0000 1000 0700 2



**mission 21**

evangelisches missionswerk basel

# Jahresbericht 2022



«Dank Bildung bestimmen wir unsere Zukunft selbst» – das Sujet der Kampagne 2022.



### Spendenkonto

IBAN: CH58 0900 0000 4072 6233 2

### ZEWO-Zertifizierung

Mission 21 ist seit dem 2.12.2014 ZEWO-zertifiziert



### EduQua-Label

Mission 21 ist seit dem 6.11.2015 EduQua-zertifiziert



### ACT Alliance

Mission 21 ist seit dem 10.10.2018 Mitglied von ACT Alliance



*Titelbild: Zuversicht trotz ausbleibendem Regen: Mädchen aus den peruanischen Hochanden. Foto: Golda Fuentes*

### Impressum

#### Mission 21 Jahresbericht 2022

**Herausgeberin:** Mission 21, Abteilung Marketing und Kommunikation

**Verantwortlich:** Johannes Blum, Präsident Mission 21

**Redaktion:** Christoph Rác

**Fotos:** Mission 21, resp. zVg (wenn ohne Angabe)

**Gestaltung:** bom! communication AG, Basel

**Druck:** Gremper AG, Basel

**Auflage/Erscheinungsdatum:** 1500 Ex./Juli 2023

# Inhalt

<b>Editorial</b>	<b>5</b>
Johannes Blum, Präsident Mission 21	5
Jochen Kirsch, Direktor Mission 21	7

<b>Internationale Entwicklungszusammenarbeit</b>	<b>8</b>
Internationale Mitarbeitende – weltweit im Einsatz	8
Von Mensch zu Mensch: füreinander und miteinander in Krisensituationen	10
<b>Peru:</b> Ein Wettlauf gegen die Zeit	12
<b>Südsudan:</b> Herausforderungen annehmen, Erfolge feiern	14
<b>Indonesien:</b> Öffentlich für Frieden und Toleranz eintreten	16
<b>Tansania:</b> Werkzeuge für ein neues Leben	18
<b>Bolivien:</b> Ermutigende Arbeit für wirksame Prävention	20

<b>Gendergerechtigkeit</b>	<b>22</b>
Einsatz für Geschlechtergerechtigkeit auf vielen Ebenen	22



Mädchen einer Schule in El Alto (Bolivien) im Kurs von Machaqa Amawta.

Die internationale Programm- und Projektarbeit von Mission 21 wird durch die DEZA unterstützt.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit DEZA**

<b>Internationale Lerngemeinschaft</b>	<b>24</b>
Jugendnetzwerk von Mission 21	24
Bereichernde Begegnungen – persönlich und digital	26
Steter Dialog für eine Partnerschaft auf Augenhöhe	28
Zugang zu den Quellen ist zentral	30



Jugendnetzwerk von Mission 21, gemeinsam mit Kirchenrätin Barbara Hirsbrunner (GR) in Davos an der Synode 2022. Foto: Miriam Glass

<b>Spenden</b>	<b>31</b>
Wertvolles kirchliches Engagement: Zum Beispiel Küttigen, St. Gallen und Zürich	32

<b>Jahresrechnung</b>	<b>34</b>
Bilanz und Betriebsrechnung	34
Herkunft und Verwendung der Mittel	36
Transparenz und Vertrauen	37



Schneider\*innenausbildung für benachteiligte Jugendliche in Tansania. Foto: Adrienne Sweetman

<b>Organisation</b>	<b>38</b>
Organigramm Mission 21	38
Gremien im Jahr 2022 / Kurzporträt Mission 21	39



Rita Famos, Präsidentin der Evangelischen Kirche Schweiz, überbringt ihr Grusswort an der Synode 2022. Foto: Séverine Fischer

*Angeregter Austausch: Jugendbotschafterin  
Faraja Bosco aus Tansania und Jugenddelegierte  
Salome Hengartner aus der Schweiz.  
Foto: Miriam Glass*



# Dank der Perspektive der anderen klingt's besser



Johannes Blum

Unvergessen sind mir die Worte eines afrikanischen Pfarrers aus der Demokratischen Republik Kongo: «Die Welt ist wie ein Klavier, auf dem es weisse und schwarze Tasten hat. Spielen wir nur auf den weissen oder nur auf den schwarzen Tasten, ist die Musik unvollständig. Wenn wir aber zusammenstehen und auf allen Tasten spielen, dann gibt Jesus den Segen und es klingt gut.»

Wenn es einmal nicht so gut klingt, dann sind wir Europäerinnen und Europäer mit Kritik rasch bei der Hand – vor allem, wenn es um die Beurteilung anderer geht. Wir sind auch selbstkritisch, allerdings eher, wenn es sich um Fehler früherer Generationen handelt. Wir tendieren dazu, unsere eigenen Fehler zu übersehen. Um diese in den Blick zu rücken, ist die Perspektive anderer hilfreich. Diese Möglichkeit eröffnet uns die Tätigkeit bei Mission 21. Im Dialog von zahlreichen unterschiedlichen Kulturen haben wir gemeinsam die Chance, uns und einander besser kennenzulernen.

Einen besonders intensiven Dialog in persönlichen Gesprächen durften wir nach der Corona-Pandemie an der Synode 2022 wieder erleben. Unter dem Motto «Leben, heilen, teilen – Together for our world» haben wir die Verletzlichkeit des Menschen in den biblischen Geschichten erkundet und uns daran erinnert, wie Gott sich selbst verletzlich gezeigt hat, vor allem im Leiden und Sterben Jesu Christi.

Hilfe ist nicht die Vertröstung auf eine irgendwie geartete bessere Zeit oder die Leugnung und Verdrängung eines Bedürfnisses oder einer Krankheit. Aufrichtiger Trost und Solidarität benötigen das Wagnis von Nähe, das Teilen und das Mitteilen der eigenen Verletzlichkeit sowie eine aktive Unterstützung. Ein echter Dialog braucht auch Demut, das Eingeständnis eigener Schwächen und somit das Ablegen jeglicher Haltung von Überlegenheit. Die Begegnungen während der Synode boten zahlreiche Gelegenheiten, zu lernen und den Austausch auf Augenhöhe zu pflegen.

Mission 21 will diesen Dialog nach der Synode 2022 intensivieren. Wir möchten als Vorstand von Mission 21 in regelmässigen Online-Meetings stärker auf die Anliegen unserer Partnerkirchen und -organisationen eingehen. Wichtig sind nebst den Möglichkeiten der Partizipation im Netzwerk von Mission 21 die drängenden Themen in den Partnerländern wie Armut, fehlende Bildung, mangelnde Gesundheitsversorgung, Krieg und Verfolgung. Ganz besondere Aufmerksamkeit sollen die Anliegen von Frauen und jungen Menschen erhalten. So soll auf allen Ebenen sichtbar werden, wie im Dialog an der Basis in der täglichen Projektarbeit die Anliegen und Bedürfnisse der Menschen vor Ort aufgenommen werden.

So möchten wir den vielstimmigen und Perspektiven öffnenden Dialog weiterwirken lassen, um als Mission 21 die Basis für eine wirksame Tätigkeit auf vier Kontinenten zu legen – im Einsatz für eine gerechtere Welt. Über diese vielfältige Arbeit gibt dieser Jahresbericht Auskunft.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Blum'.

Prof. Dr. med. Johannes Blum  
Präsident Mission 21

  
**KAWASAN SITUS PURBAKALA**  
1. DILARANG MERUSAK BENDA CAGAR BUDAYA YANG BERADA  
DI LINGKUNGAN MESJID SULTAN SURTANSYAH  
2. APABILA DENGAN SENGAJA MERUSAK BENDA CAGAR BUDAYA  
YANG BERADA DILINGKUNGAN MESJID SULTAN SURTANSYAH,  
SESUAI PASAL 13 AKAN DIKENAKAN KURUNGAN SELAMA 3  
BULAN DAN DENDA SEBESAR RP. 50.000.000,-  
PERDA NOMOR : 21 TAHUN 2009



*Beziehungen, die weiterwirken: Besuch einer  
Delegation unserer nigerianischen  
Partnerorganisationen 2013 in Indonesien.  
Foto: Jochen Kirsch*

# Miteinander lernen und neue Wege gehen



Jochen Kirsch

Das zurückliegende Jahr 2022 war ein schweres Jahr – nicht nur für uns hier in Europa, sondern insbesondere auch für unsere Partnerkirchen und -organisationen in Afrika, Asien und Lateinamerika: Der Krieg in der Ukraine, Corona-Auflagen sowie die allorts spürbaren Auswirkungen des Klimawandels machten und machen vor allem jenen zu schaffen, die ohnehin schon an den Rändern der Gesellschaft stehen und von Politik und Wirtschaft vernachlässigt werden.

Häusliche Gewalt, vor allem gegenüber Frauen und Kindern, hat weltweit und auch in der Schweiz infolge der Corona-Massnahmen stark zugenommen. Durch eine monatelange Dürrephase aufgrund des Klimawandels droht auf dem Hochplateau der Anden eine Hungersnot. Und in den fragilen Kontexten Nigerias, Kameruns und des Südsudans werden bestehende Konflikte noch weiter verschärft, weil die Energie- und Lebensmittelpreise infolge des russischen Angriffskriegs gegen die Ukraine stark angestiegen sind.

Als weltweite Gemeinschaft von Mission 21 stellen wir daher bewusst gerade jene Menschen in den Fokus der Aufmerksamkeit, die sonst vergessen werden. Wir machen ihre Stimme hörbar und stärken sie in ihren Möglichkeiten, ihr Leben nach ihren eigenen Bedürfnissen zu gestalten.

So war im zurückliegenden Jahr die Förderung von Bildungsmöglichkeiten insbesondere für Frauen und Mädchen ein wichtiger Fokus unserer Arbeit. Damit Menschen im sogenannten Globalen Süden den Folgen des Klimawandels besser begegnen können, unterstützt Mission 21 sie mit Weiterbildung für agrarökologische Anbaumethoden, fördert Aufforstungsprojekte oder den Bau energiesparender Kochöfen. Und in unserem internationalen Jugendbotschaftsprogramm stärken wir gegenseitiges Lernen, Zusammenhalt und Solidarität unter jungen Erwachsenen aus der Schweiz sowie aus verschiedenen Ländern Afrikas, Asiens und Lateinamerikas.

Gerade angesichts der zunehmenden Zerrissenheiten dieser Welt nutzen wir unser grosses und einmaliges Potenzial als internationale Gemeinschaft von Mission 21: Wir lernen voneinander auf Augenhöhe und entwickeln miteinander neue Wege, unser Zusammenleben vor Ort und weltweit nachhaltiger, friedlicher und gerechter zu gestalten.

Ich danke Ihnen von Herzen für Ihren Beitrag und für alle Unterstützung!

A handwritten signature in blue ink that reads 'J. Kirsch'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'J'.

*Pfr. Jochen Kirsch*  
*Direktor Mission 21*



Internationale Mitarbeitende

## Weltweit im Einsatz

Als internationale Gemeinschaft von mehr als 70 Partnerkirchen und -organisationen setzten wir uns auch vergangenes Jahr gemeinsam in rund 100 Projekten für eine friedliche, gerechte und inklusive Gesellschaft ein. Wichtige Bindeglieder im weltweiten Netzwerk sind unsere internationalen Mitarbeitenden. Diese Fachleute werden auf Wunsch der Partner entsandt und sind zum Beispiel als Ärztin oder Dozent in verschiedenen Projekten im Einsatz. Zudem stellt Mission 21 vor Ort ausgewiesene einheimische Expert\*innen ein, die als Koordinator\*innen dort dazu beitragen, dass die Programmarbeit nach den Prinzipien von Good Governance geleistet wird.

Costa Rica

Peru

Bolivien

Chile



«Auch mit zunehmender Erfahrung will ich offen bleiben, zuhören und lernen.»

### Erik Nijland, Cochabamba, Bolivien

Aufgrund des Klimawandels steigt auch in Lateinamerika die Herausforderung, dass sich die Bevölkerung gesund und nachhaltig ernähren kann, insbesondere im kargen Andenhochland. Umso wichtiger wird die Arbeit von Erik Nijland: Der gebürtige Holländer ist Koordinator für Ernährungssouveränität und Klimawandel in Lateinamerika. Seit März 2021 koordiniert er die entsprechenden Projekte. Nijland ging 1980 zum ersten Mal nach Bolivien und hat seither in verschiedenen Ländern Lateinamerikas für Nichtregierungsorganisationen und auch für die Europäische Union im Bereich Entwicklungszusammenarbeit gearbeitet. Er ist bolivianischer Staatsbürger und lebt seit drei Jahren mit seiner Frau in der Stadt Cochabamba.

## Unsere internationalen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter

Per 31. Dezember 2022 waren insgesamt 14 internationale Mitarbeitende für Mission 21 in verschiedenen Partnerländern in Afrika, Asien und Lateinamerika im Einsatz. Drei von ihnen stellen wir auf dieser Doppelseite vor.

Jens Marcus **Albrecht**, Tansania, Mbozi (bis März 2022)  
Gabi **Baumgartner-Brandner**, China, Hongkong\*  
Tobias **Brandner**, China, Hongkong\*  
Angel Román **Dollinger**, Costa Rica, San José  
Simone **Dollinger**, Costa Rica, San José  
Daniel **Gloor**, Malaysia, Sabah

Luzia und Dirk **Illiger**, Tansania, Isoko  
Yakubu **Joseph**, Nigeria, Abuja  
Meliani Yeni **Kurniawati**, Asien, Jakarta  
Togho Lumumba **Mukong**, Kamerun, Bafoussam  
Erik **Nijland**, Bolivien, Cochabamba  
Adrienne **Sweetman**, Tansania, Mbeya  
Guliba Florence **Hakim**, Südsudan, Juba  
Emery **Munfu Mpwate**, Tansania, Daressalam (bis 31. Dez. 2022)

\* Offizielle Bezeichnung: Sonderverwaltungszone Hongkong der Volksrepublik China



*«Dank der Arbeit als Lehrerin in einem Dorf habe ich gelernt, wie wichtig interreligiöse Friedensarbeit ist.»*

#### **Meliani Yeni Kurniawati, Jakarta, Indonesien**

In Südostasien ist Mission 21 gemeinsam mit über einem Dutzend Partnerkirchen und -organisationen tätig. Seit Januar 2022 ist die Indonesierin Meliani E. M. Yeni Kurniawati Regional-Koordinatorin für die Projekte in Hongkong, Indonesien und Malaysia. Sie kann dabei auf ein kleines Team zählen, das sie bei der Umsetzung der Programme vor Ort unterstützt. Meliani Kurniawati berät und begleitet unsere Partner und baut die Zusammenarbeit aus. Die Programme umfassen die Wirkungsbereiche interreligiöse Friedensförderung, Ernährungssouveränität und Einkommensförderung, Bildung, Good Governance sowie die Überwindung geschlechterbasierter Gewalt. Meliani Kurniawati hat ihren Master an der Hartford International University in den USA gemacht, war als Lehrerin tätig und arbeitet seit 2015 für internationale NGOs.



*«Wir wollen gemeinsam die Lebensqualität der Menschen verbessern.»*

#### **Yakubu Joseph, Abuja, Nigeria**

Friedensförderung ist einer der zentralen Wirkungsbereiche in der Arbeit von Mission 21 in Nigeria. Seit Oktober 2015 begleitet vor Ort Dr. Yakubu Joseph als Koordinator für Mission 21 die Partnerorganisationen, ist für die Qualitätssicherung zuständig und berät Partner in weiteren afrikanischen Ländern im Bereich der Friedensförderung und der Sicherheit. Yakubu Joseph ist promovierter Geograph und war wissenschaftlicher Mitarbeiter am geographischen Institut der Universität Tübingen. Zudem verfügt er über einen Master in Internationaler Friedensforschung und einen MSC in Soziologie. Im Jahr 2023 kommt sein Expertenwissen auch für die Kampagne zum Tragen, die Bildung für Ernährungssouveränität in Nigeria in den Fokus rückt.

Verschiedene internationale Mitarbeitende informieren mit **Rundbriefen** zweimal jährlich über ihre Arbeit – diese werden auch auf unserer Website publiziert.



# Von Mensch zu Mensch: füreinander und miteinander in Krisensituationen

*Zuerst die Pandemie, dann der Ukrainekrieg sowie Dürren, Überschwemmungen und politische Krisen: Für viele Menschen in unseren Partnerländern wird das Leben fragiler. Umso mehr beeindrucken die Anstrengungen unserer Partner, füreinander und miteinander benachteiligte Menschen zu stärken, damit diese auf eigenen Füßen stehen können.*

Für die Projektarbeit ist es eine Chance, dass unsere Partner einen religionsbasierten Hintergrund haben: Sie sind besonders stark in der Zivilgesellschaft verwurzelt und arbeiten meist mit einem ganzheitlichen Ansatz für friedliche, gerechte und inklusive Gesellschaften, das Nachhaltigkeitsziel Nr. 16 der UN Agenda 2030. Weil Mission 21 auch die Arbeit für Bildung, Gesundheit, Gendergerechtigkeit und Ernährungssouveränität in den Einsatz für SDG 16 integriert, sprechen wir jeweils von SDG 16+. Wo staatliche Strukturen fehlen, wie in der schwer zugänglichen Provinz Kwango in der **Demokratischen Republik Kongo** (DR Kongo), sind unsere kirchlichen Partner präsent. So erreichte das Gesundheitsprogramm mehr als 80 000 Menschen in zwanzig von unserer Partnerkirche betriebenen Gesundheitszentren.

Wegen zunehmender Dürre, Überbevölkerung und teurerer Lebensmittel nahm die Mangelernährung von Kindern enorm zu. Frauen aus unserer Partnerkirche stellten sich dieser Bedrohung und begannen, trotz der schwierigen Transport- und Kommunikationssituation, hundert besonders unterernährte Kinder und Frauen regelmässig zu unterstützen. Darüber hinaus verteilten sie dringend benötigte Nahrung und Medikamente und erreichten mit Saatgut und Schulungen, dass die Mütter selbst nährstoffreiche Pflanzen anbauen können.

## **Ganzheitlicher Ansatz «Triple Nexus»**

Stark gefordert waren unsere Partner in **Nordost- und Zentralnigeria**, wo die Menschen letztes Jahr von verheerenden Überschwemmungen heimgesucht wurden. Etablierte Nothilfe-teams unserer Partner unterstützten rasch 27 000 Betroffene. Um die Autonomie der auch von Gewalt und Armut gezeichneten Menschen zu stärken, erhielten diese neben Nahrung und Medikamenten die Möglichkeit auf eine Berufsbildung in religiös gemischten



*Einkommensförderung für Frauen in Indonesien und Malaysia durch Weiterbildung. Foto: Ueli Knecht*

Gruppen. Dabei eröffnete sich ihnen die Gelegenheit, ihre Traumata zu bearbeiten und wieder Vertrauen über ethnische oder religiöse Grenzen hinweg zu fassen.

Hier zeigt sich die Wirksamkeit des ganzheitlichen Ansatzes «Triple Nexus»: Indem humanitäre Hilfe, langfristige Entwicklungszusammenarbeit und Friedensförderung verknüpft werden, können die Betroffenen ihre Lebenssituation nachhaltig verändern.

Die Projekte  
von Mission 21



Auch im andinen Hochland **Perus und Boliviens** sind die Folgen des Klimawandels spürbar: Hier gab es keinen Regen. Im Projektgebiet beim Titicacasee blieb es zehn Monate trocken. Als endlich Regen fiel, kam er zu spät für die nächste Ernte, und Hunderte Tiere der Viehbauern verdursteten. Unsere Partner reagierten rasch und die Aktivitäten zur Verbesserung der Ernährungssouveränität konnten in kurzer Zeit ausgebaut werden. Mehr dazu lesen Sie auf der nächsten Seite.

### Ausdauernd gegen Gewalt an Frauen

In **Südostasien** setzten unsere christlichen, muslimischen und interreligiösen Partner starke Zeichen gegen geschlechterbasierte Gewalt. Dank der grenzüberschreitenden interreligiösen Zusammenarbeit zwischen Indonesien, Malaysia und Hongkong fanden gewaltbetroffene indonesische Arbeitsmigrantinnen Zuflucht in Frauenhäusern sowie rechtliche Unterstützung und neue Perspektiven. In Osttimor begleitete die Partnerkirche rund hundert Familien, deren Angehörige in der Arbeitsmigration umgekommen sind.

Ein Lichtblick ist das neue Gesetz zur Bekämpfung sexueller Gewalt, welches das indonesische Parlament verabschiedet hat (vgl. auch S. 22–23). Während der jahrelangen Beratungen trieb Mission 21 gemeinsam mit Partnerorganisationen ausdauernd die Advocacy-Arbeit voran – in Zusammenarbeit mit politischen Gremien und einem breiten Netzwerk der Zivilgesellschaft. Um noch effektiver Sensibilisierungsarbeit in den religionsbasierten Gemeinschaften zu leisten, schlossen sich die Partner von Mission 21 zu einer interreligiösen Advocacy-Plattform für Frauen-Menschenrechte zusammen.

### Mutige Partner aktiv gegen Korruption

Auch gegen Machtmissbrauch und Korruption, einhergehend mit illegaler Umweltzerstörung, sind die asiatischen Partner gemeinsam aktiv und können über ihre Netzwerke allein in Indonesien Millionen Menschen erreichen. Da diese Themen in religionsbasierten Institutionen oft heikel und tabuisiert sind und Konflikte auslösen können, ist das Engagement unserer Partnerorganisationen umso bemerkenswerter. Anerkennung spricht denn auch der Direktor der indonesischen Partnerschaft für Governance-Reform, Dr. Laode Syarif, aus: «Als ehemaliger Kommissar der indonesi-

Beiträge für Projekte und Programme im Globalen Süden

**Bildung** CHF 2 204 638

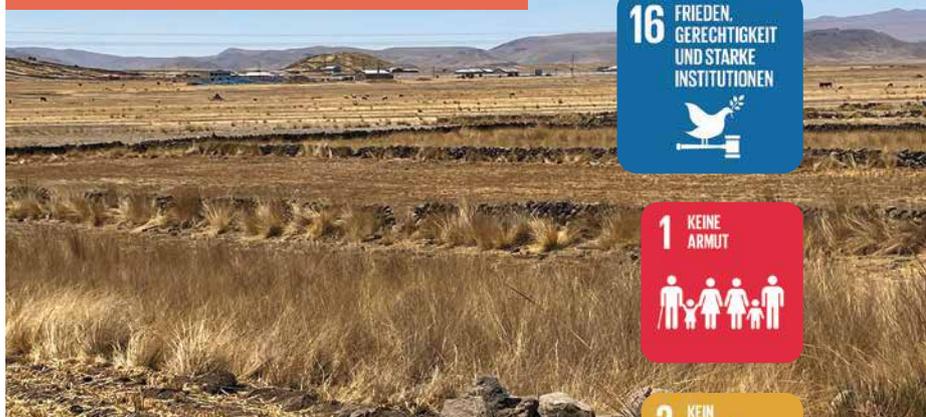
**Gesundheitsförderung** CHF 467 255

**Ernährungssouveränität und Einkommensförderung** CHF 586 747

**Überwindung von geschlechterbasierter Gewalt** CHF 464 011

**Friedensförderung** CHF 211 154

**Nothilfe und Wiederaufbau** CHF 297 000



Ausgedörrtes Land – Hochanden in Peru nach monatelanger Trockenheit. Foto: Golda Fuentes

Wir richten unsere Arbeit auf die Nachhaltigkeitsziele (SDG) der UN-Agenda 2030 aus – insbesondere auf SDG 16+, den Aufbau friedlicher, gerechter und inklusiver Gesellschaften.

schen Antikorruptionskommission war ich sehr beeindruckt vom Good-Governance-Workshop von Mission 21. (...) Die Organisator\*innen und die Teilnehmenden schienen ein echtes Interesse an guter Regierungsführung und Umweltschutz zu haben. Ihre Aufrichtigkeit und Ernsthaftigkeit zeigte sich darin, dass sie während des Workshops ihre Meinung über die Bedeutung des Umweltschutzes und der Abschaffung korrupter Praktiken zum Ausdruck brachten.»

Ob in Asien, Afrika oder Lateinamerika: Füreinander und miteinander gelebte Solidarität von Mensch zu Mensch ermöglicht solche Erfolge auch in Krisensituationen. Mit dieser beständigen solidarischen Arbeit tragen wir zur Erreichung der Ziele für nachhaltige Entwicklung der UN-Agenda 2030 bei – insbesondere zum Ziel 16+.

Katharina Gfeller  
Leiterin Internationale Beziehungen



Hier geht es zur ausführlichen Wertschätzung für Mission 21 von Dr. Laode Syarif, dem Direktor der indonesischen Partnerschaft für Governance-Reform.



### Klimagerechtigkeit weltweit

Im Einsatz für Ernährungssouveränität werden agrarökologische Methoden von unseren Partnern in Lateinamerika angewendet, aber auch in Afrika und Asien.

In **Tansania** läuft etwa ein Anpflanzungsprojekt für Bäume im Mbarali-Distrikt. Die meisten Menschen dort sind Bäuerinnen und Bauern, es gibt kaum andere Wirtschaftszweige. Mit dem Projekt werden vor allem Frauen ausgebildet, Neem- und Moringa-Bäume in Baumschulen zu ziehen und zu pflanzen. Diese halten Hitze und Trockenheit stand und bieten den Familien zudem Einkommensmöglichkeiten. Die Aufforstung soll das Mikroklima verbessern, die Bodenerosion reduzieren und den Grundwasserspiegel anheben. Das langfristige Ziel ist es, die Ernährung der Bevölkerung zu verbessern und den nachhaltigen Umgang mit der Umwelt zu verankern.

Auch im Projekt unserer Partner in **Nigeria** erhält die Landbevölkerung Weiterbildung in agrarökologischen Methoden und Saatgut und es werden ebenfalls Massnahmen zur Aufforstung vorgenommen – das Projekt steht im Fokus der Kampagne 2023 (s. S. 33).

Das Kooperationsprogramm **Asien als Teil des Wirkungsbereichs Bildung** verbindet Massnahmen gegen die Folgen des Klimawandels mit der Katastrophenvorsorge. Denn in Indonesien sowie im malaysischen Teil Borneos haben einerseits Überschwemmungen an Zahl und Heftigkeit zugenommen, andererseits wird durch Abholzungen der Wälder und das Vordringen der Plantagenindustrie die Umwelt immer stärker zerstört. Die Partner von Mission 21 arbeiten schon länger mit den Dorfgemeinschaften daran, nachhaltig mit natürlichen Ressourcen umzugehen. Neu erhielten 2022 verschiedene Partner Ausbildungen, um die Sorgen und Nöte der Menschen in ihrem Gebiet besser zu erfassen. So wird die Bevölkerung wirksam darin unterstützt, sich gegen Krisen zu wappnen.



Ein eindrücklicher Film zur Trockenheit in Peru



Im Spender\*innen-Magazin *begegnen* vom März 2023 berichteten wir ausführlich über diese Projektarbeit.

Zwei Bäuerinnen der Gemeinde Picaflor begutachten den ausgetrockneten Boden.  
Foto: Golda Fuentes



## Peru

# Ein Wettlauf gegen die Zeit

**1 KEINE ARMUT**



*Die Folgen des Klimawandels treffen die ländliche Bevölkerung im andinen Hochland besonders hart. Das machte vergangenes Jahr eine ausserordentlich lange Dürreperiode schmerzlich spürbar. Mission 21 setzt gemeinsam mit den Partnern vor Ort konsequent darauf, die Menschen in agrarökologischen Methoden zu schulen und Unterstützung für zusätzliche Wasserspeicher und kluge Bewässerung zu leisten.*



Die Sonne brennt vom Himmel, die Böden sind ausgetrocknet, die ohnehin kargen Felder liegen brach. In den Hochanden in Bolivien und Peru sind die Folgen des Klimawandels deutlich sichtbar: Weil monatelang kein Regen fiel, konnten die Menschen vergangenes Jahr nicht aussäen. Bei den Grundnahrungsmitteln wie Kartoffeln, Quinoa oder Bohnen wird wohl 2023 ein einschneidender Ernteausfall zu erwarten sein. Wegen des Wassermangels hat die Regierung der Region Puno, auf der peruanischen Seite des Titicacasees, Ende 2022 den Notstand ausgerufen.

Auch in der Dorfgemeinschaft Picaflor machen sich die Menschen wegen des ausbleibenden Regens grosse Sorgen um die Zukunft. Einige von ihnen beginnen allerdings auch Hoffnung zu schöpfen. Zum Beispiel die Kleinbäuerin Reyna Huaraya Mamani. Die 42-Jährige hat zwar auf den Feldern ebenfalls ihre Ernte verloren. Aber mit Unterstützung von Cedepas Centro, der lokalen peruanischen Partnerorganisation von Mission 21, hat sie ein Gewächshaus errichtet, zudem erhielt sie Hilfe für den Bau eines Brunnens und eines Wasserspeichers. So konnte sie im vergangenen Jahr mit sparsamer Tröpfchenbewässerung Gemüse anbauen und ernten: Ihren Töchtern konnte sie auf gut 4000 Metern Höhe dadurch Karotten, Randen, Salat, Zwiebeln, Tomaten und Spinat auftischen und sie auch mit ein paar Früchten wie Erdbeeren und Papayas überraschen.

#### Beratung und Unterstützung

«Die Fachleute von Cedepas Centro haben uns wirklich gut ausgebildet», sagt Reyna Mamani. «Wir haben gelernt, wie man aus Rüstabfällen und Pflanzenresten Kompost und natürlichen Dünger herstellt. Zudem haben sie uns gezeigt, wie wir das Gemüse biologisch anbauen können, da brauchen wir keine teuren chemischen

Mittel mehr.» Die Beratungen und die Unterstützung für den Bau von Gewächshäusern hat Cedepas Centro letztes Jahr in Reyna Mamani Familie und in 31 weitere der Gemeinde Picaflor gebracht. So wurden über hundert Einwohner\*innen erreicht.

Für die Expert\*innen unserer Partnerorganisation ist dabei eine umfassende und nachhaltige Weiterbildung wichtig. Die Kleinbäuerinnen und -bauern sollen die gesunde Ernährung ihrer Familien in den Mittelpunkt stellen. Sie sollen erkennen können, welche Wirkung die agrarökologischen Methoden auf die Bodenfruchtbarkeit sowie die Qualität der Pflanzen, Früchte und Gemüse langfristig haben. Und sie sollen lernen, mit den Folgen des Klimawandels zu rechnen und die landwirtschaftliche Nutzung so anzupassen, dass sie klimafreundlich anbauen und dennoch für ihre Familien gesunde Nahrung ernten können.

#### Netzwerk für agrarökologische Landwirtschaft

Neben Cedepas Centro sind noch sechs weitere Organisationen gemeinsam mit Mission 21 in den Südan den tätig. Hier auf dem Altiplano, rund um den Titicacasee, erreichten sie im Jahr 2022 fast 3000 Menschen mit Schulung und Begleitung. Sie unterstützten die Dorfbewohner\*innen beim Bau wichtiger Infrastruktur wie Gewächshäusern und Bewässerungseinrichtungen.

Diese Unterstützung, die sowohl in der Region La Paz in Bolivien als auch in den Regionen Puno und Cusco in Peru stattfindet, ist dringend notwendig. Denn die Probleme machen nicht an den Staatsgrenzen halt. Das gilt selbstverständlich auch für die Folgen des Klimawandels. Aber auch der Titicacasee, der grösste See der Anden, ist durch Umweltverschmutzung von peruanischer wie auch bolivianischer Seite massiv bedroht. Umso wichtiger ist es, dass die Partnerorganisationen von Mission 21 auch aufzeigen, wie wichtig der Schutz des Wassers ist und dass die Nutzung des wertvollen Nass so geregelt wird, dass bei Wasserknappheit eine gerechte Verteilung erfolgt.

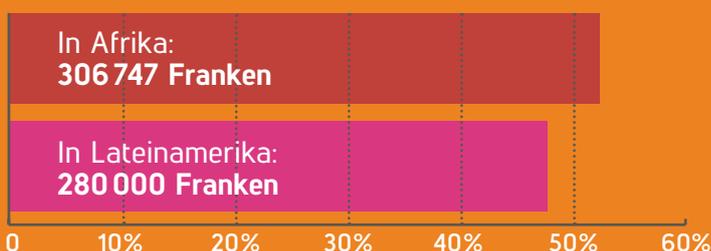
#### Die Zeit drängt

Doch das Ziel, die Ernährungssouveränität für die Bevölkerung langfristig zu sichern, ist anspruchsvoll, und der Klimawandel schreitet voran. Darum soll das Projekt für die Ernährungssouveränität im andinen Raum gemeinsam mit den Partnerorganisationen vor Ort ausgebaut werden: Noch mehr Familien sollen Weiterbildung in agrarökologischen Methoden erhalten, und es braucht zusätzliche Mittel, um genügend Wasserspeicher und sparsame Bewässerungseinrichtungen zu bauen.

Christoph Rác  
Teamleiter Kommunikation

## Projektbeiträge für Ernährungssouveränität und Einkommensförderung

Insgesamt: 586 747 Franken



## Südsudan

# Herausforderungen annehmen, Erfolge feiern

### 3 GESUNDHEIT UND WOHLERGEHEN



*Trotz der anhaltenden Herausforderungen im Südsudan ist das Projekt der Hebammenschule erfolgreich: Bereits 125 Hebammen haben ihre Ausbildung abgeschlossen und stehen im Dienst von Gemeinden und medizinischen Organisationen. Und im Mai 2023 wird der siebte Jahrgang mit der Ausbildung beginnen – in der Hauptstadt Juba.*

### 4 HOCHWERTIGE BILDUNG



Inmitten der politischen, wirtschaftlichen und humanitären Herausforderungen, denen der Südsudan gegenübersteht, kann die Bedeutung qualifizierter medizinischer Fachkräfte nicht hoch genug eingeschätzt werden, gerade auch im Bereich der Betreuung von Müttern und Kleinkindern. Denn die Mütter- und Kindersterblichkeit im Südsudan ist eine der höchsten weltweit: Jedes zehnte Kind stirbt vor seinem fünften Geburtstag, und eine von hundert schwangeren Frauen stirbt im Zusammenhang mit Schwangerschaft und Geburt.

Um einen Beitrag zu einer besseren Gesundheit von Müttern und Kindern zu leisten, gründete unsere Partnerorganisation PRDA 2005 in der Stadt Leer eine Hebammenschule. Diese wurde zwar in Leer 2013 in den Bürgerkriegswirren zerstört. Die Schule konnte aber im Norden Kenias im «Exil» wiedereröffnet werden; sie wird seit Jahren von Mission 21 mitgetragen. Seit ihrer Gründung gab es an der Schule sechs Jahrgänge: 125 Hebammen haben die dreijährige Ausbildung abgeschlossen und stehen nun an verschiedenen Orten im Südsudan im Dienst der Gemeinschaft. Bei der jüngsten Abschlussfeier am 3. Dezember 2022 feierten 24 Absolventinnen ihren wichtigen Meilenstein.

#### **Anspruchsvolle Ausbildung**

Eine der Hebammen, die bereits früher, im Jahr 2019, ihren Abschluss feiern durfte, ist Nyangu Tut Kuol. Sie erzählt, dass die Ausbildung während der Zeit in Kenia nicht einfach war: «Nach einem Jahr mussten wir wegen Konflikten den Standort wechseln und studierten von da an im Flüchtlingslager Kakuma. Das war auch eine harte Erfahrung. Aber wir haben es geschafft, wir haben die Ausbildung erfolgreich abgeschlossen und leisten nun im Südsudan einen wichtigen Beitrag!»

Die Absolventinnen der Hebammenausbildung verfügen über einen breiten beruflichen Hintergrund. Dank Ausbildungseinheiten in

verschiedenen Krankenhäusern haben sie auch technische Fähigkeiten und umfangreiche praktische Erfahrung. Zum Beispiel muss jede angehende Hebamme während ihrer Ausbildung mindestens fünfzig Geburten begleiten. Dadurch sind sie in der Lage, Frauen in verschiedenen Gesundheitssituationen in ihrer Gemeinde zu unterstützen. Zudem können sie zum Lebensunterhalt ihrer eigenen Familien beitragen. Angesichts des dringenden Bedarfs an Hebammen im Südsudan erhalten viele Absolventinnen eine Anstellung bei internationalen Organisationen, die eine medizinische Grundversorgung im kriegsversehrten Land aufrecht halten.

Ein Videobeitrag aus dem Südsudan berichtet über die Abschlussfeier vom 3. Dezember 2022 – mit Stimmen dankbarer und selbstbewusster Absolventinnen.





Angehende Hebammen während ihrer Ausbildung in Kakuma (Kenia). Foto: Silvano Yokwe

## Gesundheit für vulnerable Bevölkerungsgruppen

Die Hebammenschule der Partnerorganisation PRDA ist ein gutes Beispiel für die Verbindung von Bildung und verbesserter Gesundheitsversorgung. Die ausgebildeten Hebammen tragen durch ihre Arbeit das medizinische Wissen weiter in Spitälern und Gesundheitseinrichtungen. Auch in Tansania setzt Mission 21 auf Bildung und Unterstützung. Seit 2021 arbeitet die Gynäkologin Dr. Luzia Illiger im Auftrag von Mission 21 am Spital unserer Partnerkirche in Isoko. Eine wichtige Aufgabe ist die Weiterbildung der lokalen Ärzte sowie der Krankenpflegepersonen und Hebammen. In der DR Kongo und in Kamerun leisten wir von Mission 21 gemeinsam mit den lokalen Partnerkirchen und -organisationen wichtige Dienste für die Grundversorgung der Bevölkerung im ländlichen Raum. In der DR Kongo zum Beispiel erhielten dank unserer Partner rund 80 000 Menschen Zugang zu medizinischer Grundversorgung.

## Mehr Ausbildungsplätze in Juba

Das vergangene Jahr war ein besonders wichtiges für die Hebammenschule: Dank zahlreicher Spenden und einer grossen Jubiläumssammlung der Stiftung SDW konnte der Spatenstich für den lange ersehnten Neubau der Schule in Juba, der Hauptstadt des Südsudan, erfolgen. 2023 wird die Schule eingeweiht. Der neue und siebte Jahrgang wird voraussichtlich im Mai 2023 seine Ausbildung in der neu errichteten Hebammenschule beginnen. Das Bewerbungsverfahren für den Jahrgang 2023-2025 ist in vollem Gange.

Mit der Unterstützung von Mission 21 wird für 30 Hebammenschülerinnen die Ausbil-

dung voll finanziert werden können. Weitere 15 Schülerinnen erhalten für einen Teil ihrer Ausbildung Unterstützung und bezahlen den Rest selbst. Der Umzug nach Juba wird es einigen Hebammenschülerinnen des neuen Jahrgangs ermöglichen, ihre Studiengebühren selbst zu bezahlen. Trotz der Herausforderungen, mit denen der Südsudan weiterhin konfrontiert ist, ist das Projekt der Hebammenschule ein Hoffnungsschimmer, der zur Gesundheitsversorgung der Gemeinschaft beiträgt und dabei die Frauen stärkt.

Séverine Fischer  
Team Kommunikation

Auch die Nachbetreuung der Mütter ist ein wichtiger Ausbildungsteil.  
Fotos: Silvano Yokwe



## Projektbeiträge für Gesundheitsförderung

Insgesamt: 467 255 Franken

In Afrika:  
467 255 Franken

0 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

## Indonesien

# Öffentlich für Frieden und Toleranz einstehen

**16** FRIEDEN,  
GERECHTIGKEIT  
UND STARKE  
INSTITUTIONEN



Haryono (ganz links) ist seit Jahren aktiv im Einsatz für interreligiösen Frieden.

*In Indonesien führt die religiöse Vielfalt immer wieder zu Spannungen. Hass und Misstrauen werden nicht zuletzt über soziale Medien geschürt. Die Partnerorganisationen von Mission 21 stärken junge Menschen, die sich aktiv für Dialog und Frieden einsetzen.*



Fitri Maulida

Fitri Maulida ist 21 Jahre alt. Sie lebt nahe der Stadt Cirebon auf der indonesischen Insel Java. Wie viele ihrer Freundinnen und Freunde verbringt die muslimische Studentin viel Zeit mit sozialen Medien. Sie interessiert sich für Informationstechnologie und ist überzeugt, dass

### Fast 4000 Menschen wurden direkt erreicht

Das Projekt «Interreligiöse Zusammenarbeit für Frieden und Gerechtigkeit» ist Teil des Kooperationsprogramms Asien. In der Friedensförderung arbeitet

Mission 21 in Asien mit vier Partnerorganisationen zusammen. 2022 gab es 3703 direkt Erreichte, rund 52 Prozent von diesen waren junge Menschen. Die Projektaktivitäten umfassen interreligiöse Jugendcamps, interreligiöse Aus- und Weiterbildungen für Lehrpersonen, Kampagnen für Toleranz und Pluralismus in der Öffentlichkeit, berufsbildende Weiterbildungen mit interreligiösem Ansatz für Frauen, die Stärkung junger Friedensbotschafter\*innen sowie Studien und Publikationen zu Vielfalt und interreligiösem Dialog.

Social Media «alle Aspekte des menschlichen Lebens in seiner Vielfalt» spiegeln. Umgekehrt weiss sie: «Die sozialen Medien können ein Mittel sein, um einseitige Geschichten und voreingenommene Botschaften in Bezug auf Rasse, Religion und soziale Gruppen zu verbreiten.»

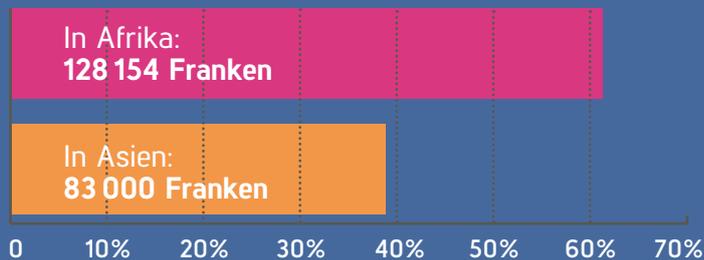
Hier möchte Fitri Gegensteuer geben. Daher hat sie 2022 einen Workshop des islamischen Fahmina Instituts besucht. Dort lernte sie, Inhalte für soziale Medien zu entwickeln, etwa Videos, Texte und Infografiken, die zu Toleranz und Dialog im interreligiös und interkulturell geprägten Indonesien beitragen.

### Radikalisierung verhindern

Mit ihrem Interesse am interreligiösen Dialog und ihren Kompetenzen im Kommunikationsbereich ist Fitri Maulida in der Lage, Zeichen für ein friedliches Zusammenleben in Indonesien zu setzen. Genau dies ist das Ziel des Fahmina Instituts. Die Organisation setzt sich gegen religiösen Fundamentalismus ein und engagiert sich für Toleranz, Demokratie, Bildung und Gerechtigkeit in Indonesien.

# Projektbeiträge für Friedensförderung

Insgesamt: 211 154 Franken



Haryono (Dritter von links) in einem Workshop zum interreligiösen Dialog.

Seit 2019 ist das Fahmina Institut Partnerorganisation von Mission 21 und wird von ihr im Wirkungsbereich Friedensförderung unterstützt. Ziel dieser Arbeit ist es, dass die Menschen friedliche und gleichberechtigte Beziehungen über Religionsgrenzen hinweg aufbauen, gemeinsam gewaltsamen Konflikten vorbeugen und fundamentalistische Gruppen entkräften.

## Junge Menschen einbinden

Das ist im Umfeld von Fitri nicht einfach. In Cirebon und Umgebung sind radikale Gruppierungen aktiv. Wie in ganz Indonesien leben auch in dieser Region Menschen verschiedener Kulturen und Religionen miteinander. Der grösste Teil ist muslimisch, dazu kommen Minderheiten wie Christ\*innen oder Buddhist\*innen. Diese Vielfalt wird durch die Verfassung geschützt. Dennoch wird sie immer wieder durch radikale Gruppen bedroht. Besonders viele Konflikte gibt es rund um die Bewilligung für religiöse Bauten, auch gewalttätige Übergriffe kommen vor. Hass wird nicht zuletzt über die sozialen Medien geschürt. Das beobachtet auch Fitri Maulida, die einen Kontrapunkt setzen möchte.

Die Ausbildung von jungen Menschen, die öffentlich für Toleranz und Frieden eintreten, ist eine von vielen Aktivitäten, die das Fahmina Institut im Rahmen der Projektarbeit von Mission 21 durchführt. Hinzu kommen Besuche von interreligiösen Gruppen in verschiedenen Gotteshäusern, Publikationen, Festivals und Freizeitaktivitäten für Jugendliche unterschiedlicher Kulturen und Religionen.

300 junge Erwachsene sind in und um Cirebon regelmässig als Aktivist\*innen für den interreligiösen Frieden engagiert. Insgesamt konnten 2022 über 1500 Menschen mit den Aktivitäten erreicht werden, davon waren rund ein Drittel Jugendliche und junge Erwachsene.

## Religionslehrpersonen schulen

Ein weiterer Schwerpunkt ist die Weiterbildung von Religionslehrkräften, insbesondere in muslimischen Internaten, wo die meisten Kinder und Jugendlichen ihre Schulzeit verbringen. Wie diese Lehrpersonen mit religiöser Vielfalt umgehen, hat einen Einfluss auf die Gesellschaft. Davon kann etwa Haryono erzählen. Der 28-Jährige ist ebenfalls in Cirebon zu Hause und besuchte ein muslimisches Internat. «Mein Lehrer war sehr offen gegenüber anderen religiösen Gruppen», erzählt Haryono. Das habe ihn geprägt und es beunruhige ihn, dass immer wieder Menschen aus der Region als Terroristen entlarvt würden.

*«Mein Lehrer war sehr offen gegenüber anderen religiösen Gruppen.»*

Haryono ist seit Jahren im interreligiösen Netzwerk der Partnerorganisationen von Mission 21 aktiv. Zurzeit führt er mit dem Fahmina Institut Aktivitäten zur Prävention von Radikalismus in vier Dörfern durch, organisiert kulturelle Aktivitäten und Baumpflanzaktionen mit interreligiös gemischten Gruppen.

Die Verbindung mit weiteren Aktiven und Partnerorganisationen von Mission 21 – wie zum Beispiel mit der Kirche GKP und dem interreligiösen Jugendnetzwerk Jakatarub in Bandung – schafft Zusammenhalt und ermutigt durch positive Nachrichten. So machte kürzlich in den sozialen Medien ein Artikel die Runde, der von einer Moschee, einem buddhistischen Tempel und einer christlichen Kirche in engster Nachbarschaft im Dorf Weru erzählte und vom Zusammenleben der Menschen dort. Die Autorin: Fitri Maulida.

Miriam Glass  
Team Kommunikation

## Tansania

# Werkzeuge für ein neues Leben

### 4 HOCHWERTIGE BILDUNG



*In Tansania leben besonders viele Kinder mit Albinismus. Ihnen macht wegen dem Pigmentmangel nicht nur die intensive Sonne zu schaffen, sie werden deswegen auch oft diskriminiert. Kinder und Jugendliche, die aufgrund von Albinismus oder anderen Beeinträchtigungen ausgestossen werden, erhalten dank unserer Partnerkirche in Tansania Zugang zu Bildung. Dort fand auch Grace Mwakatobe\* Zuflucht und die Chance auf eine selbstbestimmte Zukunft.*

\* Name ist der Redaktion bekannt.

Grace Mwakatobe war schon in der vierten Klasse, als sie erfuhr, dass Papa und Mama noch lebten. Sie wuchs in einem Waisenhaus im Glauben auf, ihre Eltern seien gestorben. «Ich erfuhr, dass sie mich wegen meines Albinismus verstossen hatten. Das tat weh», sagt sie.

Bald lernte sie ihre Eltern zum ersten Mal näher kennen. Nach der Primarschule verlor sie ihre finanzielle Unterstützung und musste das Waisenhaus verlassen. Sie zog zu ihren Eltern, die darüber alles andere als erfreut waren. Grace erlebte bei ihnen, was viele Menschen mit Albinismus in Tansania durchleiden müssen.

#### **Vernachlässigt, beschimpft, geschlagen**

Fehlende Bildung und der hartnäckige Volksglaube führen dazu, dass viele Menschen in Tansania Hexerei oder Flüche als Ursachen für die Pigmentstörung ansehen. Darum werden von Albinismus Betroffene oft stigmatisiert, diskriminiert und misshandelt. Das hat weitreichende Folgen, weil in Tansania viele Menschen mit Albinismus geboren werden – so viele wie in keinem anderen Land.

Die Eltern von Grace behandelten sie nicht wie eine Tochter. «Sie zeigten mir weder Liebe

noch Interesse. Mein Vater brachte vom Markt nur Obst für meine beiden Schwestern mit. Wenn ich auch ein Stück haben wollte, bekam ich Ärger.» Ihr Vater vernachlässigte sie nicht nur, er beschimpfte und schlug sie. Als Grace krank war, wünschte er ihr sogar den Tod. Nur ihre beiden Schwestern zeigten ihr Zuneigung.

Eine Cousine sah der Misshandlung nicht tatenlos zu und nahm Grace bei sich auf. Trotz

*«Ich hatte die Hoffnung aufgegeben, jemals wieder zur Schule zu gehen.»*

aller Widrigkeiten begann Grace, sich ein neues Leben aufzubauen. «Ich hatte die Hoffnung aufgegeben, jemals wieder zur Schule zu gehen. Also eröffnete ich ein kleines Geschäft und verkaufte frittiertes Gebäck.» Nun verdiente sie ihr eigenes Geld – ohne Ausbildung blieben ihre Perspektiven aber schlecht.

#### **Zugang zu Bildung für verletzte Kinder und Jugendliche**

Doch dann erfuhren Grace und ihre Cousine von einem besonderen Ausbildungsangebot: In der Stadt Kyela betreibt die Moravian Church

Ein Ausbildungsgebäude des Kyela-Zentrums.  
Foto: Adrienne Sweetman



#### **Bildung als Türöffner für eine selbstgestaltete Zukunft**

Die Herrnhuter Brüdergemeine (Moravian Church) betreibt neben dem Kyela-Center sechs weitere Ausbildungszentren in Tansania und eröffnet so benachteiligten Kindern und Jugendlichen den Zugang zu Bildung. 2022 studierten insgesamt 1183 Jugendliche (497 Frauen) an den Ausbildungszentren. Die Zentren nehmen auch beeinträchtigte Studierende auf und tragen so zur Inklusion bei: 2022 konnten 39 Studierende mit Behinderungen eine Berufsausbildung absolvieren.

**Bildung ist ein zentraler Wirkungsbereich der Arbeit von Mission 21. Wir setzen uns in Afrika, Asien und Lateinamerika in verschiedenen Projekten dafür ein, dass besonders verletzte und marginalisierte Bevölkerungsgruppen die Chance erhalten, ihr eigenes Leben zu gestalten.**



Die Ausbildung eröffnet Grace neue Chancen.  
Foto: Adrienne Sweetman

in Tanzania ein Schulungszentrum, das Waisen sowie Kindern und Jugendlichen mit Beeinträchtigung Zugang zu Bildung eröffnet. Hundert Ausbildungsplätze bietet das Zentrum derzeit. Die Moravian Church ist eine langjährige Partnerkirche von Mission 21, die das Schulungszentrum seit seiner Gründung vor 20 Jahren unterstützt.

«Die Moravian Church wollte sich gezielt der marginalisiertesten Menschen in der Region annehmen. Das sind neben HIV/Aids-Betroffenen Kinder und Jugendliche mit Behinderungen», sagt Johannes Klemm, Programmverantwortlicher Tansania und Teamleiter Afrika bei Mission 21. «Die Schule in Tansania ist nicht einfach zu meistern: In einer Klasse sitzen oft über hundert Kinder. Für Menschen mit Seh- und Höreinschränkungen, kognitiven oder körperlichen Beeinträchtigungen ist sie darum kaum zu bewältigen.»

### Ausbildung und Betreuung

Das ist im Schulungszentrum der Moravian Church anders. Die Lernenden (2022 rund fünfzig Prozent Frauen) erhalten eine bessere Betreuung, es wird darauf geachtet, dass sie Wissenslücken aufholen können und die Gruppen sind kleiner. Am Kyela Moravian Vocational Training Centre (Kyela VTC) können sie eine je zweijährige Berufsausbildung als Elektrikerin, Mechaniker, Schneiderin oder Schreiner absolvieren. Weiter gibt es einen Fahrerschulungskurs und eine Computerausbildung.

Das Zentrum unterstützt die jungen Menschen auch in ihrer persönlichen Situation. Denn sie kommen oft aus prekären Lebensverhältnissen, erlebten Diskriminierung oder Misshandlung. Viele leiden darum unter Traumata und Mangelernährung. Im Schulzentrum bekommen sie nun regelmässig zu essen und werden individuell medizinisch und psychosozial betreut. Damit die Absolvent\*innen nach der Ausbildung gut in die Arbeitswelt starten,

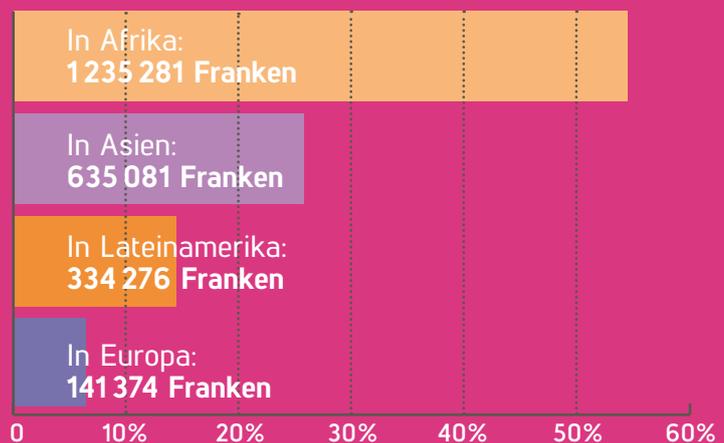
erhalten sie zum Abschluss ein Werkzeugset oder eine Nähmaschine geschenkt. Eine gute Grundlage, um damit ein eigenes Geschäft aufzubauen.

Grace zögerte dennoch, sich um einen Platz zu bewerben. Ihre Cousine aber meldete sie hinter ihrem Rücken trotzdem an. Prompt wurde Grace aufgenommen. Nun wird sie Schneiderin und freut sich: «Die Ausbildung wird mir helfen. Wenn ich mein Studium beendet habe und Geld verdiene, möchte ich ein grosses Kitenge-Geschäft eröffnen.» Die farbig bedruckten Wachstücher, aus denen traditionelle Kleider genäht werden, haben es Grace angetan. Sie strahlt mehr Zuversicht aus als früher. Dank Bildung hat sie den Mut gefunden, trotz Widrigkeiten und Unrecht ihren Weg in die Zukunft zu gehen.

Samuel Rink  
Team Kommunikation

## Projektbeiträge für Bildung

Insgesamt: 2 346 012 Franken





Bolivien

# Ermutigende Arbeit für wirksame Prävention

## 5 GESCHLECHTER- GLEICHHEIT



*In Lateinamerika ist Gewalt gegen Frauen und Kinder ein grosses Problem – gerade in Bolivien werden besonders viele Frauen umgebracht und Kinder misshandelt sowie missbraucht. Gendergerechtigkeit heisst hier ganz konkret, Frauen und Kindern ein gewaltfreies Leben zu ermöglichen. Unsere Partnerorganisation Machaqa Amawta in Bolivien ist hier sehr engagiert unterwegs.*

## 16 FRIEDEN, GERECHTIGKEIT UND STARKE INSTITUTIONEN



Gendergerechtigkeit ist für die Stiftung Machaqa Amawta seit Jahren ein wichtiges Transversalthema. Seit Anfang 2021 unterstützt Mission 21 neben dem Bereich Ernährungssouveränität ein Projekt zur Eindämmung geschlechtsspezifischer Gewalt. Bereits für das Jahr 2022 kann die bolivianische Partnerorganisation von Mission 21 eindruckliche Ergebnisse vorweisen. Machaqa Amawta war in 15 Schulen im Departement La Paz präsent und leistete dort Präventions- und Sensibilisierungsarbeit. 2022 konnten rund 1000 Kinder und Jugendliche erreicht werden.

Zudem wurden rund 1000 Erwachsene in unterschiedlichen Funktionen zum Thema sexualisierte Gewalt geschult und sensibilisiert: Lehrer\*innen an öffentlichen und an Spezialschulen, Fachleute aus dem staatlichen Programm für den integralen Schutz von Kindern und Jugendlichen (SIPPROINA), sowie rund 360 Eltern.

ten in diesem Bereich. So wurden im Jahr 2021 rund 8500 Fälle von sexueller Gewalt, Missbrauch und Vergewaltigung registriert.

Diese hohe Gewalttrate spiegelt sich auch in der Arbeit von Machaqa Amawta. Im Rahmen der Präventionsarbeit an den Schulen erhalten die Kinder und Jugendlichen auch die Möglichkeit, ihre Probleme im vertraulichen Rahmen zu schildern. Insgesamt 27 von sexualisierter Gewalt betroffene Mädchen bzw. junge Frauen sowie sechs Knaben bzw. junge Männer vertrauten sich den Fachleuten an und erhielten Begleitung und Unterstützung. In 17 dieser 27 Fälle konnte die Spirale der Gewalt unterbrochen werden. Dank des Einsatzes der Mitarbeitenden konnten die Betroffenen ihr Selbstwertgefühl stärken, die erlebten Traumata bearbeiten und je nach Fall wurde auch die Resilienz der betroffenen Familie als Ganzes gestärkt.

### Vertrauen der indigenen Bevölkerung

Weitere 107 Kinder und Jugendliche berichteten über andere erlittene physische und psychische Gewalt. Auch sie erhielten angemessene Begleitung und Unterstützung. Die zahlreichen Betroffenen an den Schulen machen offen-

«Vivir con dignidad» –  
eindrückliches  
Musikvideo von  
Machaqa Amawta



### Viel Gewalt gegen Frauen und Kinder

Das Mass der Gewalt gegen Frauen und Kinder ist in Bolivien besonders hoch. In Lateinamerika hat das Land eine der höchsten Gewalttra-

sichtlich, wie wichtig die Präventionsarbeit von Machaqa Amawta ist. Lehrer\*innen übten zum Beispiel verschiedene Methoden ein, um Gewaltprobleme im Unterricht rechtzeitig zu erkennen, anzusprechen und zu verhindern. Eltern wurden einbezogen, um ein geschütztes Umfeld innerhalb der Familien zu etablieren. Behörden wurden geschult, um der Gewalt professionell entgegenzutreten.

Die Mitarbeitenden der Stiftung geniessen das Vertrauen der Quechua und der Aymara sprechenden indigenen Bevölkerung der Region, sei es in den dünn besiedelten ländlichen Gebieten oder in den Randgebieten der urbanen Zentren von La Paz und El Alto. Seit 2005 arbeitet Machaqa Amawta daran, die Lebensverhältnisse der Menschen zu verbessern und wird darin auch von Mission 21 unterstützt. Stets geht es dabei um die Stärkung der Menschen, sei es durch Bildungsarbeit, die Schulung in agrarökologischer Landwirtschaft oder durch die Stärkung der Dorfgemeinschaften für eine verbesserte politische Partizipation.

Die Stärkung der oft marginalisierten indigenen Bevölkerung und insbesondere der Frauen und Mädchen ist auch in der Zusammenarbeit mit den anderen am Projekt beteiligten Organisationen zentral. Mission 21 setzt sich seit Jahren in Bolivien, Chile, Costa Rica und Peru mit sorgfältig ausgewählten Partnerorganisationen ein. Gemeinsam und beharrlich arbeiten wir darauf hin, geschlechterbasierte Gewalt zum Verschwinden zu bringen. Dazu gehört auch, Menschen vor Verfolgung zu schützen und in ihrer Entwicklung zu stärken, die keine eindeutige oder eine andere als ihre biologische geschlechtliche Identität wählen.

### Videos und soziale Medien

Die Aktivitäten der sechs Partnerorganisationen in den lateinamerikanischen Partnerländern wurde durch die Corona-Pandemie und



Leidy Marquez (re.) von Machaqa Amawta leitet einen Präventionsworkshop an einer Schule in El Alto.

### Überwindung von sexualisierter und geschlechtsbasierter Gewalt

Das Streben nach Gendergerechtigkeit ist Thema in allen Projekten von Mission 21. Der Einsatz gegen Gewalt an Frauen und Kindern ist in dieser Hinsicht besonders wichtig.

Gerade in lateinamerikanischen Ländern ist geschlechtsspezifische Gewalt

ein weit verbreitetes und strukturelles Problem. Unsere Projektpartner in **Bolivien, Chile, Costa Rica und Peru** engagieren sich ausdauernd und auf vielfältige Weise gegen Gewalt und Diskriminierung von Frauen, Mädchen und sexuellen Minderheiten. Sie setzen dabei auf Prävention und Sensibilisierung und begleiten und unterstützen Betroffene. 2022 stärkten sie so insgesamt rund 7000 Menschen.

Auch in unseren asiatischen Projektländern **Indonesien, Malaysia und Hongkong** ist häusliche Gewalt ein drängendes Problem. Hinzu kommen Ausbeutung und Misshandlung, die viele junge Frauen als Arbeitsmigrantinnen erfahren. Unsere Partner und Mission 21 setzen gemeinsam Massnahmen um, die Frauenrechte stärken und gewaltbetroffene Frauen schützen. Neben der Prävention gewährleisten die Projektpartner auch Zufluchtsorte, vielfältige Beratungsangebote sowie Unterstützung für benachteiligte Mädchen und Frauen in abgelegenen Regionen.

Geschlechtsspezifische Gewalt erfahren Frauen im **Südsudan, in Nigeria oder in Kamerun** besonders durch kriegerische Konflikte. Unsere Partnerkirchen vor Ort verknüpfen die Stärkung von Frauen mit der Friedensförderung. Etwa der südsudanesischen Kirchenbund mit Begleitung in den Bereichen Traumabearbeitung und Versöhnung.

deren Folgen aufgrund der Schutzmassnahmen, zusätzlich schwierig und fordernd. Denn Ausgangsbeschränkungen und Lockdown-Massnahmen führten einerseits zu mehr Armut in der Bevölkerung. Andererseits nahmen Aggressionen und Gewalttaten zu. In diesem Umfeld setzen unsere Partner ermutigende Zeichen.

Gerade auch Machaqa Amawta nutzt zeitgemässe Kommunikationsmittel und -wege, um gegen Gewalt zu sensibilisieren und um Signale der Stärke auszusenden: Anlässlich der letztjährigen internationalen Kampagne «16 Tage gegen Gewalt an Frauen» publizierten sie ein eindrückliches Musikvideo. Frauen und Mädchen jeglichen Alters, verschiedenster Herkunft sowie mit und ohne Beeinträchtigungen singen und rappen ihre Forderung nach Respekt und für ein Leben in Würde: «Vivir con dignidad» wurde auf verschiedenen Kanälen Tausende Male angesehen und zeugt von Energie und Kreativität im Einsatz für Gendergerechtigkeit.

Christoph Rác  
Teamleiter Kommunikation

## Projektbeiträge zur Überwindung geschlechtsbasierter Gewalt

Insgesamt: 464 011 Franken

In Afrika:  
52 820 Franken

In Asien:  
280 490 Franken

In Lateinamerika:  
130 701 Franken

0 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70%

# Einsatz für Geschlechtergerechtigkeit auf vielen Ebenen

### 5 GESCHLECHTERGLEICHHEIT



Gemeinsam mit unseren Partnerorganisationen und Partnerkirchen setzt sich Mission 21 weltweit für die Gleichstellung der Geschlechter ein. Alle unsere Programme und Projekte sollen zur Stärkung von Gendergerechtigkeit beitragen. Gemeinsam mit Religion und Entwicklung sowie interreligiöser und transkultureller Friedensförderung gehört Gendergerechtigkeit zu den drei Themen, die das Profil der Arbeit von Mission 21 prägen.



Die Mitarbeitenden von Mission 21 in Basel drückten ihre Solidarität anlässlich der Kampagne «16 Tage gegen Gewalt an Frauen» mit einem Gruppenbild in der Symbolfarbe Orange via Social Media aus.  
Foto: Samuel Rink

Die langfristigen Auswirkungen der Pandemie, Konflikte, der Klimawandel sowie stark steigende Preise haben im Jahr 2022 die Vulnerabilität von Frauen weltweit vergrößert und Verletzungen ihrer Menschenrechte haben zugenommen. In den politischen Kontexten unserer Partner lassen sich Backlash-Tendenzen beobachten. In Lateinamerika zum Beispiel erstarken religiös-fundamentalistische Bewegungen, die das Recht auf Abtreibung bekämpfen. In Indonesien hat das Parlament im April zwar ein wichtiges Gesetz zur Bekämpfung sexueller Gewalt verabschiedet – ein Meilenstein für den Einsatz gegen sexualisierte Gewalt im Land. Für dieses Gesetz hat Mission 21 zusam-

men mit ihren Partnern vor Ort aktive Advocacy-Arbeit geleistet. Umso erschütternder ist, dass im Dezember 2022 dasselbe Parlament ein Gesetz verabschiedete, das Sexualität ausserhalb der Ehe kriminalisiert und auch die Meinungsfreiheit einschränkt.

Das Engagement von Mission 21 für Geschlechtergerechtigkeit bleibt wichtig. Um es zu verstärken, wurden 2022 in allen Abteilungen «Gender Focal Points» eingesetzt: Mitarbeitende, die in ihrer Abteilung zuständig sind für das Thema Gender. Die Stabsstelle Frauen und Gender unterstützt gemeinsam mit den Gender Focal Points die Abteilungen bei der Umsetzung von Gender Mainstreaming,

bei der Pflege des weltweiten Frauen- und Gender-Netzwerks von Mission 21 sowie beim Wissensmanagement zum Thema.

### **Stärkung von Wissen und Kompetenz vor Ort**

Ein wichtiges Instrument war auch 2022 der Frauenförderungsfonds (ab 2023 Fonds für Gendergerechtigkeit, siehe Kasten): Mit ihm unterstützt Mission 21 die regionalen Kooperationsprogramme dabei, in ihren Kontexten Geschlechtergleichstellung zu fördern. Zudem soll der Fonds Pilotprojekte mit neuen Ansätzen, Partnerorganisationen oder Themen finanzieren, um die Programme im Einsatz für Gendergerechtigkeit langfristig zu stärken. Ein Teil dieser Projekte wird jährlich über die Kollekte des Schweizer Weltgebetstags finanziert.

Im Jahr 2022 finanzierte der Frauenförderungsfonds Schulungen für weibliche Führungskräfte in Tansania, Kamerun und Peru. Als neue Organisation wurde die Neema Sisters Women's Self Help Group in Nairobi unterstützt, die geflüchteten Frauen aus dem Südsudan hilft, einen selbstständigen Erwerb zu generieren. In Nigeria unterstützte der Fonds einen Workshop, in dem benachteiligte Frauen lernten, wiederverwendbare Damenbinden für den Eigengebrauch und zum Verkauf herzustellen.

Anstelle der globalen Advocacy-Trainings (bis 2021) in Basel und Genf wurde die Förderung der personellen und organisatorischen Kapazitäten für Gendergerechtigkeit 2022 verstärkt in die Kooperationsprogramme direkt implementiert; diese Förderung wird auch 2023 fortgeführt.

Die Kampagne 2022 von Mission 21 fokussierte auf Bildung für Mädchen und junge Frauen in Indonesien. Sie rückte die strukturelle Gewalt und die patriarchalen Normen in den Blick, die dazu führen, dass Indone-

sierinnen stark von häuslicher Gewalt und Frühverheiratung betroffen sind, als Arbeitsmigrantinnen ausgebeutet oder misshandelt werden und zusätzlich unter der Tabuisierung von Gewalt leiden. Mit dem Kurs «Respekt statt Ausbeutung!» brachten wir Jugendlichen in der Schweiz die Situation von Mädchen ihrer Altersstufe in Indonesien und bei uns näher.

### **Wirkungsvolle Kooperationen und öffentliche Anlässe**

Anlässlich der Synode 2022 ermöglichte Mission 21 am 8. Juni in Chur im «Stadtgespräch – Genderfragen weltweit vernetzt» direkte Einblicke in ihre Arbeit für Gendergerechtigkeit. Damit wurde gezielt die Churer Bevölkerung angesprochen und ermuntert, am internationalen Frauennetzwerk teilzuhaben. Über 120 Personen folgten dem Aufruf.

Vom 25. November bis zum 10. Dezember 2022 riefen wiederum weltweit tausende Organisationen zum Einsatz gegen Gewalt an Frauen auf. Mission 21 beteiligte sich, in Kooperation mit der feministischen Friedensorganisation cfd, an dieser internationalen Kampagne «16 Tage gegen Gewalt an Frauen». Unser Jugendnetzwerk [young@mission21](mailto:young@mission21) führte seine jährliche «JointAction» im Zeichen der Kampagne durch und publizierte Posts in den sozialen Medien. Auch viele unserer Partnerorganisationen engagierten sich wie jedes Jahr für die Kampagne.

### **Begleitgremium wird internationaler**

Die Arbeit für Gendergerechtigkeit von Mission 21 wird seit Jahren von einem Begleitgremium unterstützt. Anfang 2023 wird die bisherige Fachkommission Frauen und Gender von einem «Advisory Board» abgelöst. Die Mitglieder der Fachkommission waren – einige während vieler Jahre – anwaltschaftlich tätig für Frauen und Gender bei Mission 21. Sie haben mit Inputs und Beziehungen unsere Netzwerke und unsere Arbeit unterstützt und mitgeprägt. Sie wurden mit grossem Dank für ihr wichtiges Engagement verabschiedet (siehe QR-Code).

Mit dem Nachfolgegremium, dem «Advisory Board Gender Justice», werden die Partnerorganisationen nun weltweit stärker eingebunden: Aus den Trägerorganisationen auf vier Kontinenten («Kontinentalversammlungen») werden jeweils die Frauendelegierten auch Mitglieder des Advisory Boards. Zudem werden internationale Expert\*innen das Gremium weltweit breiter vernetzen. Das neue Advisory Board ist ein weiterer wichtiger Baustein in der beharrlichen Arbeit von Mission 21 für Gendergerechtigkeit.

*Dr. Barbara Heer*  
Leiterin Stabsstelle Frauen und Gender



### **Fonds für Gendergerechtigkeit**

Auf Anfang 2023 wurde der Frauenförderungsfonds in «Fonds für Gendergerechtigkeit» umbenannt. Frauenförderung bleibt für Mission 21 zentral zur Erreichung von Gendergerechtigkeit. Es gilt aber vermehrt und konfliktsensitiv, auch Männerrollen und -bilder sowie geschlechtliche Vielfalt in den Blick zu nehmen. Der Namenswechsel soll verdeutlichen, dass das Streben nach Gendergerechtigkeit eine gesamtgesellschaftliche Aufgabe und nicht ein «Frauen-Thema» ist.

Würdigung der  
Fachkommission  
Frauen und Gender



Mehr zu Advocacy,  
Gender-Mainstreaming  
und Empowerment



4 HOCHWERTIGE  
BILDUNG



Austausch

## Jugendnetzwerk von Mission 21

Mission 21 fördert als internationale Lerngemeinschaft das Verständnis für globale Zusammenhänge: Wir leisten in der Schweiz Bildungsarbeit und schaffen Raum für Austausch über kulturelle und religiöse Grenzen hinweg. Unsere besondere Aufmerksamkeit gilt dabei jungen Menschen. Wir fördern benachteiligte Kinder und Jugendliche weltweit und schaffen Möglichkeiten, dass sich junge Erwachsene auf Augenhöhe begegnen, Vorurteile abbauen und Impulse erfahren können, die sie zu solidarischem Handeln befähigen und ermutigen – zum Beispiel mit unserem Jugendbotschaftsprogramm, dessen zweite Phase wir 2022 erfolgreich abschliessen konnten.

Costa Rica

Peru

Bolivien

Chile

«Meine Hoffnung ist, dass alle Frauen einen sicheren Ort haben, wo auch immer auf der Welt sie leben.»



### Karen Mamani, Bolivien

Die Bolivianerin Karen Mamani kam 2016 als ausgebildete Sozialarbeiterin an die UBL, die Lateinamerikanische Bibeluniversität in Costa Rica. Hier, an ihrer Wunsch-Universität, konnte die damals 25-Jährige dank der Unterstützung von Mission 21 ihr Studium fortsetzen. Die UBL entspricht ihr besonders, weil sie hier ökumenische Offenheit, Engagement für Gendergerechtigkeit und hohe Sensibilität gegenüber der ethnischen Vielfalt Lateinamerikas findet. Zwei Jahre studierte sie hier mit vollem Einsatz, machte den Bachelor und ist nun daran, ihr Lizentiatsstudium abzuschliessen. Inzwischen arbeitet sie selbst an der UBL als Verantwortliche für Projekte und Kommunikation, engagiert sich für den Umweltschutz in Costa Rica und ist nach wie vor im Netzwerk von Mission 21 aktiv.

«Die Begegnungen mit Menschen aus anderen Kulturen und der Austausch über Leben und Glauben: Das macht Mission 21 für mich so attraktiv.»



### Janine Schweizer, Davos, Schweiz

Janine Schweizer ist seit November 2021 an ihrer ersten Pfarrstelle in Davos Platz tätig. Sie hat mit grossem Interesse für interkulturelle und feministische Aspekte Theologie in Basel, Bern und Arusha (Tansania) studiert. Ins Engagement für Mission 21 hineingewachsen ist sie als Teilnehmerin am ersten Jugendbotschaftsprogramm von young@mission21. Sie hat als Vorstandssekretärin die Arbeit der Kontinentalversammlung Europa mitgetragen und wirkt heute im Vorstand dieses Gremiums sowie als Frauendelegierte.



*«Ich engagiere mich leidenschaftlich für die Jugend, besonders für den Zugang zu Bildung und dass gerade junge Leute umweltfreundlich leben.»*

### **Halim Pratama, Indonesien**

Der 31-jährige Ingenieur, Unternehmer und Politiker Halim Pratama lebt in Malinau, Nordkalimantan, im indonesischen Teil der Insel Borneo. Halim Pratama ist seit mehreren Jahren engagiert für die Arbeit von Mission 21. Aktuell ist er Jugendkoordinator für die Kontinentalversammlung Asien und engagiert im Netzwerk von young@mission21. Halim ist überzeugt, dass junge Menschen mehr Mitsprache in der Gemeinschaft erhalten sollten. Gerade junge Erwachsene können wichtige Veränderungen anpacken und einen umweltfreundlichen Lebensstil pflegen. Um dies zu fördern, wirkt er im Netzwerk von Mission 21 mit.



*«Die Globalisierung geht uns alle etwas an. Wir können voneinander lernen, weltweit, auch jüngere von älteren Menschen und umgekehrt.»*

### **Faraja Bosco, Tansania**

Faraja wohnt in Tukuyu, Mbeya. Sie hat Mathematik und Statistik studiert und mit dem Bachelor of Science abgeschlossen. Faraja ist Mitglied der Moravian Church (Herrnhuter Brüdergemeine); sie hat vom Jugendbotschaftsprogramm gehört und mit Begeisterung am Programm 2019-22 teilgenommen. Ihre Begegnungsreise in die Schweiz und die Gegenbesuche der Schweizer Jugendbotschafter\*innen in Tansania haben ihren Horizont erweitert und ihr Impulse für soziales Engagement gegeben. Sie ist dabei, eine interreligiöse Jugendgruppe zu gründen, die eine «junge Perspektive» zur Lösung drängender gesellschaftlicher Fragen entwickeln soll.



Jugendbotschafter\*innen im engagierten Gespräch am Youth Summit 2022. Foto: Miriam Glass

# Bereichernde Begegnungen – persönlich und digital

## 4 HOCHWERTIGE BILDUNG



*Unser Jugendnetzwerk young@mission21 entwickelte sich 2022 erfreulich weiter. Höhepunkte des zweiten Jugendbotschaftsprogramms bildeten die persönlichen Begegnungen: Die internationalen Botschafter\*innen tauschten sich erst in der Schweiz und dann in den Partnerländern aus. Dabei erlebten sie Lernprozesse in transkultureller Verständigung und suchten gemeinsam Lösungen zu drängenden Fragen unserer Zeit. Im Herbst fand die digitale JointAction statt, in Kooperation mit der internationalen Kampagne «16 Tage gegen Gewalt an Frauen».*

Ende Mai 2022 war es endlich soweit: Nach mehreren Verzögerungen aufgrund der Corona-Pandemie konnten 18 Jugendbotschafter\*innen aus 14 Ländern in die Schweiz reisen und die Schweizer Botschafter\*innen treffen. Es folgten zwei intensive Wochen, die unterschiedlichste Begegnungen, neue Perspektiven, Herausforderungen und Freuden sowie neue Fragen mit sich brachten..

Wenn sich junge Erwachsene aus vier Kontinenten über Themen wie Umwelt, soziale Ungerechtigkeit, Geschlechterrollen oder geschlechtliche und sexuelle Vielfalt austauschen, so löst das Interesse und Erstaunen, Unverständnis, Auseinandersetzungen und

auch Entwicklungen sowie neue Erkenntnisse aus. Das young@mission21-Team begleitete diese Prozesse sorgfältig und kompetent, um einen gewinnbringenden Lernprozess zu fördern. Das Ziel war es, die jungen Menschen zu befähigen, neue Perspektiven einnehmen zu können, Haltungen zu reflektieren, ihren Horizont zu weiten und – im transkulturellen Sinn – das Gelernte später in ihren eigenen Kontext einzubringen.

Das young@mission21-Team konnte dabei selbst den Balanceakt üben, die Vielfalt der Gruppe in den Augen zu behalten und die individuellen Bedürfnisse der Teilnehmenden zu wahren. Die Schweizer Jugendbotschaf-

Die Webseite  
young@mission21



ter\*innen lernten als Gastgeber\*innen ebenfalls neue Perspektiven kennen. Alle Teilnehmer\*innen haben sich mit Herzblut, Offenheit, Toleranz und Nächstenliebe eingebracht, so dass es eine eindrückliche und bewegende Zeit für alle war.

### Zukunftsfragen am Youth Summit

Während des Austausches in der Schweiz fand der Youth Summit «The future is now!» statt. Vorbereitend auf den Youth Summit organisierte Mission 21 Workshops mit Schulklassen. Die Schüler\*innen und die internationalen Jugendbotschafter\*innen diskutierten engagiert über Themen, die sie als junge Erwachsene beschäftigen und tauschten Erfahrungen aus.

Am Youth Summit selbst griffen die jungen Erwachsenen Themen auf, die sie bewegen, erörterten diese in Gruppen und erstellten einen persönlichen Aktionsplan, um später in ihrem Kontext verändernd zu wirken. Das heisst, sie teilen ihre Erfahrungen aus dem zweiwöchigen Austausch in der Schweiz mit jungen Erwachsenen in ihrem Kontext und stossen so als «Agents of Change» selbst Lernprozesse und Lösungsfindungen an.

### Das Netzwerk wächst und wirkt verändernd

Im Sommer fand der Austausch in umgekehrter Richtung statt: Die Jugendbotschafter\*innen aus der Schweiz besuchten Partnerländer von Mission 21, etwa Costa Rica, Indonesien oder Tansania. Hier waren sie Gäste von Jugendbotschafter\*innen, die sie zuvor in der Schweiz kennengelernt hatten. Sie lernten Projekte und Partnerorganisationen von Mission 21 kennen und erhielten Einblicke in andere Lebensrealitäten. Diese Begegnungen und Eindrücke haben die Schweizer Jugendbotschafter\*innen ebenfalls beschäftigt und aufgewühlt. Sie lernten neue Perspektiven kennen und begannen, ihre Wahrnehmungen zu verändern.

Die Teilnehmenden reflektierten und bearbeiteten ihre Erfahrungen und die aufgeworfenen Fragen in Nachbereitungsworkshops. Nach vierjähriger Projektphase wurde das Jugendbotschaftsprogramm 2019–2022 mit der Übergabe der Zertifikate für «Inter- und transkulturelle Kompetenz» abgeschlossen; diese werden gemeinsam vom Institut für Kommunikation und Führung, Luzern (IKF) und Mission 21 ausgestellt. Das erste Jugendbotschaftsprogramm konnte verdankenswerterweise realisiert werden durch die Unterstützung der Stiftung Mercator Schweiz.

Das aufgebaute Netzwerk ist dabei, sich zu formen und zu stärken. Die Jugendbotschafter\*innen wirken als Alumni im nächsten Programm (2023–2025) mit. Selbstständig organisieren sie zudem Online-Diskussionen zu Themen, die sie bewegen, und setzen sich in

ihrem Umfeld als Multiplikatorinnen und Multiplikatoren für friedliche, gerechte und inklusive Gesellschaften ein.

### JointAction – Ermutigung im digitalen Raum

Jeweils im Herbst organisiert young@mission21 eine JointAction, eine digitale Aktion zu einem wichtigen Thema, um jungen Menschen die Möglichkeit zu geben, sich zu äussern und gegenseitig zu stärken. 2022 beteiligten wir uns an der internationalen Kampagne «16 Tage gegen Gewalt an Frauen». Im Vorfeld führten



wir eine Umfrage zum Thema Gendergerechtigkeit durch, bei der fünfzig junge Menschen aus zwanzig Ländern teilnahmen und starke Aussagen einbrachten.

Diese Statements und weitere Inhalte wurden während der JointAction parallel zur 16-Tage-Kampagne täglich in den sozialen Medien veröffentlicht und geteilt. So konnten junge Menschen lernen, dass das Thema auch andere bewegt und sich gegenseitig ermutigen, für Gendergerechtigkeit einzustehen.

Barbara Grass  
Team young@mission21

Bildmarke der  
JointAction 2022  
«against gender-  
based violence».

## Austausch und Weiterbildung im internationalen Jugendnetzwerk young@mission 21

**30** Jugendbotschafter\*innen (16 Frauen) absolvierten im Juni den zweiwöchigen Austausch in der Schweiz.

Mehr als **160** Teilnehmer\*innen brachten sich in Workshops beim Youth Summit oder zum Thema **globale Gerechtigkeit** ein.

In den Social Media wurden fast **60 000** Menschen erreicht – über **60 %** ausserhalb der Schweiz

# Steter Dialog für eine Partnerschaft auf Augenhöhe

*Unter dem Titel «Entdeckungen der anderen Art» präsentierte Mission 21 auch 2022 ein reichhaltiges Bildungsprogramm. Schwerpunkte waren Veranstaltungen und Kurse zu global relevanten Themen der Entwicklungszusammenarbeit und der weltweiten Kirche, zur Friedensförderung sowie zur kritischen Aufarbeitung der Verflechtungsgeschichte von Mission und Kolonialismus.*

Ob online oder als Präsenz Anlass: Das Team Bildung von Mission 21 eröffnete in den vielfältigen Bildungsveranstaltungen stets neue Perspektiven auf global relevante Themen. In der Online-Veranstaltungsreihe «Dialog International» kamen Fachleute aus unserem internationalen Netzwerk und unseren Partnerorganisationen zu Wort. Die drei Gespräche erkundeten postkoloniale Lesarten der Bibel, befassten sich mit «(Anti-)Rassismus in verschiedenen Religionen» und mit dem Thema sexualisierte Gewalt an Frauen. Von Mission 21 kuratiert und moderiert, boten die Dialoge mit Fachleuten aus Afrika, Asien und Lateinamerika einen spannenden Austausch über soziale, kulturelle und räumliche Grenzen hinweg.

Fruchtbare, neue Diskussionsräume erschlossen auch die beiden Präsenzveranstaltungen des Bildungsprogramms. In der Fachtagung «FriedensKunst – Kunst als Brücke zwischen Kulturen» wurde in eindrücklichen Vorträgen, Workshops und Diskussionen demonstriert, wie Kunst – sei es als darstellende oder bildende Kunst oder als Kunstobjekt – kreative Dialog- und Begegnungsräume schafft, die jenseits von etablierten Kategorien und Stereotypen Verständigung ermöglichen.

Die zweite Präsenzveranstaltung kreierte in der Stadtkirche Chur einen Begegnungsraum, in welchem mittels Erzählungen, Musik und Poesie Frauen aus der ganzen Welt von Macht, Widerstand, Mut und ihren Visionen für Gendergerechtigkeit berichteten. Die verbindenden Elemente in den weltweiten Lebensrealitäten von Frauen wurden so sichtbar und hörbar.

## **Hinterfragt: die Zusammenarbeit**

Die internationale Online-Summer-School thematisierte Ende August bestehende Machtgefälle in der internationalen Zusammenarbeit zwischen geldgebenden Organisationen und Projekte ausführenden Partnerorganisationen oder der lokalen Zivilgesellschaft. Unter dem



*Ira Imelda aus Indonesien spricht im «Stadtgespräch» in Chur.  
Foto: Samuel Rink*

Titel «Decolonize Aid!» (Entwicklungshilfe dekolonisieren!) teilten Fachleute aus Pakistan, Uganda und Kolumbien ihre Erfahrungen. Sie berichteten über jene Art von humanitärer und internationaler «Hilfe», die ihre Ziele verfehlt, da sie zu wenig auf die Fähigkeiten und das Wissen der einheimischen Bevölkerung zurückgreift. Stattdessen setzten westliche «Expertinnen und Experten» Konzepte um, die in den Hauptquartieren global operierender NGOs «ausgeheckt» wurden, tatsächlich aber am lokalen Kontext vorbeigingen.

Die Summer School reflektierte gemeinsam mit Teilnehmenden aus der ganzen Welt dieses postulierte Ungleichgewicht zwischen «Helfenden» aus wirtschaftlich vermögenden Ländern und «Hilfe Empfangenden» aus weniger reichen Ländern. Die Teilnehmenden erörterten auch Lösungsansätze für eine Zusammenarbeit auf Augenhöhe: Lokale, auf Gerechtigkeit ausgerichtete Weltanschauungen sollten als Inspiration dienen und lokale Partner sollten selbstständige Handlungsmöglich-

Im Jahr 2022 konnte Mission 21 mit ihren **Bildungsangeboten** insgesamt **3060 Teilnehmer\*innen** erreichen.

An insgesamt **14 Veranstaltungen** – etwa der Fachtagung zur Friedensförderung, dem «Stadtgespräch» zu Genderfragen oder der International Summer School – nahmen **934 Fachpersonen und Interessierte** teil.

Im Missionshaus in Basel wie auch vor Ort in Gemeinden fanden **123 Kurse statt**, in denen **2126 Erwachsene und Jugendliche** Informationen und Inspirationen für ihr eigenes Handeln erhielten.



Die Kultur- und Religionswissenschaftlerin Hannan Salamat an der Fachtagung «Friedens-Kunst» von Mission 21. Foto: Séverine Fischer

keiten haben. Besonders wichtig sei es, Sprache und Bilder auf allen Ebenen der Entwicklungszusammenarbeit zu dekolonisieren.

### Kritische Aufarbeitung der Geschichte

Die Webinar-Reihe «Mission-Colonialism Revisited» setzte 2022 die kritische und transparente Aufarbeitung der Verflechtungsgeschichte von Mission und Kolonialismus mit drei Webinaren fort. Ziel der Veranstaltungsreihe ist es, die komplexe Frage nach Verstrickungen von Mission und Kolonialismus differenziert zu erkunden, um daraus Schlüsse für die aktuelle Arbeit von Mission 21 zu ziehen.

Es soll ein Lern- und Handlungsprozess entstehen für die Zusammenarbeit mit unseren Partnern in Afrika, Asien und Lateinamerika sowie mit den gesamtgesellschaftlichen Problemen von Diskriminierung und Rassismus. Verfehlungen der Vergangenheit sollen vermieden und die positiven Aspekte der historischen Missionsarbeit verstärkt werden.

### Dialog und Partnerschaft auf Augenhöhe

Das Ziel von Mission 21, einen Beitrag zu friedlichen, gerechten und inklusiven Gesellschaften und für eine nachhaltige Entwicklung zu leisten (gemäss dem UN-Nachhaltigkeitsziel 16+), wird getragen von steter Reflexion darüber, ob wir das Richtige tun und wie unsere Tätigkeit die bestmögliche Wirksamkeit entfalten kann. Gleichberechtigte und tragfähige Beziehungen mit den Partnern in den Ländern in Afrika, Asien und Lateinamerika sind dafür essenziell.

Dazu trägt die von Mission 21 gelebte internationale Lerngemeinschaft bei. Virtuelle Austauschforen wie die Summer School oder die Webinare ermöglichen den Teilnehmenden weltweit, sich zu brennenden Themen der internationalen Zusammenarbeit in einer globalen Gemeinschaft auszutauschen. Im kontinuierlichen Dialog nähern wir uns unserem Ziel der Partnerschaft auf Augenhöhe an – der Grundlage für friedliche und gerechte Beziehungen weltweit.

Claudia Buess  
 Team Bildung



Mission 21 macht zahlreiche Bildungsangebote auch nach den Veranstaltungen zugänglich. Sowohl die Webinar-Reihe wie auch die Summer School sind auf unserer Webseite abrufbar (Videos und Präsentationen).

## Forschung

# Zugang zu den Quellen ist zentral

Im Forschungsarchiv von Mission 21 waren 2022 wieder fast so viele Forscher\*innen tätig wie vor Corona. Schwerpunkte waren die Provenienzforschung und das Themenfeld Mission und Kolonialismus.

mission-21.org/  
forschung



Mit dem Ende der Corona-Massnahmen in der Schweiz stieg die Zahl der Archivbesucherinnen und -besucher fast auf vor-Corona-Niveau an, unter ihnen waren auch wieder mehr Forschende aus dem Ausland: aus Deutschland, Ghana, Kamerun, Indien, China, Singapur, den USA und Kanada.

Bei den untersuchten Themen fallen zwei Trends auf: Zum einen wird vermehrt Provenienzforschung betrieben, also die Herkunft von Objekten untersucht, die in europäischen Museen aufbewahrt sind. Dafür liefern die Quellen im Forschungsarchiv wertvolle Hinweise. Zum anderen befassten sich etliche Forschende mit der Mission als Akteurin im kolonialen Umfeld und fragten etwa, wie sich die Basler Mission zur Dekolonialisierung in Kamerun, an der Goldküste (heute Ghana) oder in Nigeria positionierte und welche sozialen, kulturellen und wirtschaftlichen Folgen die Tätigkeit der Mission oder der Basler Handelsgesellschaft in den Missionsgebieten hatte.

Für Mission 21 ist es zentral, dass die Verflechtungsgeschichte von «Mission und Kolonialismus» transparent und wissenschaftlich korrekt erforscht wird. Deshalb ist unser historisches Forschungsarchiv öffentlich zugänglich, damit diese Aufarbeitung unter möglichst vielen Perspektiven geschieht – gerade auch durch Forschende aus dem Globalen Süden.

Daueraufgabe des Forschungsarchivs ist darum die Erschliessung der Akten, insbesondere derjenigen nach 1950. Indem die entsprechenden Daten auf der Website [www.bmarchives.org](http://www.bmarchives.org) publiziert werden, können die Unterlagen der Forschung weltweit zugänglich gemacht werden.

### Digitalisierung rettet Akten für die Zukunft

Um die Originale im Archiv vor weiteren Schäden durch die Nutzung zu bewahren, müssen diese sukzessive digitalisiert werden. 2022 wurden zwei wichtige Projekte abgeschlossen: Die Zeitschrift der Basler Mission «Der Evangelische Heidenbote» (1828–1954) sowie die Jahresberichte der Basler Mission sind nun komplett digitalisiert.

Zudem nahmen wir in Angriff, die Akten zur Tätigkeit der Basler Mission in Armenien zu digitalisieren. Dies war 1823 bis 1835 das erste Arbeitsfeld der Basler Mission. Wir freuen uns sehr,

Das **Forschungsarchiv** von Mission 21 wurde von über **1000 Personen** genutzt:

**459 Interessierte** erhielten Fachberatung über digitale Kanäle, **60 Forschende** arbeiteten mit Archivalien im Lesesaal und **486 Teilnehmer\*innen** besuchten einen der **38 Archivkurse**.

Das Online-Archiv [www.bmarchives.org](http://www.bmarchives.org) nutzten über **37 000 User\*innen**; es waren rund **63 000 Visits** zu verzeichnen.



Das Foto aus dem Jahr 1926 zeigt den britischen Gouverneur bei der Begrüssung von Basler Missionsschülern in Kumasi (im heutigen Ghana).  
Forschungsarchiv von Basler Mission und Mission 21, QD-30.019.0026

dass dieses Projekt von der Stiftung Calouste Gulbenkian in Portugal als wichtig anerkannt und finanziert wird. Die Stiftung setzt sich für die weltweite Erhaltung der armenischen Kultur ein. Erschliessung und Digitalisierung der Bestände im Forschungsarchiv sind nur möglich dank solch grosszügiger Spenden.

Neben der Unterstützung von Forschenden – auch für Aktivitäten von Mission 21 selbst, zur kritischen Auseinandersetzung mit Geschichte –, dem Aufarbeiten und Konservieren des Archivguts und der Beantwortung von gut 400 Anfragen aus aller Welt, führten wir im Jahr 2022 über vierzig Veranstaltungen durch. Das Forschungsarchiv leistet mit seinen vielfältigen Angeboten einen wichtigen Beitrag zu unserer internationalen Lerngemeinschaft für ein vertieftes Verständnis für globale Zusammenhänge.

Patrick Moser und Andrea Rhyn  
Team Forschung

bm archives



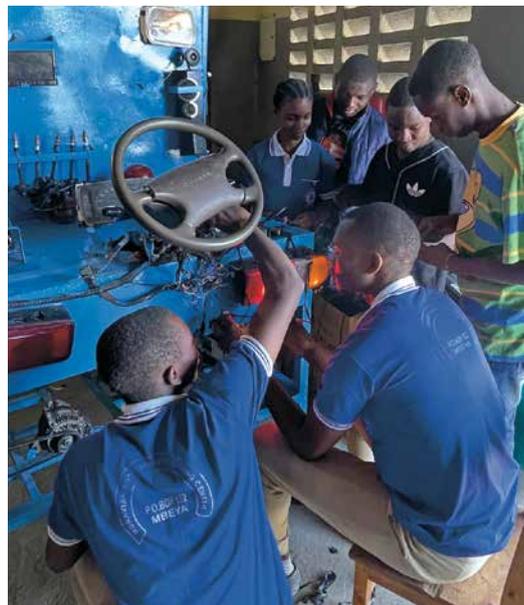
«Dank Bildung bestimmen wir unsere Zukunft selbst» – mit der Kampagne 2022 rückten wir Bildung für Frauen und Mädchen in Südostasien in den Fokus.  
Bild: Neue Sicht



# Spenden Jahresrechnung Organisation

## Wertvolles kirchliches Engagement

# Zum Beispiel Küttigen, St. Gallen und Zürich



Berufsausbildungs-  
zentrum der Herrnhuter  
in Tansania.  
Fotos: Pascal  
Bazzell / zVg

*Die Verbundenheit der Evangelisch-reformierten Kirchen mit der Arbeit von Mission 21 ist sehr wichtig und wird enorm geschätzt. Erfreulicherweise nahm das kirchliche Engagement im vergangenen Jahr zu und wir durften auf das grosszügige Engagement von Kirchgemeinden, Basaren und Kantonalkirchen zählen. Die Kontinuität und die Solidarität, die wir als das evangelische Missionswerk der Kirche erfahren, sichert die Projektarbeit im Globalen Süden und stärkt hierzulande die Identifikation mit der internationalen Entwicklungszusammenarbeit.*

«Wir sehen es als unseren Auftrag an, über den eigenen Tellerrand hinauszublicken und uns für unterprivilegierte Menschen in verschiedenen Teilen der Welt stark zu machen», sagt Kirchenpflegerin Barbara Becker. Sie ist zuständig für die Ressorts Pfarramtliches sowie Ökumene, Mission und Entwicklung (OeME) in Zürich. Die Evangelisch-reformierte Kirchgemeinde Zürich hat die Arbeit von Mission 21 vergangenes Jahr grosszügig unterstützt, wofür wir sehr dankbar sind.

Die Kirchgemeinde hat bestimmt, dass ein Teil der Spenden als Beitrag an Bildung für sozialen Wandel gehen soll. Das heisst konkret, dass damit evangelische Ausbildungsstätten in Chile und Kamerun unterstützt wurden, die sich für gesellschaftliche Inklusion von Andersdenkenden und Minderheiten einsetzen. Bildung führt sozialen Wandel herbei – und

wirkt fundamentalistischen Strömungen entgegen, die insbesondere in Lateinamerika immer stärker werden. Damit setzt die Kirchgemeinde Zürich ein klares Signal, dass sie dieses Selbstverständnis von Mission als eine internationale Lerngemeinschaft unterstützen möchte. Ein weiterer Teilbetrag wird als freie Mittel zur Verfügung gestellt. «Mission 21 schätzt es, wenn sie Beträge dort einsetzen kann, wo sie gerade am meisten gebraucht werden», sagt Kirchenpflegerin Barbara Becker.

### **Basare – hochgeschätzte Freiwilligenarbeit**

Die grosszügige Unterstützung der Kirchgemeinde Zürich steht hier stellvertretend für zahlreiche weitere Kirchgemeinden. Auch Basare sind eine wichtige Stütze für die Tätigkeit von Mission 21 und ihren Partnerkirchen und -organisationen. Zum Beispiel der Basar in

Küttigen-Kirchberg: Die Basargruppe in Küttigen hat sich gleich für zwei unserer Projekte entschieden, nämlich für die Unterstützung Benachteiligter in Tansania und für ein Projekt, das von Frauen in der Provinz Kwango in der DR Kongo betreut wird. Evelyne Wehrli, die Basarverantwortliche, sagt dazu: «Wir freuen uns, dass wir diese zwei tollen Projekte unterstützen können. Auch gerade was die Frauen im Kwango erreichen, hat mich sehr berührt.» In der abgelegenen Provinz Kwango sind rund 40 Prozent der unter fünfjährigen Kindern mangelernährt. Der Frauenbund der Partnerkirche von Mission 21 in der DR Kongo setzt sich für diese Kinder und ihre Mütter ein, leistet Hilfe mit Nahrung und Medikamenten und unterstützt die Mütter, damit sie sich und ihre Kinder mittelfristig selbstständig ernähren können.

An dieser Stelle möchten wir all den engagierten Basarhelferinnen und -helfern von Herzen für ihr Engagement danken, denn diese grossherzige Freiwilligenarbeit ist für uns nicht selbstverständlich.

### Nachhaltige Projektpartnerschaften

Sehr kostbar für uns sind auch die langjährigen Projektpartnerschaften, die Kantonalkirchen und Kirchgemeinden mit ihren Partnerländern pflegen. Die St. Galler Kantonalkirche befindet sich mitten im Aufbau einer Partnerschaft mit der Moravian Church in Tansania. Zum Auftakt haben drei St. Galler\*innen und unser Programmverantwortlicher Johannes Klemm im Oktober 2022 Projekte der Partnerkirche besucht. Die Gruppe erhielt nicht nur Einblicke in die wirkungsvolle Verwendung ihrer Spendenbeiträge, sondern machte auch eindrückliche Erfahrungen und erörterte Ideen und Projekte für die konkrete Kirchenarbeit.

Sie erlebte eine sehr junge und lebendige Kirche mit grossem diakonischem Engagement. Dieser Bereich bietet auf beiden Seiten grosses Potenzial, voneinander zu lernen. Die Frauenkonferenz für Pfarrerinnen der Gesamtkirche inspirierte die Delegation zur weiteren Zusammenarbeit im Bereich «Frauen in der Kirche». Da die Arbeits- und Perspektivlosigkeit von Jugendlichen in Tansania ein grosses Thema ist, sind Berufsschulen ein wichtiger Teil der Arbeit von Mission 21 mit der Moravian Church. Um dieses Engagement zu fördern, wäre ein Austausch mit jungen Erwachsenen aus der Schweiz in Workcamps denkbar. Sehr beeindruckt hat die Vertreter\*innen der Kantonalkirche auch der Besuch eines Gesangswettbewerbs mit den besten Jugendchören der Provinz. Dieser Anlass und weitere Auftritte von Chören in den Gemeinden veranlassten die St. Galler Delegation dazu, die Musik als Brücke für eine Partnerschaft zwischen ihrer Kirchgemeinde



Karin Reinhard und Evelyne Wehrli-Haas am Basar Küttigen-Kirchberg.  
Foto: Céline Rickenbacher / zVg

und den Partnern in Tansania vorzuschlagen: «So viel Begeisterung, gepaart mit eindrücklichen Liedern hat die Gruppe sehr berührt.» sagt Pascal Bazzell, Beauftragter Weltweite Kirche der St. Galler Kantonalkirche.

Die Beispiele der Kantonalkirche St. Gallen, der Basargruppe Küttigen Kirchberg und der Kirchgemeinde Zürich zeigen, wie wichtig und inspirierend die zuverlässige Verbundenheit kirchlicher Organisationen für die Arbeit von Mission 21 ist. Wir danken allen Engagierten von Herzen für ihre wertvolle Unterstützung.

Jacqueline Brunner

Koordinatorin kirchliche Partnerschaften

Kampagne 2023



### «Bildung entscheidet, was wir in Zukunft ernten»

Mit der jährlichen Kampagne fokussieren wir jeweils im Herbst auf ein drängendes Thema in unserer Arbeit. 2023 beleuchten wir das Thema Bildung für eine ökologisch nachhaltige Entwicklung in Nigeria. Rund 40 Prozent der Nigerianer\*innen leben unter dem Existenzminimum und sind auf Lebensmittel aus eigenem Anbau angewiesen. Doch die Verwendung synthetischer Dünger, Abholzung und Erosion reduzieren die Bodenfruchtbarkeit. Aufgrund der Klimaerwärmung fehlt es immer mehr an Wasser. Gemeinsam mit unseren Partnerkirchen und -organisationen in Nigeria fördern wir durch Bildungsarbeit vor Ort die nachhaltige Nutzung von natürlichen Ressourcen und den Schutz der Umwelt. Wir tragen das Thema mit Aktionen zum Mitmachen und Bildungsangeboten in die Kirchgemeinden, regen zur Reflexion über eigenes Verhalten an und motivieren zu solidarischem Handeln.

# Bilanz

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Aktiven</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Flüssige Mittel	3 392 090.20	4 478 789.89
Festgelder	1 285 970.77	317 997.88
Wertschriften	1 924 715.81	3 240 195.73
Forderungen ggü. Dritten	152 072.36	172 159.74
Forderungen ggü. verb. Unternehmen	14 326.62	19 409.96
Aktive Rechnungsabgrenzung	102 720.88	171 029.01
<b>Total Umlaufvermögen</b>	<b>6 871 896.64</b>	<b>8 399 582.21</b>
Finanzanlagen	37 203.00	37 203.00
Sachanlagen	61 872.60	48 481.95
Immaterielle Anlagen	486 085.99	484 570.09
<b>Total Anlagevermögen</b>	<b>585 161.59</b>	<b>570 255.04</b>
<b>Total Aktiven</b>	<b>7 457 058.23</b>	<b>8 969 837.25</b>
<b>Passiven</b>		
Verbindlichkeiten ggü. Dritten	215 370.28	158 329.37
Passive Rechnungsabgrenzung	187 044.10	264 305.79
<b>Total kurzfristiges Fremdkapital</b>	<b>402 414.38</b>	<b>422 635.16</b>
Rückstellungen	221 715.30	252 509.05
<b>Total langfristiges Fremdkapital</b>	<b>221 715.30</b>	<b>252 509.05</b>
Fonds mit einschränkender Zweckbindung	2 588 075.05	3 218 557.07
<b>Total Fondskapital zweckgebunden</b>	<b>2 588 075.05</b>	<b>3 218 557.07</b>
Erarbeitetes freies Kapital	2 551 411.61	3 378 995.59
Erarbeitetes gebundenes Kapital	1 693 441.89	1 697 140.38
<b>Total Organisationskapital</b>	<b>4 244 853.50</b>	<b>5 076 135.97</b>
<b>Total Passiven</b>	<b>7 457 058.23</b>	<b>8 969 837.25</b>

Der Bericht der **Revisionsstelle PricewaterhouseCoopers** bescheinigt, dass die Buchführung und die Jahresrechnung dem Gesetz, den Statuten sowie den SWISS-GAAP-FER-21-Richtlinien entsprechen.

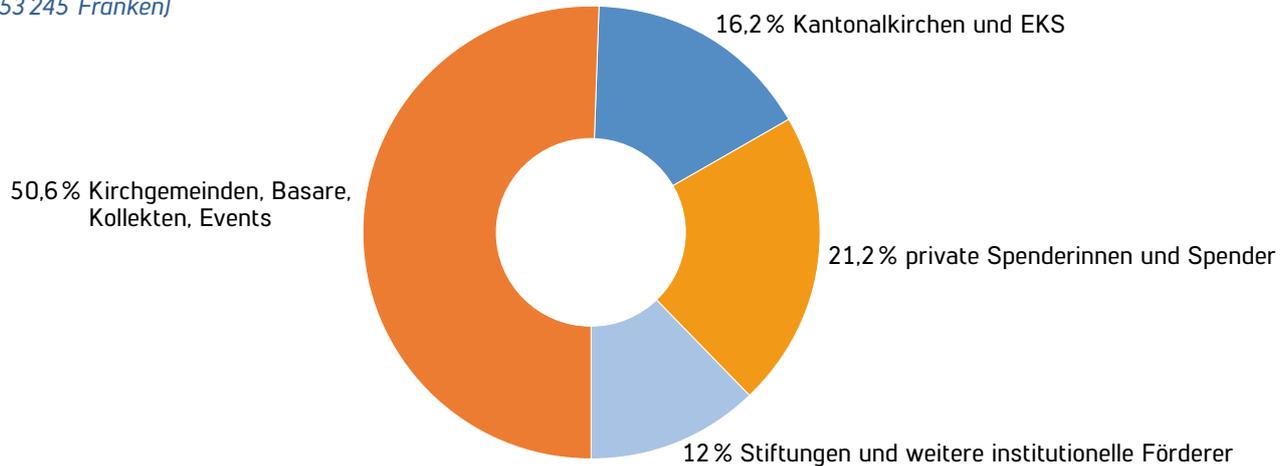
# Betriebsrechnung

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Ertrag</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Spenden	7 653 245.41	8 292 795.20
<i>davon zweckbestimmt</i>	<i>2 445 540.62</i>	<i>2 862 814.94</i>
Beiträge von Organisationen	642 325.15	851 426.80
<i>davon zweckbestimmt</i>	<i>165 321.70</i>	<i>309 116.87</i>
Beitrag Bund (DEZA)	2 471 555.00	2 448 000.00
<i>davon zweckbestimmt</i>	<i>2 059 629.17</i>	<i>2 040 000.00</i>
Legate	519 349.45	902 039.82
<i>davon zweckbestimmt</i>	<i>1 465.20</i>	<i>0.00</i>
<b>Ertrag aus Geldsammelaktionen</b>	<b>11 286 475.01</b>	<b>12 494 261.82</b>
Handelsertrag	17 755.45	23 440.10
Dienstleistungsertrag	75 188.03	63 796.80
übrige Erträge	28 640.81	4 927.53
<b>Erträge aus erbrachten Leistungen</b>	<b>121 584.29</b>	<b>92 164.43</b>
<b>Total Erträge</b>	<b>11 408 059.30</b>	<b>12 586 426.25</b>
<b>Aufwand für die Leistungserbringung</b>		
Programm- und Projektaufwand	9 139 528.03	9 070 941.97
Mittelbeschaffungsaufwand	1 205 740.30	1 417 331.06
Administrativer Aufwand	2 141 772.10	1 684 722.50
<b>Total Aufwand für die Leistungserbringung</b>	<b>12 487 040.43</b>	<b>12 172 995.53</b>
<b>Betriebsergebnis</b>	<b>-1 078 981.13</b>	<b>413 430.72</b>
<b>Finanzergebnis</b>		
Finanzaufwand	-445 721.52	-59 977.69
Finanzertrag	62 938.16	298 668.26
<b>Total Finanzerfolg</b>	<b>-382 783.36</b>	<b>238 690.57</b>
<b>Ergebnis vor Fondsveränderungen</b>	<b>-1 461 764.49</b>	<b>652 121.29</b>
<b>Fondsergebnis</b>		
<i>Zuweisung an Fondskapital</i>	<i>-4 671 956.69</i>	<i>-5 211 931.84</i>
<i>Verwendung des Fondskapitals</i>	<i>5 322 438.71</i>	<i>5 408 328.46</i>
<b>Veränderung des Fondskapitals</b>	<b>650 482.02</b>	<b>196 396.62</b>
<b>Jahresergebnis vor Zuweisung an Organisationskapital</b>	<b>-811 282.47</b>	<b>848 517.91</b>
<i>Zuweisung an freies Kapital</i>	<i>0.00</i>	<i>-358 590.63</i>
<i>Verwendung des freien Kapitals</i>	<i>827 583.97</i>	<i>0.00</i>
<b>Ergebnis freies Kapital</b>	<b>827 583.97</b>	<b>-358 590.63</b>
<i>Zuweisung an gebundenes Kapital</i>	<i>-33 011.38</i>	<i>-591 356.65</i>
<i>Verwendung des gebundenen Kapitals</i>	<i>16 709.88</i>	<i>101 429.37</i>
<b>Ergebnis gebundenes Kapital</b>	<b>-16 301.50</b>	<b>-489 927.28</b>
<b>Ergebnis nach Zuweisung an Organisationskapital</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

# Herkunft und Verwendung der Mittel

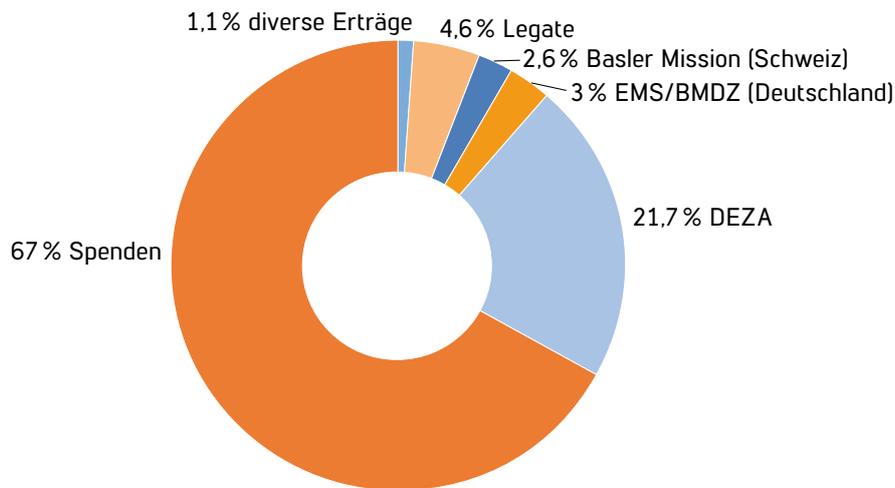
## Herkunft der Spenden

(7 653 245 Franken)



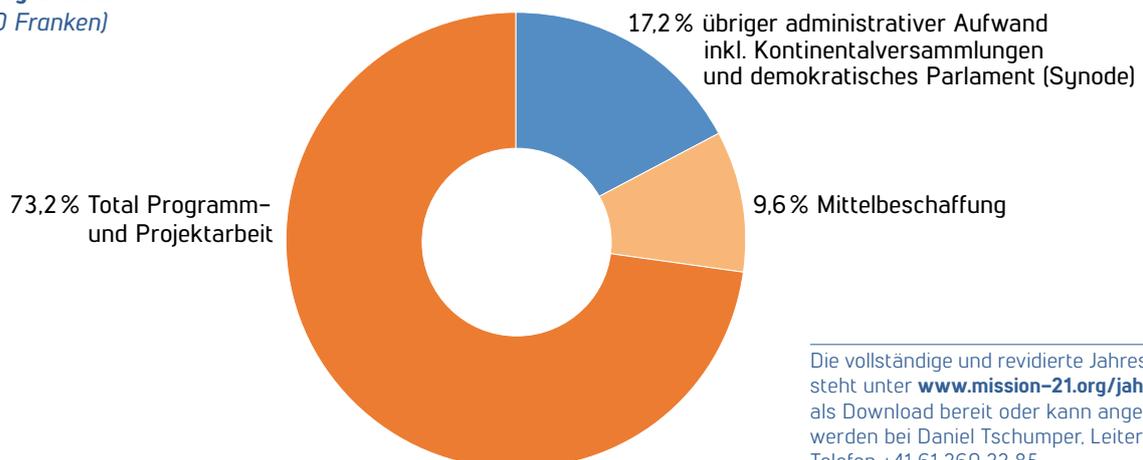
## Herkunft der Mittel

(11 408 059 Franken)



## Verwendung der Mittel

(12 487 040 Franken)



Die vollständige und revidierte Jahresrechnung steht unter [www.mission-21.org/jahresbericht](http://www.mission-21.org/jahresbericht) als Download bereit oder kann angefordert werden bei Daniel Tschumper, Leiter Finanzen, Telefon +41 61 260 22 85.

## Zentrale Werte für Mission 21

# Transparenz und Vertrauen

*Auch im vergangenen Jahr durften wir auf die grosszügige Unterstützung von kirchlichen, privaten und institutionellen Spenderinnen und Spendern zählen. Für diese grosse Solidarität und das Vertrauen in die nachhaltige Wirkung unserer Arbeit möchten wir uns ganz herzlich bedanken.*

Wir von Mission 21 verpflichten uns zu transparenter Berichterstattung über unsere weltweiten Aktivitäten und die Verwendung der uns anvertrauten Gelder sowie zur Einhaltung der Zewo-Standards und der geltenden Datenschutzbestimmungen. Für unsere dringend notwendigen Programme und Projekte zählt jeder Franken. Daher ist es uns sehr wichtig, nach grösstmöglicher Effizienz zu streben und die Wirkung unserer Arbeit systematisch und regelmässig auszuwerten, unsere Angebote qualitativ weiterzuentwickeln und nachhaltig zu implementieren.

Wir nutzen dazu professionelle Managementmethoden und zielen auf den wirkungsvollen, nachhaltigen Nutzen unserer Arbeit für die Betroffenen. In enger Zusammenarbeit mit unseren Partnerkirchen und Partnerorganisationen vor Ort erheben und berichten wir über Ergebnisse und Fortschritte und können unsere Prioritäten und Aktivitäten auch an aktuelle Bedürfnisse oder Kontexte anpassen und in Notsituationen kurzfristig unterstützen.

Das vergangene Jahr war von Krisen geprägt, deren Auswirkungen uns auch in Zukunft stark beschäftigen werden. Aufgrund des Klimawandels gewinnen etwa Bildung und Beratung zum Thema Agrarökologie zur Sicherung der Ernährungssouveränität an Bedeutung. Die zunehmende Zahl an klimatisch bedingten Naturkatastrophen stellt uns vor neue Herausforderungen, wie etwa humanitäre Hilfe in den am schlimmsten betroffenen Regionen zu leisten.

Insgesamt erzielten wir 2022 fast 11,3 Millionen Franken aus Spenden und Zuwendungen von privaten Spenderinnen und Spendern, Stiftungen, Unternehmen, Bund, Kantonen und Gemeinden. Der grösste Anteil unserer Spendeneinnahmen stammt von unserem kirchlichen Netzwerk in der Schweiz und im Ausland. In den Kirchgemeinden wurde unsere Kampagne, die letztes Jahr den Fokus auf Bildung für junge Frauen in Südostasien legte, durch zahlreiche Aktionen wie Basare, Gottesdienste und Kollekten sehr engagiert mitgetragen, was sogar zu einer Zunahme der Spendeneinnahmen führte. Die Auswirkungen



*Wir fördern in Nigeria den Bau sparsamer Kochöfen.*

*Foto: Yakubu Joseph*

der zahlreichen Sammelaktionen für die Ukraine spürten wir auch in finanzieller Hinsicht, insbesondere bei den Einnahmen aus privaten Spenden und Grossspenden. Die Einnahmen aus Nachlässen und Legaten waren ebenfalls rückläufig und auch bei den Wertschriften mussten wir einen Verlust verzeichnen. Die DEZA unterstützte unsere Arbeit mit rund 2,5 Millionen Franken, was einer leichten Zunahme gegenüber dem Vorjahr entspricht.

Das interne Kontrollsystem (IKS) basiert auf einem risikoorientierten Ansatz und stellt sicher, dass die finanzielle Berichterstattung zuverlässig ist und die gesetzlichen Vorschriften sowie die Fachempfehlungen eingehalten werden. Der Bericht der Revisionsstelle PricewaterhouseCoopers (PwC) bescheinigt, dass Buchführung und Jahresrechnung dem Gesetz, den Statuten sowie den SWISS-GAAP-FER-21-Richtlinien entsprechen. Alle Jahresberichte und Jahresrechnungen stehen auf unserer Website bereit. Die detaillierte Jahresrechnung und die Bilanz stellen wir Interessierten auf Anfrage auch gerne zu.

*Gaby Ullrich*

*Leiterin Marketing und Kommunikation*

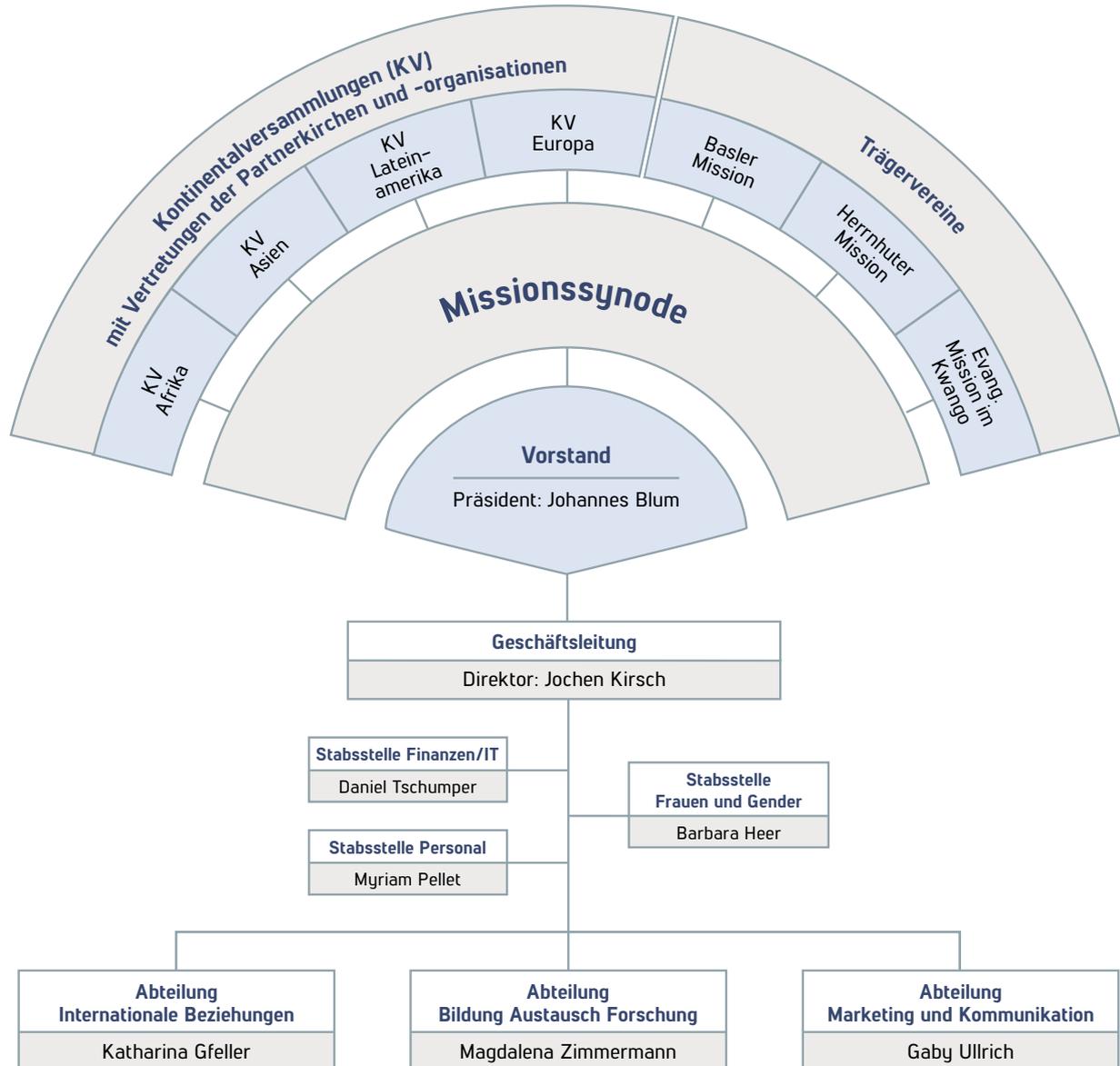
Die internationale Programm- und Projektarbeit von Mission 21 wird durch die DEZA unterstützt.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung  
und Zusammenarbeit DEZA

# Organigramm Mission 21



# Gremien im Jahr 2022

---

## Vorstand

*Amts-dauer: vier Jahre mit der Möglichkeit zur zweimaligen Wiederwahl*

### **Prof. Dr. Johannes Blum**

Präsident  
Senior Consultant medizinische  
Abteilung am Tropeninstitut Basel

### **Pfr. Karl F. Appl**

Vizepräsident  
Präsident der Basler Mission.  
Pfarrer in Dussnang/Bichelsee-Balterswil

### **Dr. Gerhard Bütschi-Hassler**

Selbstständiger Unternehmensberater,  
Kirchenrat der Reformierten Kirche Aargau,  
Synodaler der Evangelischen Kirche Schweiz

### **Pfrn. PD Dr. Claudia Hoffmann**

Koordinatorin für Religionsfragen,  
Präsidialdepartement Basel-Stadt.  
Lehrbeauftragte Theologische  
Fakultät Universität Basel

### **Pfrn. Michal Maurer**

PfarrerIn in der Diaspora-Gemeinde  
Sargans/Mels/Vilters-Wangs

### **Dr. Roland Plattner-Steinmann**

Leiter Stabsstelle Kirchen- und Gemeinde-  
entwicklung, Reformierte Kirche Baselland,  
Vorstandsmitglied der Basler Mission  
(seit 11. Juni 2022)

### **Andrea R. Trümpy**

alt Vizepräsidentin des kantonalen  
Kirchgemeinderates des Kantons Glarus,  
alt Stadtpräsidentin von Glarus

### **Pfr. Frieder Vollprecht**

Pfarrer der Herrnhuter Sozietäten  
Basel und Bern, Mitarbeit im Haus  
der Religionen, Bern

### **Pfr. Hans-Joachim Zobel**

Dekan i. R., Evang. Landeskirche  
in Baden, Freiburg (D)

---

## Geschäftsleitung

### **Pfr. Jochen Kirsch**

Direktor

### **Pfrn. Magdalena Zimmermann**

Leiterin Abteilung Bildung Austausch Forschung,  
stv. Direktorin

### **Katharina Gfeller**

Leiterin Abteilung Internationale Beziehungen

### **Gaby Ullrich**

Leiterin Abteilung Marketing und Kommunikation

### **Dr. Barbara Heer\***

Leiterin Stabsstelle Frauen und Gender

### **Myriam Pellet\***

Leiterin Stabsstelle Personal

### **Daniel Tschumper\***

Leiter Stabsstelle Finanzen/IT

\* Mitglieder der erweiterten Geschäftsleitung

---

## Geschäftsprüfungskommission

*Amts-dauer: vier Jahre*

### **Sibylle Andermatt**

Präsidentin  
Kaufmännische Angestellte im IT-Bereich

### **Pfr. Albrecht Bähr**

Landesdiakoniepfarrer evang. Kirche der Pfalz

### **Bernhard Egg**

Vizepräsident des Kirchenrats der Reformierten  
Landeskirche Zürich



## mission 21

evangelisches missionswerk basel

Mission 21 engagiert sich in zwanzig Ländern in Afrika, Asien und Lateinamerika im Rahmen von nachhaltiger Entwicklungszusammenarbeit und humanitärer Hilfe für Friedensförderung, Bildung, Gesundheit, Ernährungssouveränität, Einkommensförderung sowie Gendergerechtigkeit. Damit tragen wir bei zur Erreichung der UN-Ziele für nachhaltige Entwicklung. Dieses weltweite Engagement verbindet sich mit Programmen für transkulturellen Austausch und interreligiöse Zusammenarbeit sowie der Förderung des Verständnisses für globale Zusammenhänge.

[www.mission-21.org](http://www.mission-21.org)



## Bildung entscheidet, was wir in Zukunft ernten

Rund 40 Prozent der Nigerianer\*innen sind auf Lebensmittel aus eigenem Anbau angewiesen. Doch aufgrund des Klimawandels werden die Böden schlechter und die Ernten karger. Gemeinsam mit unseren Partnern vor Ort fördern wir Bildung für eine nachhaltige agrarökologische Landwirtschaft. Damit Kleinbäuerinnen und -bauern in Nigeria die Chance auf eine gesicherte Existenz haben.

**Ihre Spende wirkt!**  
**Mit 100 Franken unterstützen Sie zum Beispiel Bäuerinnen wie Ladi, damit sie auf gesunden Böden genügend Nahrung ernten können.**

**Spendenkonto:**

IBAN: CH58 0900 0000 4072 6233 2





Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

19.1.1

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Fondation Entraide Protestante Suisse EPER : Élection d'un membre du Conseil de fondation pour le mandat 2024 – 2027

### Proposition

Le Synode élit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER – comme membre du Conseil de fondation de l'EPER pour le mandat 2024 – 2027 :

- Markus Arbenz

Berne, le 31 juillet 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

Actuellement, les personnes suivantes font partie du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER :

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Siège au Conseil depuis</b>	<b>Durée du mandat</b>
Lilian	Bachmann	Représentante de l'EERS	2023	2026
Nicole	Bardet*	Membre	2017	2027
Elisabeth	Bürgi-Bonanomi*	Membre	2014	2025
Jean-Luc	Dupuis	Membre	2017	2027
Simone	Fopp Müller	Membre	2018	2027
Barbara	Hirsbrunner	Membre	2020	2025
Pierre	Jacot*	Membre	2014	2027
Michèle	Künzler	Vice-présidente	2017	2027
Jeanne	Pestalozzi*	Vice-présidente	2011	2023
Walter	Schmid	Président	2017	2027
Fritz	Schneider	Membre	2012	2023
Christoph	Sigrist	Membre	2014	2025

\* pour le Conseil de PPP

Le Conseil de fondation de l'EPER et le Conseil de l'EERS proposent au Synode d'élire Markus Arbenz comme nouveau membre du Conseil de fondation de l'EPER pour la période 2024 – 2027.



**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

**fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, règlement d'organisation de fondia, révision partielle**

**Proposition**

Le Synode approuve la révision partielle du règlement d'organisation de la fondation fondia.

Berne, le 6 septembre 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

## Exposé des motifs

Les statuts de la fondation fondia disposent que le Synode donne son accord à l'élaboration ou à la révision partielle du règlement d'organisation de la fondation.

Le Conseil de fondation souhaite procéder à quelques adaptations du règlement d'organisation, qui sont justifiées comme suit :

- **Vidéoconférences** : La pandémie de coronavirus a montré que les vidéoconférences pouvaient s'avérer nécessaires dans certaines circonstances. Le complément du règlement permettra de créer formellement une base réglementaire correspondante. L'admissibilité de la tenue de séances de conseils de fondation par vidéoconférence est généralement reconnue pour les fondations.
- **Conflits d'intérêts** : La disposition relative aux conflits d'intérêts établit le principe général de l'obligation de se récuser en cas de conflit d'intérêts. Ce principe est déjà appliqué par le conseil de fondation. Il convient néanmoins de créer une base réglementaire correspondante, l'organe de surveillance ayant émis une remarque en ce sens. Cette disposition permettra de satisfaire aux exigences du droit de surveillance (Autorité fédérale de surveillance des fondations, AFS).

(Pour information :

La version allemande du règlement contient encore une modification concernant la formulation des jetons de présence. Cette modification est obsolète dans la version française.)



# Règlement d'organisation de « fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) »

## Article I Fondements

L'activité de fondia repose sur le but stipulé dans les Statuts de la Fondation et sur la notion de diaconie telle qu'elle est définie sous chiffre 2 ci-après.

### 1. But de la fondation

La Fondation est une œuvre de diaconie au sens évangélique du terme et, de ce fait, vouée au service des personnes dans le besoin. Son but est la mise sur pied et la promotion d'activités sociales de l'Église dans des domaines nouveaux ainsi que le soutien à ces dernières. Ce faisant, la Fondation se met en particulier au service des femmes en situation de précarité et se charge de sauvegarder leurs intérêts.

### 2. La notion de diaconie

La diaconie est une action d'aide à motivation chrétienne qui s'insère dans l'Église et la société. Elle est le fait de tout chrétien et toute chrétienne, ainsi que des paroisses et de l'Église et se fonde sur le dévouement de Dieu envers les hommes, à travers Jésus-Christ. La diaconie comprend l'action solidaire en faveur des personnes préférentielles sur les plans moral, psychique, physique, social ou matériel, avec leur concours. La diaconie apporte sa contribution à l'édification de la communauté humaine et œuvre pour une société fondée sur la dignité de la personne humaine et sur la justice.

## Article II Tâches et activité

fondia se charge de mettre sur pied, de promouvoir et de soutenir l'action diaconale menée par l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) et ses Églises membres, de même que par les institutions, œuvres, conférences et organisations associées à l'EERS.

fondia encourage et soutient notamment

- a) les nouveaux projets de diaconie mis en place;
- b) le travail de base et/ou de conception pour la pratique diaconale;
- c) les projets qui influencent la définition des conditions-cadre de la société et de la politique sociale suisse;
- d) les projets par, pour ou avec des femmes qui sont touchées par la pauvreté et l'exploitation.

fondia s'engage en faveur de la prise de conscience de l'action diaconale, elle informe et crée des réseaux.

Les contributions financières sont exclusivement accordées à des projets en Suisse et versées, de manière générale, à titre d'aides initiales en faveur de nouveaux projets.

## **Article III**

### **Organisation**

#### **1. Conseil de fondation**

##### **1.1. Position**

Le Conseil de fondation constitue l'organe suprême de la Fondation. Il gère la Fondation et la représente vis-à-vis de l'extérieur. Il est compétent pour tout ce qui n'est pas, légalement ou statutairement, réservé à un autre organe.

##### **1.2. Durée du mandat**

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour une durée de quatre ans. Leur mandat peut être reconduit. Lorsqu'un membre quitte ses fonctions avant la fin de son mandat, son successeur entre en fonction durant l'exercice en cours.

Les personnes actives au sein des organes et des commissions quittent leurs fonctions lorsqu'elles atteignent leur 70<sup>e</sup> année.

##### **1.3. Séances et groupes de travail**

Le Conseil de fondation se réunit au moins deux fois par an.

Si nécessaire ou à la demande d'au moins deux de ses membres, le Conseil de fondation convoque d'autres séances.

Il peut former des groupes de travail, composés de membres élus en son sein, afin de leur confier des tâches permanentes ou des tâches limitées à une durée ou à un domaine déterminé.

Il élit parmi ses pairs

- a) une Commission des finances composée d'au moins 3 membres
- b) une Commission d'étude des demandes composée d'au moins 4 membres et veille ce faisant à une représentation équitable des différentes régions linguistiques.

##### **1.4. Compétences**

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême en matière de gestion et d'utilisation des ressources de la Fondation et est notamment investi des compétences suivantes:

- a) déterminer le droit à la signature;
- b) prendre des décisions sur les demandes adressées à la Fondation sur la base des propositions formulées par la Commission d'étude des demandes;
- c) vérifier périodiquement l'activité de la Fondation concernant sa conformité aux buts statutaires, ainsi que son actualité et son efficacité;
- d) accepter le rapport d'activité;
- e) accepter les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision;
- f) approuver le budget;
- g) élire des commissions ou des responsables à titre individuel, choisis parmi ses membres et chargés de tâches permanentes ou de tâches limitées à une durée ou à un domaine déterminé;

- h) fixer les jetons de présence et les indemnités pour frais des membres du Conseil de fondation;
- i) proposer des nouveaux membres du Conseil de fondation à élire par le Synode de l'EERS;
- j) élire l'organe de révision;
- k) instituer les organes de gestion, notamment le Secrétariat;
- l) élaborer et modifier les Règlements, selon l'article IV ci-après;
- m) déposer auprès de l'autorité de surveillance de la Fondation toute requête concernant des modifications statutaires et la dissolution de la Fondation, le Synode de l'EERS devant préalablement faire connaître sa position à ce sujet, conformément à l'art. VII des Statuts de la Fondation.

### 1.5. Règlement interne

Le Conseil de fondation est convoqué par son président ou sa présidente, ou, en cas d'empêchement, par le vice-président ou la vice-présidente, qui dirige aussi les débats. Le quorum est atteint en présence de la majorité des membres. Les décisions se prennent à la majorité simple des voix.

En cas d'égalité des voix, celle du président ou de la présidente compte double.

Sauf décision contraire, les élections et les votations ont lieu à main levée.

Les décisions peuvent être prises par vidéoconférence. Les décisions prises par voie de circulation sont admises, pour autant qu'aucune demande de consultation orale n'ait été présentée explicitement par au moins un membre du Conseil.

### 1.6 Conflits d'intérêts

Les membres du Conseil de fondation sont tenus de défendre les intérêts de la fondation. Tout conflit d'intérêts personnels manifeste, de nature privée ou professionnelle, ainsi que tout conflit d'intérêts potentiel ou toute situation pouvant apparaître comme telle sont à éviter ou à déclarer explicitement. En cas de conflit d'intérêts manifeste ou potentiel, la personne concernée se récuse ou le Conseil de fondation se prononce à la majorité simple sur l'obligation de se récuser. Le Conseil de fondation décide si la personne concernée peut rester présente ou non durant les délibérations et la prise de décision et si elle est autorisée à donner son avis avant ou durant les débats.

Les dispositions relatives aux conflits d'intérêts s'appliquent, par analogie, à la direction de la Fondation qui prend part aux séances.

## 2. Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS)

Le Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) est investi des compétences exclusives suivantes:

- a) l'élection du président ou de la présidente, ainsi que des membres du Conseil de fondation sur proposition du Conseil de fondation;
- b) la prise de connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels de la Fondation;
- c) l'approbation du Règlement d'organisation de la Fondation lors de son élaboration ou de sa modification par le Conseil de fondation;
- d) la prise de position en cas de modification des Statuts de la Fondation et de dissolution de la Fondation à l'intention de l'autorité de surveillance.

### 3. Secrétariat

Le Secrétariat dirige les affaires de la Fondation de façon indépendante et rationnelle. Il se charge de toutes les tâches relevant de son domaine d'activité, conformément aux dispositions des Statuts de la Fondation, aux Règlements, aux directives d'exécution, aux décisions et instructions du Conseil de fondation. Il lui incombe notamment:

- a) d'examiner et de préparer les demandes à soumettre à la Commission d'étude des demandes;
- b) de préparer les réunions du Conseil de fondation;
- c) d'informer périodiquement le Conseil de fondation sur le déroulement des activités de la Fondation et de présenter des propositions au Conseil de fondation concernant l'activité de cette dernière;
- d) d'établir le budget et les comptes annuels à l'intention de la Commission des finances;
- e) d'élaborer le rapport d'activité à l'intention du Conseil de fondation;
- f) d'assumer la communication et de soutenir le Conseil de fondation pour la création de réseaux.

#### Article IV

##### Modification du Règlement

Sous réserve de l'assentiment donné par le Synode de l'EERS conformément à l'article VII des Statuts de la Fondation, le Conseil de fondation est habilité à modifier le présent Règlement. L'article III, chiffre 1, 1.5 susmentionné s'applique à la décision du Conseil de fondation.

Règlement d'organisation révisé selon décision du Conseil de fondation du 13 septembre 2023 et selon approbation du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse des 5, 6 et 7 novembre 2023.

Ce règlement prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il remplace le Règlement d'organisation adopté par le Synode de l'Église Évangélique Réformée de Suisse des 5 et 6 septembre 2021.

La présidente:



Rosemarie Manser

La vice-présidente :



Lilian Rudaz-Kagi



**Synode  
du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Synodes 2025 – 2027 : lieux et dates

### Propositions

1. Le Synode décide que le synode d'été aura lieu du 15 au 17 juin 2025 à l'invitation des Églises réformées évangéliques des cantons de Lucerne, de Nidwald, d'Obwald, de Schwyz, d'Uri et de Zoug, dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.
2. Le Synode décide que le synode d'automne de 2025 aura lieu les 3 et 4 novembre 2025 à Berne.

Berne, le 25 avril 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Evelyn Borer      Hella Hoppe

## Perspectives à l'horizon 2026 et 2027

Il est prévu que les synodes d'été de 2026 et 2027 auront lieu du 14 au 16 juin 2026 à l'invitation de l'Église réformée évangélique du canton de Zurich et du 20 au 22 juin 2027 à l'invitation de l'Église réformée évangélique du canton de Bâle-Campagne respectivement.